

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
-----  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES

-----  
UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

-----  
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

-----  
MASTER PROFESSIONNEL GENRE ET  
DEVELOPPEMENT



UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
-----  
POST GRADUATE SCHOOL  
FOR  
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

-----  
DOCTORAL RESEARCH UNIT  
FOR THE SOCIAL SCIENCES

-----  
DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

-----  
VOCATIONAL MASTER IN GENDER  
AND DEVELOPPEMENT

**ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE  
LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE NON  
ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)**

Mémoire présenté, condition partielle en vue de l'obtention du Master Professionnel en  
« Genre et Développement », soutenu le 08 septembre 2023

Spécialité : Action humanitaire et prise en charge des Violences Basées sur le Genre  
(AH-VBG)

Par

**Laure Anny ATANGANA AYO**

Matricule 20I467

*Licence en Communication option Publicité*

**Membres du jury**

Président : EBALE MONEZE Chandel (Pr)

Rapporteur : Armand LEKA ESSOMBA (Pr)

Examineur : NGUEULIEU Elias Perrier (CC)



Septembre 2023

À mes enfants

## REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche a pu être réalisé grâce à l'assistance de plusieurs personnes à qui nous voulons exprimer notre reconnaissance.

À cet effet, nous exprimons toute notre gratitude tout d'abord à notre directeur de mémoire, le Professeur Armand LEKA ESSOMBA pour sa disponibilité, sa rigueur, ses critiques et ses conseils lors de l'encadrement de ce travail.

Nos remerciements vont à l'endroit des populations de Mandjou, des jeunes filles réfugiées et des autorités locales qui ont accepté de participer aux enquêtes, contribuant ainsi à la réussite de cette recherche.

Nous remercions tous les enseignants et enseignantes du Master Professionnel Genre et développement et principalement le Responsable pédagogique, Dr Elias Perrier NGUEULIEU, pour les compétences développées en nous, sa disponibilité régulière et les orientations, la documentation et son assistance multiforme à l'aboutissement de cette recherche.

À l'UNICEF, pour les orientations utiles, à notre famille, pour les encouragements constants et à tous nos proches, pour leur appui multiforme, nous exprimons toute notre reconnaissance.

Notre reconnaissance va également à tout le personnel du secrétariat du Département de Sociologie, principalement, Dr. Sylvestre NOA, Dr Patrick ESSIGUE et Dr. Cédric KENGMO, pour leur motivation constante.

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

**AH-VBG** : Action humanitaire et prise en charge des Violences Basées sur le Genre

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus ;

**APE** : Association des Parents d'Élèves ;

**APEE** : Association des Parents d'Élèves et d'Enseignants ;

**BEPC** : Brevet d'Études du Premier Cycle ;

**CAPH** : Centre d'Alphabétisation ;

**CAPH** : Centres d'Alphabétisation ;

**CEBNF** : Centre d'Éducation de Base Non-Formel ;

**CEP** : Certificat d'Études Primaires ;

**CE** : Cours Élémentaires ;

**CM** : Cours Moyens ;

**CFA** : Coopération Financière d'Afrique ;

**CMI** : Cours Moyen I ;

**CMII** : Cours Moyen II ;

**CPC** : Centres Préscolaires Communautaires ;

**CP** : Cours préparatoires ;

**CRS** : Catholic Relief Service ;

**CTD** : Collectivités Territoriales Décentralisées ;

**ESF** : Économie Sociale et Familiale ;

**FALSH** : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines ;

**HCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;

**IAEB** : Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base ;

**IMC** : International Medical Corp;

**IRD** : International Relief and Development;

**JRS** : Jesuit Refugee Service ;

**MINEDUB** : Ministère de l'Éducation de Base ;

**MINEFOP** : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

**MINESEC** : Ministère des Enseignements Secondaires ;

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé ;

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale ;

**ONU** : Organisation des Nations Unies ;

**PAREC** : Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun ;

**PCD** : Plan communal de Développement ;

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers ;

**PUI** : Première Urgence International ;

**RCA** : République Centrafricaine ;

**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;

**SIL** : Section d'Initiation à la Lecture ;

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ;

**ZEP** : Zone d'Éducation Prioritaire.

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1:</b> Localisation de la commune de Mandjou dans la Région de l'Est.....	34
<b>Figure 2:</b> Localisation de la commune de Mandjou par rapport au chef-lieu de département .....	35
<b>Figure 3:</b> Pyramide d'âges de la Commune de Mandjou .....	37
<b>Figure 4:</b> Carte scolaire de l'IEAB de Mandjou.....	44
<b>Figure 5:</b> Dernière classe fréquentée par les élèves réfugiés .....	60
<b>Figure 6:</b> Profession du chef de ménage .....	62

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Répartition statistique des personnes interrogées.....	17
<b>Tableau 2:</b> Répartition des différents entretiens de groupe par sexe.....	20
<b>Tableau 3:</b> Distribution par profession des chefs de ménages .....	20
<b>Tableau 4:</b> Distribution réfugiés par niveau d'étude (dernière classe fréquentée).....	21
<b>Tableau 5:</b> Villages composant la localité de Mandjou .....	39
<b>Tableau 6:</b> Annuaire statistique de l'année 2021-2022 des écoles ayant des élèves réfugiés dans leur sein .....	45
<b>Tableau 7:</b> Âges légaux et âges réels moyens des réfugiés dans les différents cycles de l'école primaire .....	57
<b>Tableau 8:</b> Religion du chef de ménage .....	59
<b>Tableau 9:</b> Profession du chef de ménage fréquence pourcentage.....	63
<b>Tableau 10:</b> Religion du chef de ménage .....	65
<b>Tableau 11:</b> Nombre de filles non scolarisées .....	67
<b>Tableau 12:</b> Prix moyens minimaux et maximaux journaliers de vente et bénéfice moyen par AGR .....	76

**LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1 :</b> Les Guides d’entretien.....	115
<b>ANNEXE 2 :</b> Liste des Personnes Interviewées (entretiens individuels) .....	120
<b>ANNEXE 3 :</b> Liste des Personnes Interviewées (Focus groups) .....	121
<b>ANNEXE 4 :</b> Formulaire De Recensement des Menages Refugies Abritant des Enfants en Age de Scolarisation dans la Commune de Mandjou. ....	122

## RÉSUMÉ

Les crises sociopolitiques et économiques, la sécheresse et les tensions intercommunautaires dans les pays voisins constituent les facteurs d'expulsions des jeunes filles réfugiées centrafricaines non encadrées particulièrement au Cameroun au regard de sa stabilité politique, de sa position géographique et de son adhésion aux différentes conventions de protection des réfugiés constituent les facteurs d'attractions de ces derniers sur son territoire. De ce constat est né la thématique : « *Abandon scolaire et vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée : cas des réfugiées de la commune de Mandjou (Lom-Et-Djérem, Est-Cameroun)* ». Le problème qui en découle est celui des causes et conséquences de l'abandon scolaire chez les jeunes réfugiées centrafricaines non encadrées et la contribution à leur situation de vulnérabilité. D'où la formulation de la question principale suivante : Comment se construit le dédoublement de la vulnérabilité sociale des jeunes filles réfugiées de Mandjou dans l'Est Cameroun ? L'hypothèse centrale qui en est liée est formulée ainsi qu'il suit : La vulnérabilité sociale des jeunes réfugiées de Mandjou se construit et se dédouble par un déficit d'encadrement holistique se nourrissant de l'abandon scolaire et de l'entrée précoce dans un univers de résilience socialement déviante.

Pour analyser la préoccupation identifiée, nous avons eu recours à l'approche mixte (qualitative et quantitative) qui a permis de comprendre en profondeur le phénomène étudié, passant par les théories des parties prenantes et de l'influence sociale. L'observation directe, l'entretien semi-directif, le focus group, le questionnaire, la recherche documentaire et l'analyse de contenu ont facilité cela. Il en ressort, après de la confrontation de nos données de terrain, nos hypothèses de recherche indiquent clairement que les individus vulnérables peuvent faire face aux difficultés qui les entourent en bénéficiant d'une formation axée sur les activités génératrices de revenus, en s'engageant dans des moyens de subsistance durables ainsi qu'en favorisant la solidarité communautaire. La communauté doit prendre conscience de cette vulnérabilité collective afin de mieux y faire face. Des actions de discrimination positive et, le cas échéant, la réintégration scolaire pour les jeunes réfugiées centrafricaines non encadrées se présentent comme des mesures essentielles pour sortir de cette situation de vulnérabilité sociale.

**Mots clés :** Abandon scolaire, vulnérabilité sociale, commune et jeune fille réfugiée non encadrée.

**ABSTRACT**

Socio-political and economic crises, drought and inter-community tensions in neighbouring countries are all factors in the expulsion of unaccompanied Central African refugee girls, particularly in Cameroon, whose political stability, geographical position and adherence to the various refugee protection conventions are all factors in attracting refugees to its territory. This observation gave rise to our topic entitled : « Dropping out of school and the social vulnerability of young Central African refugee girls who are not supervised : the case of refugee girls in the Mandjou Council (Lom-Et-Djérem, East Cameroon) ». This raises the problem of the causes and consequences of school drop-out among young Central African refugee girls who are not supervised and contributes to their situation of vulnerability. Its main question is : How does the fact that young refugee girls in the Mandjou commune drop out of school underlie their social vulnerability ? The central hypothesis is as follows : the fact that refugee girls in the Mandjou Council drop out of school exposes them to adult life at an early age, as most of them are left to fend for themselves and have to develop survival strategies (search for subsistence income, marriage, motherhood). To analyse the concern identified, we used a mixed approach (qualitative and quantitative) which enabled us to gain an in-depth understanding of the phenomenon studied, using stakeholder and social influence theory. This was facilitated by direct observation, semi-directive interviews, focus groups, questionnaires, documentary research due statistical and content analysis. After comparing our field data, the research hypotheses clearly indicate that vulnerable individuals can cope with the difficulties surrounding them by receiving training in income-generating activities, engaging in sustainable livelihoods and promoting community solidarity. The community needs to become aware of this collective vulnerability in order to deal with it more effectively. Affirmative action and, where appropriate, the reintegration of unaccompanied young Central African refugee women into school are essential measures for overcoming this situation of social vulnerability.

**Key words :** Dropping out of school, social vulnerability, community and young refugee girls without support.

**SOMMAIRE**

<b>DEDICACE.....</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>ii</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>vii</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>viii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>ix</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>x</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE :.....</b>	<b>31</b>
<b>CARACTERISTIQUES SOCIOGEOGRAPHIQUES DE MANDJOU ET FONDEMENTS DU DECROCHAGE SCOLAIRE DES REFUGIEES NON ENCADREES .....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE I :.....</b>	<b>33</b>
<b>CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN DE LA COMMUNE DE MANDJOU .....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE II : .....</b>	<b>49</b>
<b>FONDEMENTS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE REFUGIÉE A MANDJOU.....</b>	<b>49</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>68</b>
<b>DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU : CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D’AMÉLIORATION DE LEUR STATUT SOCIOÉCONOMIQUE .....</b>	<b>68</b>
<b>CHAPITRE III :.....</b>	<b>70</b>
<b>DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE NON ENCADREE DE MANDJOU : DES CONSÉQUENCES AUX RIPOSTES INSTITUTIONNELLES ET SOCIALES .....</b>	<b>70</b>
<b>CHAPITRE IV : .....</b>	<b>85</b>
<b>LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU .....</b>	<b>85</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>114</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>125</b>

## I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun de par sa position géographique<sup>1</sup> et sa relative stabilité politique, apparaît depuis des décennies comme la destination privilégiée de nombreuses personnes fuyant diverses situations d'instabilité dans leurs pays d'origine ou demandant l'asile. Selon les statistiques de Mai 2022 du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR)<sup>2</sup>, 488 112 réfugiés et demandeurs d'asile relèvent de la compétence de cette agence spécialisée des Nations Unies en activité au Cameroun. Le nombre réel de ces derniers est sans aucun doute supérieure à celui mis à disposition par le HCR étant donné que bon nombre de ceux-ci échappent à cette comptabilité compte tenu de ce que tous les réfugiés et demandeurs d'asile ne relèvent pas de la compétence de cette agence onusienne.

L'État du Cameroun s'acquitte donc ainsi de ses obligations humanitaires envers les réfugiés résidant sur son territoire. En effet, l'accueil des étrangers est une valeur culturelle que l'État camerounais a institutionnalisée en ratifiant les conventions internationales relatives aux réfugiés<sup>3</sup>. La loi du 27 juillet 2005<sup>4</sup> portant statut des réfugiés au Cameroun consacre cette tradition au niveau national et justifie la présence de plusieurs centaines de milliers de réfugiés au Cameroun fuyant les abus et les violences dans leurs pays d'origine.

En raison des crises sociopolitiques et religieuses qui secouent la République Centrafricaine et le Nigeria notamment, le Cameroun connaît un afflux massif de réfugiés provenant de ces pays depuis les années 2000. Plus globalement, la majorité des demandeurs d'asile au Cameroun sont originaires des pays de la sous-région, notamment du Burundi, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République Démocratique du Congo, de la Guinée, du Nigéria, du Rwanda et du Soudan.

---

<sup>1</sup> Pays frontalier de la quasi-totalité des autres pays de la sous-région

<sup>2</sup> Haut-Commissariat pour les Réfugiés, *Cameroun : statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR*, Mai 2022.

<sup>3</sup> Ces traités comprennent : la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés ; le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés ; la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation de l'Union Africaine de 1969 ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ; la Convention internationale de 1966 relative aux droits civils et politiques, et la Convention des Nations Unies de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son adoption de la loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 relative au statut des réfugiés au Cameroun et au programme de protection sociale mis en place par le Ministère de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale. Tous ces instruments juridiques marquent l'engagement du pays pour ce qui est de la gestion des réfugiés.

<sup>4</sup> E., Eloundou Mbua, "Article on the Law N°. 2005/006 of 27 July 2005 relating the status of refugees in Cameroon: an additional Hurdle or a Major step forward a refugee protection? in *The Journal of Man, Policy and Globalization*, vol.38, 2015, p. 14.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

Afin d'assurer la prise en charge de cette population qui débarque sur son territoire, le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a entrepris d'organiser l'accueil, la protection, l'assistance et l'encadrement de celle-ci. C'est dans ce cadre-là qu'ont été aménagés les camps de réfugiés de Gado-Badzéré (Région de l'Est) et de Minawao (Région de l'Extrême-Nord).

Aussi, bien souvent, avant que le pays d'accueil ne prenne le relais du régime de protection internationale telle que recommandée par les organismes onusiens, les victimes bénéficient de la part des communautés hôtes d'un régime d'accueil et de protection grâce à la longue tradition d'asile et d'hospitalité qui caractérise l'Afrique en général et le Cameroun en particulier.

Ce flot continu d'un important volume de populations vulnérables vers le Cameroun, et notamment vers des villages eux-mêmes caractérisés par une extrême pauvreté, constitue un réel défi pour le Cameroun dans la mesure où, aux engagements régaliens de celui-ci vis-à-vis de ces citoyens, viennent se greffer d'autres défis liés notamment au manque d'infrastructures, d'équipements et de ressources humaines sensés garantir un accueil adéquat de ces réfugiés et demandeurs d'asile. L'un de ces multiples défis est celui de la scolarisation qui est un droit fondamental reconnu à tous, indépendamment de son statut.

Pour prendre le cas spécifique de la région de l'Est qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de ce travail, le manque des structures administratives camerounaises face à la prise en compte effective du phénomène de migration forcée malgré les soutiens divers des PTF aguerris en activité sur le terrain, les modalités d'intégration des populations réfugiées en générale et des jeunes filles en particulier sont des problématiques dont les sciences sociales n'ont pas encore épuisé l'analyse. Il est donc question pour nous dans le cadre de cette entreprise scientifique de revenir sur le cas spécifique des jeunes filles réfugiées de la Commune de Mandjou ne bénéficiant pas d'un encadrement et qui font face à l'abandon scolaire et aux risques auxquels elles sont exposées du fait de cet abandon. D'où l'intérêt du travail que nous engageons ici sous le titre suivant : « Abandon scolaire et vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée : cas des réfugiées de la Commune de Mandjou (Lom-et-Djérem, Est-Cameroun) ».

## II- PROBLÈME

La prise en charge des réfugiés se fait en fonction de l'âge et du sexe de ces derniers. L'une des composantes essentielles de l'encadrement de la jeune fille réfugiée est de lui assurer une bonne scolarisation qui lui garantit selon les acteurs humanitaires un meilleur avenir. Seulement, le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée et le fait que celle-ci, contrairement à d'autres, vit non pas dans des camps de réfugiés bénéficiant de ce fait d'un encadrement de proximité, mais en communauté met cette dernière dans une situation de vulnérabilité supplémentaire à celle psychologique qu'elle connaît déjà.

## III- REVUE DE LA LITTÉRATURE

Notre intérêt pour la problématique des réfugiés n'est pas inédit dans le champ des sciences sociales en général et de la sociologie en particulier. L'objectif qui nous habite à cette étape de notre recherche est de revenir sur les contributions des chercheurs qui avant nous, ont eu le mérite de traiter de ce phénomène afin de situer notre analyse dans les débats qui alimentent cette thématique. Ces écrits se regroupent en deux grandes rubriques. Nous avons d'une part les travaux liés à divers aspects concernant les réfugiés et dans un second, les travaux sur l'abandon scolaire.

### A. Les réfugiés au cœur des recherches scientifiques

La prise en charge scientifique des problématiques liés aux réfugiés revient sur des aspects tels que la crise migratoire en Afrique et sur la contribution des réfugiés et des demandeurs d'asile au développement économique local et national.

#### 1. La crise migratoire en Afrique

Bien que les chroniques politiques et les descriptions des médias se concentrent sur les migrations des Africains vers l'Europe, la majorité des migrants africains se déplacent en réalité à l'intérieur du continent<sup>5</sup>. Selon le rapport du HCR sur les tendances mondiales de 2018<sup>6</sup>, les pays en développement, principalement en Afrique, accueillent un nombre disproportionné de réfugiés (80 % de la population mondiale de réfugiés). Les personnes réfugiées dans les pays en développement exercent une pression énorme sur les terres

---

<sup>5</sup> All Africa, Migration reports show complex realities, 2018 accessible à partir de l'adresse électronique : <https://allafrica.com/stories/201808270663.html>, consulté le 27/06/2022 à 09 heures 54 minutes.

<sup>6</sup> UNHCR, *Global Trends Report*, 2018.

cultivables, sur les ressources alimentaires, sur les systèmes d'approvisionnement en eau et de soins de santé des communautés d'accueil etc.<sup>7</sup> L'Éthiopie accueille près de 900 000 réfugiés, principalement originaires de Somalie, d'Érythrée, du Soudan et du Soudan du Sud, ce qui représente la plus grande population de réfugiés dans un seul pays africain. Au Nigéria, plus de 2 millions de personnes ont été déplacées de force, dont 1,87 million qui ont fui les violences du groupe militant Boko Haram depuis 2014. L'Ouganda accueille plus de 1,4 million de réfugiés des pays voisins, (le Burundi, le Rwanda, la République Démocratique du Congo et le Soudan du Sud)<sup>8</sup>.

Cependant, il y a également eu d'importants mouvements de réfugiés sur de longues distances liés au conflit, comme de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Éthiopie et Somalie) vers l'Arabie saoudite et le Yémen, ainsi que vers l'Europe et l'Amérique du Nord, tandis qu'un nombre important de réfugiés de Somalie et du Soudan se sont installés en Égypte. Selon le rapport global du HCR de 2017<sup>9</sup>, 2,4 millions de personnes originaires du Soudan du Sud vivaient à l'extérieur du pays en tant que réfugiés. L'Afrique subsaharienne accueille plus de 26 % de la population mondiale de réfugiés.

## **2. Contribution des refugies et des demandeurs d'asile au développement économique local et national**

Pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les ménages, les activités génératrices de revenus sont rares et pour la plupart d'entre eux, l'écart entre les revenus et les dépenses est important et croissant. La durabilité des moyens de subsistance, le coût de la vie, ainsi que l'insécurité alimentaire et l'endettement croissant, sont également des préoccupations majeures pour les réfugiés aussi bien que pour leurs hôtes<sup>10</sup>.

Au regard de ce qui précède, il se pose alors la question de savoir si les réfugiés et les demandeurs d'asile poursuivent des interventions sur les moyens de subsistance qui ont un impact substantiel non seulement sur les communautés locales mais, dans une plus large

---

<sup>7</sup> J., Crisp, No solution in sight: the problem of protracted refugee situations in Africa, Working paper N° 75, 2003 et K., Jacobsen, "Can refugees benefit the state? Refugee resources and African statebuilding", in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 40, N° 4, 2002, pp.577-596.

<sup>8</sup> UNHCR, *Global Trends Report*, op.cit..

<sup>9</sup> UNHCR, Rapport Global, 2017

<sup>10</sup> M. L., Alcantar, Refugee policies of host Governments in Protracted Refugee situations: a comparative approach to Palestinians in Lebanon, 2017; R., Mayer, The right to no longer be a refugee: the legal empowerment of Syrian refugees in Jordan, Doctoral dissertation, Columbia University, 2016; H., Mraiyan, Syrian refugees in Morocco: facts and recommendations, Doctoral Dissertation, 2017.

mesure, sur l'économie nationale au sens large. La plupart des publications sur l'impact des réfugiés sur l'économie locale sont orientées vers le développement économique local qui se répercute sur les communautés d'accueil plutôt que sur l'économie nationale dans son ensemble. Joly<sup>11</sup> et Kavalo<sup>12</sup> soutiennent que les autorités nationales et régionales des pays hôtes détournent les ressources et les effectifs considérables des exigences pressantes de leur propre développement vers la tâche urgente de maintenir les réfugiés en vie, d'alléger leurs souffrances et d'assurer la sécurité de toute la communauté.

Alors que la plupart des gouvernements hôtes ont généralement démontré leur volonté de supporter bon nombre de ces coûts, ils sont naturellement réticents à payer, comme prix de l'octroi de l'asile, le coût des infrastructures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour accueillir les réfugiés<sup>13</sup>. Malgré les restrictions officielles sur le travail, Betts et *al.*<sup>14</sup> proclament que certains réfugiés obtiennent un emploi et s'engagent dans diverses activités commerciales et que l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre affecte profondément le marché du travail et augmente les prix du marché pour les produits de base. Alors que les transferts en espèces/bons pour aider les réfugiés ont amélioré leur pouvoir d'achat, de Bruin et *al.* et Friedman<sup>15</sup> affirment que cela entraîne une hausse des prix sur les marchés locaux, accentuant la vulnérabilité des moyens de subsistance d'un nombre croissant de ménages locaux. Les impacts macro-économiques négatifs incluent des pertes importantes en termes de performances économiques, de recettes et d'impôts publics, de bénéfices, de consommation et d'investissement privés, de réduction de la croissance, d'augmentation du chômage et de creusement des déficits nationaux.

En plus de la nature prolongée des réfugiés et des demandeurs d'asile, la présence de réfugiés aggrave les difficultés économiques, environnementales, sociales et, parfois,

---

<sup>11</sup> D., Joly, *Haven or hell?: asylum policies and refugees in Europe*, Palgrave Macmillan, 1996.

<sup>12</sup> E.B., Kavalo, *Environmental and socio-economic impact of hosting refugees: a case study of villages around the Dzaleka refugee camp in Dowa district, Malawi*, Doctoral dissertation, 2016, p.209.

<sup>13</sup> M., Barslund et al., *Sharing responsibility for refugees and expanding legal migration*, Medam assessment report on asylum and migrations policies in Europe, 2017; K., Long et S., Rosengaertner, *Protection through mobility: opening labor and study migration channels to refugees*, 2016; J., Ryder et al., *A comprehensive response to the Syrian refugee crisis: highlighting the United States role in international effort*, 2016.

<sup>14</sup> A., Betts et al., *Refugees economies: forced displacement and development*, Oxford University press, 2017.

<sup>15</sup> J., Friedman, "Linking response, recovery and resilience to markets in humanitarian action. Urban disaster resilience, new dimensions from international practice", in *Built environment*, 2016, pp. 143-157.

politiques qui prévalent déjà dans différents pays.<sup>16</sup> A partir du moment de leur arrivée, les réfugiés rivalisent avec les citoyens locaux pour les ressources rares telles que la terre, l'eau, le logement, alimentation et services médicaux. Au fil du temps, leur présence entraîne des demandes plus importantes sur les ressources naturelles, l'éducation, les établissements de santé, l'énergie, les transports, les services sociaux et l'emploi. D'autre part, leur présence peut provoquer des pressions inflationnistes sur les prix et impacter sur les salaires. Dans certains cas, ils peuvent modifier considérablement le flux de biens et de services au sein de la société dans son ensemble et leur présence peut avoir des implications sur la balance des paiements du pays hôte et plomber les initiatives d'ajustement structurel<sup>17</sup>. De même, une demande accrue de denrées alimentaires et d'autres produits de base peut entraîner des hausses de prix sur le marché, ce qui stimulera l'activité économique locale, même si, encore une fois, cela ne profite pas aux plus pauvres. De toute évidence, alors que la plupart des gouvernements hôtes se sont montrés disposés à supporter bon nombre de ces coûts, ils sont à juste titre réticents à payer, comme prix de l'octroi de l'asile, le coût des charges économiques supplémentaires, y compris le développement des infrastructures qui peuvent être nécessaires pour accueillir les réfugiés.

Les partisans des campagnes anti-réfugiés accusent ces derniers de comportements problématiques tels que l'introduction et la propagation de maladies<sup>18</sup>, les activités criminelles et la prise d'emplois des résidents autochtones. En conséquence, les décideurs politiques resserrent l'immigration en mettant en place des contrôles aux frontières plus stricts pour réduire les entrées non autorisées et des politiques du travail limitant ainsi la migration et excluant la communauté de réfugiés déjà dans le pays de l'emploi formel, de la protection sociale et d'une protection égale. Par exemple, la Pologne et la Hongrie ont refusé d'accueillir des réfugiés dans le cadre d'un accord de 2015 censé répartir 160 000 personnes entre les pays membres de l'UE afin de soulager la Grèce et l'Italie<sup>19</sup>. La Convention de 1951 relative

---

<sup>16</sup> R., Black, *Refugees, environment and development*, Routledge, 2018; B., Hamber, "Changing context and changing lenses: a contextual approach to understanding the impact of violence on refugees", in *An uncertain safety*, Springer, Cham, 2019, pp. 3-22.

<sup>17</sup> P., Collier et A., Betts, *Refugee: rethinking refugee policy in a changing world*, Oxford University press, 2017; D., Joly, *Haven or hell?: asylum policies and refugees in Europe*, *op.cit.* ; et E., Thielemann, "Why refugee burden-sharing initiatives fail: public goods, free-riding and symbolic solidarity in the EU", in *Journal of Common Market Studies*, N° 56(1), 2018, pp. 63-82.

<sup>18</sup> A. R., Bizri, Fares, et J., Musharrafieh, Infectious diseases in the era of refugees: hepatitis a outbreak in Lebanon, in *Avicenna journal of medicine*, Vol. 8 (4), 2018, pp. 147-172.

<sup>19</sup> R., Andersson, "Europe's failed fight against irregular migration: ethnographic notes on a counterproductive industry", in *Journal of Ethnic and Migration studies*, 2016, pp. 1055-1072.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

au statut des réfugiés accorde aux réfugiés le droit au travail, mais le Malawi, en tant que signataire de la convention, a émis neuf réserves, notamment le droit au travail, la restriction des déplacements, l'accès à l'éducation et à d'autres services sociaux. Cette réticence reflète diverses préoccupations concernant la distorsion du marché du travail et la capacité limitée à absorber de la nouvelle main-d'œuvre, la surpopulation de certains secteurs, la disponibilité d'emplois pour les citoyens, la réduction des salaires et la dégradation des conditions de travail. Sur les 145 États parties à la Convention de 1951 sur les réfugiés, près de la moitié émettent des réserves, et même les États qui accordent le droit au travail imposent généralement des conditions d'accès aux marchés du travail. Les mêmes limitations s'appliquent à bon nombre des 48 États qui ne sont pas des États parties au statut de réfugié.

L'impact économique des réfugiés sur les zones d'accueil n'est cependant pas nécessairement négatif. Del Carpio et *al.*<sup>20</sup> affirment qu'un stimulus économique peut être généré par la présence de réfugiés et peut conduire à l'ouverture et au développement des régions d'accueil. Cette relance se fait par l'achat local de nourriture, d'articles non alimentaires, de matériaux d'abris par les agences fournissant des articles de secours, les décaissements effectués par les travailleurs humanitaires, les actifs apportés par les réfugiés eux-mêmes, ainsi que les emplois et les revenus générés par la population locale, directement ou indirectement, à travers des projets d'assistance aux zones de réfugiés. L'existence de réfugiés contribue également à la création d'emplois bénéficiant directement ou indirectement à la population locale<sup>21</sup>. En outre, une disponibilité accrue de main-d'œuvre bon marché qui favorise les employeurs ; augmentation de la demande et de la consommation des réfugiés ; et les avantages pour les grands producteurs agricoles, les propriétaires fonciers, les commerçants locaux, les entreprises et les détaillants, les entrepreneurs en construction, ainsi que les fournisseurs de biens et de produits de base du programme humanitaire<sup>22</sup>. En outre, les départements compétents impliqués dans le travail avec les réfugiés en tant qu'homologues du HCR et d'autres agences de migration connexes, tant au niveau central que local, bénéficient d'une assistance visant à renforcer leurs capacités d'adaptation et de gestion. Cette assistance peut comprendre la fourniture d'équipements, le renforcement des capacités

---

<sup>20</sup> Del Carpio et M., Wagner, *The impact of Syrians refugees on the Turkish labor market*, The world bank, 2015.

<sup>21</sup> UNHCR, *Social and economic impact of large refugee populations on host developing countries*, Janvier 1997.

<sup>22</sup> A., Betts et al., *Refugees economies: forced displacement and development*, op.cit.,

et les composantes de formation connexes. La présence de réfugiés, en tant que centre d'attention, peut également attirer les agences de développement dans les zones d'accueil. S'il est reconnu que l'impact d'un afflux de réfugiés sur la vie économique d'un pays d'accueil peut avoir certains aspects positifs, des auteurs tels que Shellito<sup>23</sup> notamment affirment que la présence à grande échelle de réfugiés constitue invariablement un lourd fardeau pour les pays d'accueil, en particulier les pays les moins avancés.

## **B. La problématique de l'abandon scolaire**

Dans son mémoire de Master en Psychologie sur le thème : « Environnement social précaire, décrochage scolaire et stratégies de réussite : une étude exploratoire du phénomène au quartier New-Bell de Douala », <sup>24</sup> Nguéhan scrute le phénomène du décrochage scolaire à partir de l'expérience individuelle des enfants ayant vécu au quartier New-Bell. Bien plus, il cherche à identifier et à décrire les éléments les plus pertinents à même d'expliquer le décrochage en ce lieu et attirer l'attention des parents, de la communauté éducative et des pouvoirs publics sur la spécificité du quartier New-Bell. Cette étude démontre que les conditions et la qualité de vie de la famille durant l'enfance, les pratiques éducatives parentales et les langues de communication, la vie au quartier et la sédentarité, la qualité de la vie au primaire sont les principaux éléments influençant le décrochage scolaire. Chez les « décrocheurs », on remarque une profusion de raisons ayant conduit au décrochage. Cependant, du côté des « non décrocheurs », dans les stratégies permettant de ne pas abandonner, on distingue principalement une volonté de réussir et de se distinguer avec un soutien parental réel à travers un projet de vie. *In fine*, cette contribution invite à reconsidérer les stratégies individuelles et familiales comme déterminantes pour la poursuite d'un cursus réussi au quartier New-Bell. Nguéhan émet donc l'hypothèse selon laquelle la qualité des stratégies détermine la qualité de la réussite scolaire au quartier New-Bell.

Pour Belndanga Garba<sup>25</sup>, la déperdition trouve son origine dans les facteurs personnels tels que le milieu social des élèves, le manque d'intérêt pour l'école, le libertinage des enfants, dans les facteurs familiaux qui concernent la structure familiale et

---

<sup>23</sup> K., Shellito, *The economic effect of refugee crises on host countries and implications for the Lebanese case*, article disponible à partir de l'adresse électronique : [https://repository.upenn.edu/joseph\\_wharton\\_scholars/3](https://repository.upenn.edu/joseph_wharton_scholars/3), consulté le 23 avril 2022 à 13 heures 28 minutes

<sup>24</sup> S.B., Nguéban, « Environnement social précaire, décrochage scolaire et stratégies de réussite : une étude exploratoire au quartier New-Bell de Douala », Mémoire de Master en Psychologie, Université de Douala, 2007.

<sup>25</sup> B., Belndanga Garba, « La déperdition scolaire dans la Commune de Garoua-Boulai (Est-Cameroun) : 1977-2019 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2020.

l'analphabétisme de certains parents, dans les facteurs scolaires tels que le manque criard des enseignants, les effectifs pléthoriques, la panne du système éducatif camerounais, la violence en milieu scolaire qui englobent les violences physiques, le vandalisme, l'intimidation, le mépris et les violences de genres. Il relève le fait que :

*Ces violences de genre en milieu scolaire ont une influence directe sur la scolarisation des filles, puisqu'elles provoquent souvent leur retrait de l'école. Elles apparaissent ainsi et doivent être considérées comme un obstacle majeur à la scolarisation des filles. Banalisées, elles restent fréquemment un sujet « tabou », ce qui rend difficile leur identification, leur reconnaissance et leur prise en charge.*

Cette déperdition scolaire aboutit à des conséquences telles que l'augmentation du taux de chômage, la réduction de l'autorité parentale, la délinquance juvénile, l'augmentation du banditisme, du vol et du phénomène d'enfant de la rue, de la prostitution et du phénomène des fille-mères, la recrudescence de l'activité de mototaxi comme conséquence de déperdition scolaire, l'analphabétisme des décrocheurs et l'extrême pauvreté familiale. Tout ce qui précède amène l'auteur à conclure qu'il serait nécessaire que l'État camerounais, les parents, les élèves eux-mêmes et les enseignants tiennent compte de leurs rôles respectifs en vue d'assurer l'égalité de chance à tous les enfants face à l'institution scolaire.

Le phénomène du décrochage scolaire n'est pas, comme cela tend à être perçu, une réalité qui concerne exclusivement les jeunes gens du primaire. C'est également un phénomène qui est rencontré chez les étudiants. C'est ce que nous apprennent Suebang et Maingari<sup>26</sup> en se focalisant sur les facteurs socio-économiques (familiaux et environnementaux) à l'aune de ce phénomène. Dans cette étude menée auprès de 338 participants sélectionnés à partir des méthodes d'échantillonnage stratifié et par commodité au sein de la population constituée de l'ensemble des jeunes ayant pris une inscription au premier cycle de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I en 2015 et qui ont décroché leurs études avant la fin dudit cycle. Les résultats de cette étude montrent que l'influence du niveau d'instruction du père sur le décrochage des

---

<sup>26</sup> A.R., Suebang et D., Maingari, « Facteurs socioéconomiques et décrochage des études au premier cycle universitaire : cas de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I (Cameroun) », in *Education et socialisation*, disponible à partir du lien : <https://journals.openedition.org/edso/14590>

études universitaires, l'influence du niveau socioprofessionnel du père sur le décrochage des études universitaires, la relation entre le temps passé dans un emploi rémunéré par l'étudiant et le décrochage des études au premier cycle de l'Université de Yaoundé I sont autant de facteurs à l'origine du décrochage scolaire chez les étudiants de la FALSH.

#### **IV- PROBLÉMATIQUE**

L'économie des travaux ci-dessus montre que la prise en charge heuristique de la problématique des réfugiés est particulièrement féconde dans divers champs de recherche tels que les relations internationales, les sciences économiques, les sciences de l'éducation etc. Cette prise en charge de cette thématique dans le cadre de ces différentes disciplines contribue ainsi indéniablement à une saisie totale de ce phénomène social.

Cependant, malgré leur pertinence, les travaux ci-dessus recensés et présentés n'ont pas, de façon significative, mis en relief la corrélation qui existe entre le décrochage scolaire et la vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée non encadrée.

L'étude que nous engageons ici se donne pour ambition d'examiner cette corrélation. En clair, il est principalement question pour nous dans le cadre de ce travail de recherche de déterminer dans quelle mesure le décrochage scolaire des jeunes filles réfugiées non encadrées de la Commune de Mandjou est au fondement de leur vulnérabilité sociale.

En effet, lorsqu'elles arrivent en terre camerounaise, les populations réfugiées ont laissé derrière elles, dans leurs pays d'origine, terre, maisons, famille, travail etc. Cet abandon brusque de tout, couplé au traumatisme causé par la guerre (viols, blessures, perte de certains proches etc.) mettent ces dernières dans une situation de vulnérabilité certaine. L'arrivée en terre étrangère nécessite donc un encadrement dans le but de ne pas laisser ces populations sombrer dans la dépression parce qu'incapables de se loger, de se nourrir, d'assurer une instruction de qualité à leur progéniture, d'avoir une activité génératrice de revenus stable et pérenne, de se faire soigner en cas de maladie etc. C'est le cas des réfugiés se trouvant dans le camp de Gado-Badzéré. Il se trouve cependant que, compte tenu du nombre élevé de réfugiés qui se retrouvent dans la région de l'Est, une grande partie de ces derniers ne bénéficient pas de l'encadrement auquel ils ont droit de la part aussi bien du Gouvernement, que de la part des Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent l'Etat du Cameroun dans le cadre de cette politique sectorielle.

Dans la Commune de Mandjou précisément, résident des réfugiés vivant au sein des communautés locales. Ceux-ci sont ainsi appelés à se débrouiller d'elles-mêmes, de faire face à la précarité à laquelle les expose leur situation de réfugiés. On retrouve au sein de cette population des filles et jeunes filles qui, non seulement ne bénéficient pas d'encadrement, mais aussi sont en situation de décrochage scolaire. Elles sont donc, pour ainsi dire, piégées entre l'enfance et l'adolescence, catégorie sociale juridiquement incompétente à exercer une profession ou une activité génératrice de revenu, manque de ressources à même de leur garantir une instruction scolaire un avenir professionnel et appel à aider les parents, confrontés au devoir de nourrir la famille et subvenir à leurs autres besoins. Ces différentes situations mettent nécessairement la jeune fille réfugiée non encadrée en situation de vulnérabilité.

Au regard de ce qui précède, nous tentons donc également dans le cadre de ce travail d'examiner les mécanismes à l'aune desquels les filles réfugiées de la commune de Mandjou font face aux risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale. Dans ce sens, il est question de se montrer attentif aussi bien aux initiatives envisagées et implémentées par ces dernières elles-mêmes, à celles suggérées par les parents et autres ascendants et implémentées par ces filles, à observer de manière attentive l'existence ou pas d'initiatives communautaires allant dans ce sens, l'existence d'actions qui émanent des organisations de la société civile. En clair, il sera question pour nous d'examiner l'existence des initiatives d'autodétermination, des initiatives endogènes de sortie de crises.

La dernière articulation de ce travail est celle qui l'insère dans le domaine de la recherche action. Plus spécifiquement, il sera question pour nous, sur la base de ce que le terrain nous aura donné comme information, comme données, de formuler des propositions sur les actions et mesures à prendre en vue d'aider ces dernières à sortir de la vulnérabilité sociale dans laquelle le décrochage scolaire les installe. Dans cette perspective, notre travail s'articule autour de deux interrogations secondaires provenant d'une question principale.

## **1. Les questions de recherche**

La problématisation à finaliser nous a permis de formuler une question centrale et trois questions secondaires.

### **1.1. Question centrale**

Comment se construit le dédoublement de la vulnérabilité sociale des jeunes filles réfugiées de Mandjou dans l'Est Cameroun ?

### **1.2. Questions secondaires**

Elles sont au nombre de deux.

#### **1.2.1. Question secondaire n° 1**

Dans quelles mesures les filles réfugiées de la commune de Mandjou font-elles face aux risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale ?

#### **1.2.2. Question secondaire n° 2**

Quels sont les mécanismes ou stratégies mis sur pied pour sortir de cette vulnérabilité sociale ?

## **2. Les hypothèses de recherche**

Conformément aux questions de recherche, nous avons ici une hypothèse centrale et des hypothèses secondaires.

### **2.1. Hypothèse centrale**

La vulnérabilité sociale des jeunes réfugiées de Mandjou se construit et se dédouble par un déficit d'encadrement holistique se nourrissant de l'abandon scolaire et de l'entrée précoce dans un univers de résilience socialement déviante.

### **2.2. Hypothèses secondaires**

Elles sont au nombre de deux.

#### **2.2.1. Hypothèse secondaire n° 1**

Les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou font face à leur situation de vulnérabilité par la formation aux activités génératrices de revenus, la conduite des activités de subsistance, la solidarité communautaire.

### **2.2.2. Hypothèse secondaire n° 2**

La sortie de la vulnérabilité sociale passe par la prise de conscience de la communauté de leur vulnérabilité, les actions de discrimination positive, et le retour à une vie scolaire le cas échéant.

## **3. Les objectifs de recherche**

Ils sont subdivisés en objectifs global et spécifiques.

### **3.1. Objectif Global**

Comprendre le fondement de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou dans l'évaluation de la vulnérabilité sociale de celles-ci.

### **3.2. Objectifs spécifiques**

Ils sont au nombre de trois.

#### **3.2.1. Objectif spécifique n° 1**

Mettre en exergue les déterminants de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées habitantes de la commune de Mandjou.

#### **3.2.2. Objectif spécifique n° 2**

Analyser le niveau de corrélation ou de dépendance entre l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de Mandjou et leur niveau de vulnérabilité sociale.

#### **3.2.3. Objectif spécifique n° 3**

Évaluer l'impact de la vulnérabilité sociale des jeunes filles réfugiées de Mandjou sur la prise en charge et l'autonomisation des réfugiés au Cameroun.

## **V- MÉTHODOLOGIE**

Elle est organisée en trois grands aspects : les théories, la collecte de données et l'analyse.

## **1. Cadre théorique**

Nous avons eu recours à deux théories à savoir : la théorie des parties prenantes de Robert Freeman, la théorie de l'influence sociale de Jean-Léon Beauvoir.

### **1.1. La théorie des parties prenantes de Robert Freeman**

La théorie des parties prenantes a été formulée en 1984 par Robert Freeman dans le champ de l'Éthique des affaires et de la responsabilité sociale des entreprises. Cette théorie oriente ses analyses sur des approches interactionnistes, avec pour champ d'application la stratégie. Elle se présente également comme l'une des théories des organisations. Déjà, depuis sa création, la théorie des parties prenantes fait l'objet de plusieurs débats et est considérée comme une référence des actions menées dans une logique des politiques de responsabilité sociale des entreprises. La théorie des parties prenantes s'impose de nos jours comme étant une référence au travers de la Responsabilité Sociale des Entreprises jusqu'à la prise des aspects des discours dominants. La notion de partie prenante tire ses origines aux États-Unis et se conçoit comme une réaction contestataire à la supériorité accordée à la valeur financière et à la figure de l'actionnaire. De plus en plus, cette notion de partie prenante gagne du terrain et se définit tout d'abord au regard des intérêts convergents qui divergeraient de ceux des autres. C'est d'ailleurs sur cette orientation que la théorie des parties prenantes va s'appesantir en se construisant sur une tension «proximité-distance ». La proximité des intérêts de certains et la distance avec les intérêts des autres. La théorie des parties prenantes se matérialise généralement et beaucoup plus sur des problématiques économiques. Elle postule que l'organisation est étroitement liée à plusieurs groupes qui exercent une forte influence et sont influencés par des décisions prises, les intérêts des parties prenantes ont une valeur intrinsèque et aucun intérêt est nullement supérieur à d'autres. Tous les intérêts doivent par conséquent être pris en compte. Cette théorie s'appuie dès lors sur une double variante. Nous notons ainsi l'aspect empirique de la responsabilité qui se justifie par la prise en compte des motivations et intérêts du groupe ou organisation tout en définissant un système d'information propice et accessible à toutes les parties prenantes. C'est dire qu'il est nécessaire voir primordial d'établir un partage équitable d'informations concernant l'organisation afin d'éviter des écarts qui pourront cependant conduire à un déséquilibre informationnel qui évidemment conduira à l'opposition de certaines parties prenantes de l'organisation. L'information se présente donc à cet effet comme un élément majeur dans l'organisation, la gestion des

relations des différentes composantes sociales. La deuxième variante étant la relation entre l'organisation et les parties prenantes (Organisation-parties prenantes). Cette relation se présente comme une relation sociale.

L'idée centrale de cette théorie est que pour atteindre une performance durable à long terme, il est essentiel pour une entreprise de prendre en compte et satisfaire efficacement toutes ses parties prenantes. En effet, chaque partie prenante a ses propres intérêts légitimes qu'il convient de respecter afin d'établir des relations harmonieuses avec elles. L'auteur souligne également que certaines parties prenantes peuvent avoir plus d'influence sur l'organisation que d'autres.

En définitive, la théorie des parties prenantes cherche à rendre compatible l'incompatible. Elle vise en effet à concilier les différents acteurs d'une organisation. Tout comme le fonctionnalisme qui, selon Marc Montoussé et Gilles Renouard cherchent à « *comprendre le fonctionnement du système social (société)*. Pour cela, ils s'interrogent sur le rôle joué par les actions individuelles dans la société », <sup>27</sup> elle recommande donc la prise en compte de toutes les parties prenantes d'une organisation tout en précisant que chaque partie ou acteur a un rôle à jouer. Ainsi donc, pour une bonne organisation sociale, il faudrait que les différentes parties soient en interactions et que leurs intérêts ne soient point négligés.

Cette théorie a permis d'élaborer une cartographie des acteurs impliqués institutionnellement ou non dans la prise en charge ou l'accompagnement à l'insertion des réfugiés, principalement les jeunes filles, à l'Est-Cameroun, tout en ressortant leurs responsabilités et leurs modèles opératoires.

## **1.2. La théorie de l'influence sociale de Jean-Léon Beauvoir**

L'influence sociale renvoie à l'ensemble des phénomènes par lesquels les individus et les groupes façonnent, maintiennent, diffusent et modifient leurs modes de pensées et d'action lors d'interactions sociales. <sup>28</sup> Elle peut également être considérée comme « *l'emprise que le social exerce sur l'individu et les modifications qu'elle entraîne au niveau du comportement de l'individu* ». <sup>29</sup> Ainsi, on parle d'influence sociale quand on peut rattacher les conduites, les idées, les œuvres et les travaux d'une personne aux conduites, idées d'une autre personne.

---

<sup>27</sup> M., Montoussé et G., Renouard, *100 fiches pour comprendre la Sociologie*, Paris, Bréal, 2012, p. 48.

<sup>28</sup> Dictionnaire fondamental de psychologie, Larousse, Bordas, 1997, p. 629.

<sup>29</sup> M., Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993, p. 467.

Pour Serge Moscovici, l'influence sociale est un processus symétrique de négociation entre le collectif et ses composantes.<sup>30</sup> Autrement dit, dans une perspective interactionniste, toute source peut induire une influence.<sup>31</sup> Il peut s'agir ici d'un autre individu, d'un groupe ou même d'un média. L'influence sociale met en exergue d'après Jean-Léon Beauvoir, une forme particulière de pouvoir dont la source principale est la persuasion. La théorie de l'influence sociale suppose que pour expliquer un fait social donné, « *il est indispensable de reconstruire le contexte social dans lequel évoluent les individus concernés par le phénomène en question et de l'appréhender comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par le contexte social.* ».<sup>32</sup>

Cette influence entraîne la modification des comportements, attitudes, opinions, sentiments ou croyances d'un groupe ou d'un individu à la suite d'un contact ou des contacts avec un autre group ou individu. Pour parler d'influence, il faut une existence quelconque entre ces entités. Le conformisme, la soumission et l'innovation sont entre autres les types d'influences sociales qui existent. Ce sont des situations dans lesquelles intervient des modifications du comportement résultant de pressions spécifiques.

Dans le cadre de cette recherche, cette théorie a permis de comprendre les logiques et les effets sociaux de l'abandon scolaire sur l'accroissement de la vulnérabilité des jeunes filles réfugiées à Mandjou. Elle a permis également d'observer les effets de différentes interactions des populations du milieu d'accueil sur ces dernières.

## **2. Collecte et analyse de données**

Il s'agit ici, de présenter la méthode, les techniques et les outils qui ont facilité l'obtention à travers les enquêtes de terrain.

### **2.1. Méthode et échantillonnage**

Dans le but d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, nous avons opté pour une méthode mixte (quali-quantitative). Ce choix se justifie par la volonté d'analyser, d'expliquer et de comprendre les vulnérabilités générées par l'abandon scolaire au sein de cette catégorie démographique spécifique, à partir des indicateurs de risques qui sont à la fois mesurables et

---

<sup>30</sup> S., Moscovici, in *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984 cité par Gilles Ferréol, p. 193.

<sup>31</sup> S., Moscovici, in *Psychologie des minorités*, cité par Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de sociologie*, Paris, PUF, 1982, p. 297

<sup>32</sup> S., Fisher, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1987, p. 37.

immensurables. L'échantillonnage de type stratifié a été adopté pour l'aspect quantitatif tandis que le choix raisonné sera adopté au niveau qualitatif. Le premier type a exigé un dénombrement des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou afin de procéder à la stratification sous la base des variables déterminées pour le classement. Le second a nécessité le repérage des personnes ressources de plusieurs catégories. Ce sont ces exigences qui ont rendu possible la détermination de la taille de chaque échantillon en fonction de leur niveau de représentativité.

Au niveau de l'échantillonnage, notre échantillon a été choisi à l'aide de la technique raisonnée. Cet échantillon est constitué de 25 personnes ressources réparties comme suit : 12 autorités administratives et acteurs de la société civile, femmes et hommes compris et 01 autorité religieuse.

**Tableau 1.** Répartition statistique des personnes interrogées

Qualités	Nombre	sexe	Total
Autorités administratives et acteurs de la société civile	12	Homme et femme	13
Autorité religieuse	01	Homme	

Source : Enquête de terrain

### 3. Techniques et outils de collecte des données

Quatre techniques de collecte des données ont été mobilisées dans le cadre de la présente étude. Il s'agit d'une part de l'observation documentaire, l'observation directe non-structurée, les entretiens directs semi-directifs et des focus group discussion.

#### 3.1. L'observation documentaire

Lorsqu'en sciences sociales, on parle de document, il s'agit spécifiquement de : « *tout élément, matériel ou immatériel, qui a un rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui de ce fait constitue indirectement une source d'informations sur les phénomènes sociaux* ». <sup>33</sup> Pour cette raison, l'observation des documents en vue de collecter des données est en sciences sociales une récurrence, pour élucider des faits sociaux. Ces

---

<sup>33</sup> J-L., Loubet Del Bayle, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Edouard Privat, 1978, p. 102.

données sont de deux ordres : théorique et factuel. Ainsi, lorsque dans cette recherche nous parlons de l'observation documentaire, il faut comprendre une observation qui nous permet au premier chef de prélever les faits. Raison pour laquelle, l'observation documentaire mobilisée, est exercée d'abord sur les documents qui nous y conduisent, particulièrement ici, les bases de données sur les réfugiés à Mandjou etc. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'une part des fichiers numériques ou encore physiques (saisis ou/ et manuscrits) selon les cas rencontrés sur le terrain. Par ailleurs, nous avons aussi eu recours aux données webographiques étant donné qu'internet constitue de nos jours un outil d'accès à la connaissance scientifique.

### 3.2. L'observation directe non-structurée

Cette technique d'observation est un mode d'enregistrement, par notes descriptives ou analytiques, d'actions ou d'observations perçues sur le terrain dans des conditions naturelles<sup>34</sup>. À cet effet, cet outil de collecte de données est utilisé en primeur par le chercheur parce qu'il favorise l'accès immédiat aux comportements, aux objets et aux actions dans des situations pratiquement réelles dans lesquelles interagissent différents acteurs. Pour Ghiglione et al, l'observation est « *un regard porté sur une situation sans que celle-ci soit modifiée. Regard dont l'intentionnalité est de nature très générale et agit au niveau de ce qui doit être observé dans la situation, le but étant le recueil des données afférentes à la situation* ». <sup>35</sup>

De source empirique, cette technique de collecte des données requiert une longue familiarité du chercheur avec le terrain, la prise de notes, l'attention à l'imprévu, la constitution d'une grille d'observation afin de classer les informations recueillies. Dans cette perspective, il s'est agi pour nous de rejoindre, les jeunes filles réfugiées centrafricaines non encadrées et non scolarisées dans leurs différents espaces de vie et de travail et de partager avec elles quelques instants de leur quotidien. Ainsi, nous avons eu la possibilité de capitaliser à chaque fois les moments passés avec elles, ce qui par exemple nous a permis d'observer en situation réelle les réalités, les actions et les pratiques témoignant l'abandon scolaire et les niveaux de vulnérabilité de ces jeunes filles réfugiées centrafricaines non encadrées.

---

<sup>34</sup> V., Nga Ndong, «L'opinion camerounaise. Essai d'une autopsie critique », Tome 1, Thèse pour le Doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines (sociologie), Paris X Nanterre, 1999, p. 300.

<sup>35</sup> Ibid., p. 11.

### 3.3. L'entretien semi-directif

Elle désigne une technique de collecte des informations faisant intervenir un processus de communication verbale afin de recueillir des informations en relation avec un sujet ou un thème donné.<sup>36</sup> Plus spécifiquement, « *Il s'agit de rencontrer les individus qui ont participé à la mise en place et l'application de la politique étudiée* »,<sup>37</sup> ou qui ont eu, à un moment une implication déterminante dans l'élaboration des stratégies ou encore la mise en œuvre le suivi ou l'évaluation des activités. Notre objectif étant de saisir le rôle des divers acteurs intervenant dans l'encadrement des jeunes filles réfugiées, l'entretien semi-directif s'est avéré propice en ce sens qu'il met l'acteur social en situation de s'exprimer librement. Dongani souligne à cet effet que « *les comportements et les attitudes des agents sociaux ont toujours une signification et que cette signification n'est accessible à l'enquêteur qu'à condition de mettre l'enquêté en situation de s'exprimer* ». <sup>38</sup>

Dans ce sens, nous avons conduit des entretiens auprès des autorités traditionnelles, du corps enseignant, des acteurs de la société civile etc.

Ces entretiens ont été enregistrés à partir de dictaphone, retranscrits puis interprétés dans le cadre de l'analyse. À côté des entretiens semi-directifs, nous avons de temps en temps eu recours à des entretiens non avoués dont l'orchestration n'a pas été très rigoureuse. Ceux-ci se sont déroulés sous forme de conversations conviviales et spontanées au cours desquelles nous avons davantage été spectateur qu'acteur en écoutant ce que les différents acteurs de la chaîne d'intervention et de prise en charge des réfugiés avaient à dire sur la problématique de l'abandon scolaire et de la vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée.

En effet, nous avons effectué au total 04 entretiens de groupe dont 01 avec les parents réfugiés (07 hommes) ; 01 avec parents réfugiés (06 femmes) ; 01 autre (06 filles) avec les élèves réfugiées déscolarisées (cycle primaire) et enfin, 01 (06 filles) avec élèves réfugiées déscolarisées (cycle secondaire). Ce qui toute au total, 25 personnes pour les 04 entretiens de groupe.

---

<sup>36</sup> G., Ferréol (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 97.

<sup>37</sup> S., Cohen (dir.), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.

<sup>38</sup> Cité par J-M., Zambo Belinga, « Les élections au Cameroun. Contribution à l'explication du vote dans les localités dites « acquises » au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et au Social Démocratic front (SDF) », Thèse de doctorat d'État, Université de Yaoundé I, 2004, p. 98.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

**Tableau 2.:** Répartition des différents entretiens de groupe par sexe

Nombres de participants (sexe)	Qualité des membres de l'entretien
07 hommes	Focus group parents réfugiés
06 femmes	Focus group parents réfugiés
06 filles	Focus group élèves réfugiées déscolarisées (cycle primaire)
06 filles	Focus group élèves réfugiées déscolarisées (cycle secondaire)
<b>25 personnes</b>	

Source : Enquête de terrain

### 3.4. Questionnaire

Le questionnaire a permis de recueillir des données quantifiables ayant pour « fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées ». <sup>39</sup> Grâce à ce questionnaire, nous avons déterminé les conditions de vie socioéconomiques et les activités socioéconomiques menées, à travers le formulaire de recensement des ménages qui abritent des enfants en âge de scolarisation dans la commune de Mandjou. A cet effet, 373 chefs de ménages ont été rencontrés.

**Tableau 3.:** Distribution par profession des chefs de ménages

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Ménagère	224	60 %
Agriculteur	67	17%
Commerçant	25	7%
Chauffeur	25	7%
Sans emploi	7	2%
Autres	25	7%
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête de terrain

<sup>39</sup> J-C., Combessie, *La méthode en sciences sociales*, Paris, la Découverte, 1996, p. 33.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

Du tableau ci-dessus, il se dégage clairement que la catégorie ménagère est dominante sur toutes les autres, ce qui donne à dire que c'est cette catégorie qui est au cœur de la prise en charge et suivi des élèves réfugiées.

**Tableau 4.:** Distribution réfugiés par niveau d'étude (dernière classe fréquentée)

Classe	Nombre
3 <sup>ème</sup>	14
4 <sup>ème</sup>	44
5 <sup>ème</sup>	7
6 <sup>ème</sup>	36
CE1	40
CE2	30
CM1	59
CM2	44
CP	71
Maternelle	3
SIL	40
<b>Total</b>	<b>373</b>

**Source :** Enquête de terrain

Les dernières classes fréquentées par les élèves réfugiés avec un nombre supérieur, d'après le tableau ci-haut, sont les classes de CP, CM1 4<sup>ème</sup>, CM2, 6<sup>ème</sup>, CE1, CE2 et SIL.

Il est à préciser qu'il s'agit là, des questionnaires validés après dépouillement, et qu'une centaine a été rejeté du fait de certains biais.

#### **4. Techniques et outils d'analyse des données de terrain**

Il s'agit d'un examen rigoureux et méthodique de documents visuels ou textuels. Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt soulignent à ce sujet que :

*L'analyse de contenu porte sur des messages aussi variés que des œuvres littéraires, des articles de journaux, des documents officiels, des programmes audiovisuels, des déclarations politiques, des rapports de réunion ou des comptes rendus d'entretiens semi-directifs. Le choix des termes utilisés par le locuteur, leur fréquence et leur mode d'agencement, la construction du*

*« discours » et son développement constituent des sources d'information à partir desquelles le chercheur tente de construire une connaissance.<sup>40</sup>*

En accordance aux techniques de collecte des données ci-dessus présentées, l'analyse de contenu et l'analyse statistique descriptive nous ont été utiles. La première, s'appliquant au volet qualitatif était basée sur la transcription et l'interprétation des verbatims, l'analyse sémantique et catégorielle des correspondances. Ces données qualitatives ont été transcrites minutieusement dans le but d'utiliser les informations pour construire des corpus argumentatifs reposant sur la vérité scientifique. Les logiciels tels que Express Scribe et dictée cneubaouer.net nous ont permis d'effectuer les différents dépouillements notamment la transcription et confronter les informations afin de garder les plus pertinentes. La seconde, s'appliquant au volet quantitatif, a porté sur la description des variables à travers les paramètres de position, de dispersion et la déduction des corrélations. Les logiciels Excel et spss ont rendu possible le traitement de ces données quantitatives.

## **VI- DÉFINITION DES CONCEPTS**

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous convoquons régulièrement un ensemble des concepts et de vocables. Il est essentiel de préciser, pour évacuer toute ambiguïté, le sens que nous avons assigné à ces mots-clés autour desquels se construit notre analyse. Cette partie du travail de recherche encore appelée conceptualisation, désigne dont le processus d'élaboration des concepts et selon Quivy et Van Campenhoudt, la conceptualisation

*[...] est plus qu'une simple définition ou convention terminologique. Elle constitue une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel. À cet effet, elle ne retient pas tous les aspects de la réalité concernée mais seulement ce qui en exprime l'essentiel du point de vue du chercheur. Il s'agit donc d'une construction-sélection<sup>41</sup>.*

Nous définissons donc les concepts suivants : abandon scolaire, commune, vulnérabilité sociale et, enfin, jeune fille réfugiée non encadrée.

### **1. Abandon scolaire**

D'après le dictionnaire français électronique, l'abandon scolaire, « s'applique à la situation des élèves ou des étudiants qui par incapacité, par manque de moyens financiers,

---

<sup>40</sup> R., Quivy et V., Campenhoudt, *op. Cit.*, p. 201.

<sup>41</sup> R., Quivy et V., Campenhoudt, *Manuel de recherches en sciences sociales*, 3e éd., Paris, Dunod, 1995, p. 120.

*etc., ne vont pas jusqu'au bout de la période d'études en cours* ». <sup>42</sup> Dans le cadre du présent travail, l'abandon scolaire est entendu comme « (...) *la sortie du système éducatif sans qualification aucune ou sans diplôme* ». <sup>43</sup> L'abandon scolaire est un phénomène complexe qui se produit lorsque les élèves quittent prématurément l'école sans avoir obtenu leur diplôme ou terminé leur cursus. Il peut être causé par une multitude de facteurs, tels que des difficultés académiques, des problèmes familiaux, le manque d'intérêt pour l'éducation ou encore des contraintes économiques.

D'après une étude menée par Russell Rumberger en 2001, il existe plusieurs raisons principales qui peuvent conduire à l'abandon scolaire. Parmi celles-ci figurent les faibles performances académiques et la désaffection envers l'école. Les jeunes filles réfugiées non encadrées sont particulièrement vulnérables face à ces défis éducatifs. <sup>44</sup>

En conclusion, l'abandon scolaire est un problème complexe qui peut toucher tous les élèves, mais il a tendance à être plus prévalent chez les jeunes filles réfugiées non encadrées. Pour surmonter ces défis et garantir leur droit fondamental à une éducation de qualité, il est essentiel d'adopter une approche globale qui tienne compte des facteurs socio-économiques, culturels et psychologiques auxquels elles sont confrontées.

## 2. Vulnérabilité sociale

Pour le concept de vulnérabilité, au gré de ses divers usages, nous avons fait le choix de faire ressortir une sociohistoire du concept. Déjà, le concept de vulnérabilité tel que décrit par l'historienne Brodriez-Dolino vient du latin *vulnus*, *vulneris* (la blessure) et *vulnerare* (*blessure*) <sup>45</sup>. C'est une notion plurielle <sup>46</sup> et transversale d'un point de vue scientifique. <sup>47</sup> Ce concept émane de disciplines variées : Anthropologie, Démographie, Géographie, Économie,

---

<sup>42</sup> <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire/a/abandon%20scolaire> consulté le 20 mars 2023 à 12 h 50 min.

<sup>43</sup> S.B., Nguéban, « Environnement social précaire, décrochage scolaire et stratégies de réussite : une étude exploratoire au quartier New-Bell de Douala », *op.cit.*, p. 3.

<sup>44</sup> R., Rumberger, Why Students Drop Out of School and What Can Be Done. Dropouts in America: How Severe is the Problem? What Do We Know about Intervention and Prevention? Harvard University. <http://civilrightsproject.ucla.edu/research/k-12-education/school-dropouts/why-students-drop-out-of-school-and-what-can-be-done/rumberger-why-students-dropout-2001.pdf>

<sup>45</sup> A., Brodriez-Dolino, « Le concept de vulnérabilité », In *La vie des idées*, 2016.

<sup>46</sup> A., Brodriez-Dolino, *idem*.

<sup>47</sup> A., Adjamagbo, « Femmes africaines et vulnérabilité. La situation est-elle en train de changer ? » In *La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues*, Adjamagbo Agnès, Gastineau Bénédicte, Galaz Valérie et Ouattara Fatouma, Les impromptus du LPED n°6, Laboratoire Population-environnement-Développement, 2020.

Sociologie, etc. C'est un concept pluriellement employé dans la quasi-totalité des disciplines scientifiques tant sociales que physiques. Le concept a progressivement gagné du terrain au point de devenir omniprésent dans les différentes instances scientifiques, sur les réseaux sociaux et même dans les politiques sociales et les grandes instances internationales telles que l'ONU, l'OMS et la Banque mondiale. Dans ses premiers usages, il était associé aux questions de risques naturels ou environnementaux. C'est au fil du temps que ce concept a été associé aux sciences sociales.<sup>48</sup>

En Sociologie plus précisément, cette notion s'est progressivement imposée pour remplacer celle « d'exclusion sociale ». Elle a été employée pour décrire les individus en difficultés quelconque. La notion de vulnérabilité se veut plus englobante que celles d'exclusion sociale, de précarité, d'incertitude, de risque, de fragilité et même de victimisation. Cette notion paraît moins stigmatisante que ces différentes terminologies antérieures. Son occurrence en Sociologie se lit principalement dans la Revue camerounaise de Sociologie de l'Université de Yaoundé I intitulée « La vulnérabilité sociale en débat ».

Les définitions qui gravitent autour du concept sont diverses, mais ont en commun l'expression d'une faiblesse particulière. Selon le Dictionnaire L'internaute en ligne, « *la vulnérabilité décrit le caractère de quelque chose de fragile, de vulnérable ou encore de sensible. Il peut s'agir plus généralement d'une faiblesse.* »<sup>49</sup> Si la vulnérabilité désigne le caractère de quelque chose de vulnérable que signifie donc être vulnérable ?

L'adjectif vulnérable vient du latin *vulnerabilis* issu du verbe latin *vulnerare* qui veut dire blesser et de *vulnus* qui signifie la plaie, la blessure. C'est un adjectif polysémique qui signifie d'une part « *qui peut être blessé* » mais aussi « *qui blesse* »<sup>50</sup>. De ce fait, la notion de vulnérabilité désigne une disposition à la blessure ou encore, « *une potentialité à être blessé* »<sup>51</sup>, de même qu'une potentialité à blesser.

Pour Boehringer et al, la vulnérabilité « [...] désigne l'exposition du corps, sa perpétuation ou son intégrité à une menace exogène et humaine – à l'exclusion de la maladie, de l'accident et de l'ensemble des processus inhérents à la maturation ou à la dégénérescence des structures organiques. »<sup>52</sup> Ainsi, Marc-Henry Soulet pense que,

---

<sup>48</sup> Axelle Brodiez-Dolino, idem.

<sup>49</sup> L'internaute en ligne, (s.d.), Vulnérabilité.

<sup>50</sup> A., Brodiez-Dolino, « Le concept de vulnérabilité », In *La vie des idées*, 2016.

<sup>51</sup> Marc-Henry SOULET, 2005. Cité par Axelle BRODIEZ-DOLINO, idem.

<sup>52</sup> S., Boehringer et E., Ferrarese, « Féminisme et vulnérabilité », *Cahiers du genre*, vol. 1, n°58, 2015, p. 13.

*La vulnérabilité souligne un déficit de ressources ou le manque de conditions cadres affectant la capacité individuelle à faire face à un contexte critique, en même temps la capacité à saisir des opportunités ou d'utiliser des supports pour surmonter cette épreuve afin de maintenir une existence par soi-même.<sup>53</sup>*

Ces définitions reposent sur la conviction dialectique de l'universalité de la vulnérabilité et de son caractère réversible.

D'après Adjamagbo, « *la vulnérabilité ne se limite pas à un simple potentiel de survie mais inclue une autre dimension liée à l'épanouissement personnel, à la réalisation de soi.* ».<sup>54</sup> C'est pourquoi Blondel Marion quant à elle, pense que la notion de vulnérabilité se définit par « *la corrélation de deux critères permanents : sa faiblesse particulière et le risque qui pèse en conséquence sur elle.* ».<sup>55</sup> Si,

*[...]La cause de la vulnérabilité de la personne correspond à sa faiblesse particulière. Il s'agit d'une composante constante et relativement facile à identifier. La personne est vulnérable à un risque donné en raison d'une faiblesse particulière. C'est dire que si cette faiblesse n'existait pas, le risque en question ne se présenterait pas.*<sup>56</sup>

Au regard de cette définition de Marion, il en ressort que pour qu'une situation de vulnérabilité humaine ait une reconnaissance juridique, elle requiert l'existence de ces deux composantes matérielles. Ainsi, la personne vulnérable désigne « *la personne dont la faiblesse particulière la prédispose à la réalisation d'un risque* ».<sup>57</sup>

Lorsqu'on parle de vulnérabilité humaine, Marc-Henry Soulet en ressort six caractéristiques. La vulnérabilité se présente de ce fait comme un phénomène :

- Universel car tout individu est vulnérable ;
- Potentiel car la vulnérabilité varie en fonction du risque auquel l'individu est exposé ;
- Relationnel car la vulnérabilité dépend des protections dont dispose chaque individu ;
- Contextuel car la vulnérabilité de l'individu est fonction du contexte donné ;

---

<sup>53</sup> M-H., Soulet, *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Academic press fribourg, coll. Res socialis, 2014, p. 63.

<sup>54</sup> Agnès Adjasmagbo, idem.

<sup>55</sup> B., Marion, *La personne vulnérable en droit international*, Thèse de doctorat, Droit, Bordeaux, 2015, P. 29.

<sup>56</sup> B., Marion, idem, p. 27.

<sup>57</sup> B., Marion, idem, p. 29.

- Individuel car ce phénomène ne frappe pas tous les acteurs de la même façon. Face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres ;
- Réversible car la vulnérabilité d'un individu a une influence sur les facteurs et le contexte.

De ce qui précède, le concept de vulnérabilité est donc difficile à définir tant elle englobe des réalités différentes. Aujourd'hui, ce concept est justement considéré comme un « concept-valise »<sup>58</sup> dont Birkmann a recensé pas moins de 25 définitions différentes<sup>59</sup>. En dépit cependant de ses multiples définitions, l'on peut définir la vulnérabilité sociale comme « (...) *les impacts subis du fait de l'incapacité d'une société à les réduire en raison des caractéristiques inhérentes aux interactions sociales (rapports de pouvoir), institutions et valeurs de cette même société* ». <sup>60</sup> Ainsi dans le cadre spécifique de ce travail, la vulnérabilité sociale renvoie donc aux impacts subis par la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée du fait de son incapacité et de celle de la société dans laquelle elle vit à les réduire en raison des caractéristiques inhérentes aux interactions sociales, aux institutions et aux valeurs de cette même société.

### 3. Jeune fille réfugiée non encadrée

Il convient ici, de d'abord définir ce qu'on entend par réfugié. Dans son étymologie, le verbe réfugier, découle latin « *refugere* », qui veut dire fuir en rebroussant chemin, reculer, lâcher pied, chercher un refuge, se réfugier, s'enfuir.<sup>61</sup> De ce fait, un réfugié est une personne qui fuit son pays d'origine ou sa région pour un autre pays pour se protéger des dangers qui portent atteintes à sa vie (atteintes à leurs droits humains et de persécutions). Parmi ces dangers, nous pouvons citer les catastrophes naturelles, la guerre, les persécutions politiques, religieuses et raciales. Un Homme se sentant en danger dans son pays d'origine est appelé à le quitter et chercher la sécurité dans un autre pays proche ou lointain, la distance ne compte pas tant qu'il s'agit de la sécurité. Ainsi, est réfugiée une personne :

---

<sup>58</sup> V., Châtel et S., Roy, *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 2.

<sup>59</sup> J., Birkmann, *Measuring vulnerability to natural hazard*, New-Delhi, Unu-Teri Press, 2006.

<sup>60</sup> S., Becerra, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », in *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 12, Numéro 1, disponible à l'adresse électronique : <http://journals.openedition.org/vertigo/11988>, consulté le 22 février 2022 à 14 heures 14 minutes

<sup>61</sup> Dictionnaire La Toupie en ligne, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Refugie.htm> Consulté le 24 mars 2023 à 15H 52 min.

*craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.*<sup>62</sup>

C'est dans la même perspective que le HCR, définit les réfugiés comme étant des « personnes qui se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une protection internationale ». <sup>63</sup> La convention de Genève de 1951 régit les aspects propres aux problèmes des réfugiés sur le plan universel et définit le réfugié comme étant :

*Toute personne qui par la suite d'évènements survenus avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclame de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa nationalité habituelle à la suite de tels évènements ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.*<sup>64</sup>

Cependant, les réfugiés sont protégés par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, définissant les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes. Comme l'indique l'article 33 de ladite convention,

*Aucun des États Contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.*<sup>65</sup>

Au regard de l'ensemble des articles comportant la convention de Genève 1951, le réfugié a le droit d'être protégé par tous les moyens dont possède le pays d'accueil.

---

<sup>62</sup> Idem.

<sup>63</sup> <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/3/56f29941c/refugies-migrants-questions-frequentes.html>

Consulté le 24 mars 2023 à 16H 50 min.

<sup>64</sup> S., Ricca, *Migrations internationales en Afrique : aspects légaux et administratifs*, Paris, l'Harmattan, 1990, p. 203.

<sup>65</sup> HCR, Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés, 2007, p. 32.

Les jeunes filles réfugiées non encadrées, font souvent face à des obstacles supplémentaires dans leur parcours éducatif. En plus des difficultés liées à la langue et au système d'éducation du pays hôte, elles doivent également faire face aux traumatismes vécus lors de leurs déplacements forcés et aux conditions précaires dans lesquelles elles vivent. Une recherche réalisée par Save the Children en 2016, a souligné que le manque de protection sociale et juridique spécifique pour ces jeunes filles rendait difficile leur accès à une éducation de qualité. De plus, certaines cultures peuvent imposer des normes restrictives sur le rôle social assigné aux femmes, limitant ainsi leurs opportunités d'apprentissage.<sup>66</sup>

Dans son rapport, l'UNESCO<sup>67</sup> met en évidence la nécessité d'une approche holistique pour soutenir les jeunes filles réfugiées non encadrées. Cela inclut des mesures telles que l'accès à une éducation inclusive et de qualité, la fourniture de services psychosociaux adaptés à leurs besoins spécifiques, ainsi que le renforcement des mécanismes de protection juridique.

De ce qui précède et dans le cadre de cette recherche, la jeune fille réfugiée non encadrée, est cette jeune fille réfugiée vivant en dehors des camps de réfugiés se trouvant dans la commune de Mandjou et qui ne bénéficie d'aucun appui direct des acteurs humanitaires et qui par conséquent, se débrouille du d'elle-même.

#### 4. Commune

Selon le Dictionnaire de politique,<sup>68</sup> la notion de commune est issue du latin « *communis* » qui veut dire communauté. Ainsi, la commune est une collectivité publique et politique, administrée par le conseil municipal, sous la direction d'un maire. La commune est la plus petite organisation territoriale, située dans un département qui à son tour est inclus dans une région. Elle coordonne et assure le développement sur toutes ses formes (économique, social, politique et environnemental).<sup>69</sup> Ainsi, la commune « *est la collectivité territoriale de base. Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du*

---

<sup>66</sup> Save the Children, Results for children (rapport), 2016, <https://www.savethechildren.org/content/dam/usa/reports/annual-report/annual-report/sc-2016-annualreport.pdf> Consulté le 17 mars 2023 à 11 h 10 min.

<sup>67</sup> UNESCO, Rapport sur Le droit fondamental d'être protégée : L'accès universel à l'éducation pour tous les enfants réfugiés, 2019.

<sup>68</sup> *Dictionnaire de politique*, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/> Consulté le 10 janvier 2022 à 9 : 30 min.

<sup>69</sup> Idem.

*cadre et des conditions de vie de ses habitants.* »<sup>70</sup> De ce fait, « *elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts Régionaux et locaux et règlent, par délibérations, les affaires de leur compétence* ». <sup>71</sup> De ce fait, la commune est au centre du développement local.

## VII- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

Elle est à la fois thématique, temporelle et spatiale. Sur le plan thématique, tout en nous inscrivant dans une approche interdisciplinaire, la recherche se situe fondamentalement dans le champ de la sociologie de l'action humanitaire, du « genre et éducation durable », de la prise en charge des VBG. Sur le plan temporel, la recherche est circonscrite dans l'intervalle 2015 à aout 2022, c'est-à-dire de la fin des OMD ou début des ODD, coïncidant avec la recrudescence des conflits dans les pays frontaliers au Cameroun ; à la date de finalisation des investigations et de la rédaction de notre mémoire.

Sur le plan spatial, la recherche se déroulera dans la commune et l'arrondissement de Mandjou qui se trouve dans le département du Lom-et-Djérem, région de l'Est au Cameroun. Il s'agit d'une Collectivité Territoriale Décentralisée dans laquelle l'on trouve des réfugiés non encadrés ou non logés dans des camps, laissant observer une forte vulnérabilité.

## VIII- PLAN DE L'ÉTUDE

La présente étude se divise en deux principaux moments. **La première partie** est intitulé Le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou : des généralités sur le milieu d'étude aux fondements sociaux du phénomène social. Le chapitre premier sera dédié à la présentation du « *Cadre physique et humain de l'étude* ». Le chapitre deuxième se consacrera aux « *Fondements du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée de la Commune de Mandjou* ».

**La seconde partie** de ce travail se montrera attentive à l'analyse des conséquences du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou et aux propositions d'actions à mener en vue de la réduction du décrochage scolaire et de l'amélioration de son statut socioéconomique. Le chapitre troisième identifiera et analysera

---

<sup>70</sup> Loi N° 2019/024 DU 24 DEC 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées du Cameroun, p. 40.

<sup>71</sup> Idem, p. 2.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

« *Conséquences du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée de la commune de Mandjou et mesures de ripostes populaires et institutionnelles* ». Enfin, dans le chapitre quatrième, il sera question de réfléchir sur les propositions d'actions à mener en vue de la réduction du décrochage scolaire et de l'amélioration de son statut socioéconomique

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**CARACTÉRISTIQUES SOCIOGÉOGRAPHIQUES DE MANDJOU**  
**ET FONDEMENTS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES REFUGIÉES**  
**NON ENCADRÉES**

Cette première partie de notre travail de recherche est portée par deux ambitions. La première est de présenter la Commune de Mandjou, d'identifier l'origine des personnes qui y vivent, de recenser et présenter le type d'infrastructures sociales de base qu'on y retrouve etc. La seconde ambition est d'émettre les ressorts qui permettent d'opérer une intelligibilité du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou.

Le chapitre premier est celui qui nous aidera à atteindre le premier objectif de cette partie que nous avons identifié en amont. Dans ce cadre, il nous fera situer géographiquement cette commune, recenser et présenter les populations de Mandjou, les activités socioprofessionnelles qu'on y pratique et les établissements maternels, primaires et secondaires etc. qu'on y retrouve. Une telle démarche trouve à notre sens en tout cas son intérêt dans le fait qu'elle permet de comprendre le développement du phénomène du décrochage scolaire qui s'y observe et s'y déploie.

Le chapitre deuxième, quant à lui, nous permettra de saisir d'une part, les facteurs endogènes, c'est-à-dire les éléments inhérents aux réfugiées eux-mêmes, et d'autre part, les ressorts exogènes qui aident à appréhender le décrochage scolaire dans la Commune de Mandjou. Autrement dit, il sera question dans le cadre de cette articulation d'analyser les dynamiques du « dedans » et du « dehors » qui constituent les clés de lecture de l'origine de ce phénomène.

## **CHAPITRE I :**

### **CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN DE LA COMMUNE DE MANDJOU**

Il s'agit dans ce chapitre, de mettre en exergue l'espace social observé dans sa dimension physique et humain à l'échelle locale de la zone d'étude. Ce chapitre permet de situer le lecteur dans la prise de connaissance du milieu d'étude, mais également, de faire une présentation détaillée de ladite zone. De ce fait, la situation géographique y compris les activités à génératrice de revenus que regorge la localité, seront présentées suivie des offres d'éducation qui se trouvent dans la localité de Mandjou.

#### **I- GRANDS TRAITS GEOGRAPHIQUES ET DEMO-ECONOMIQUES DE MANDJOU**

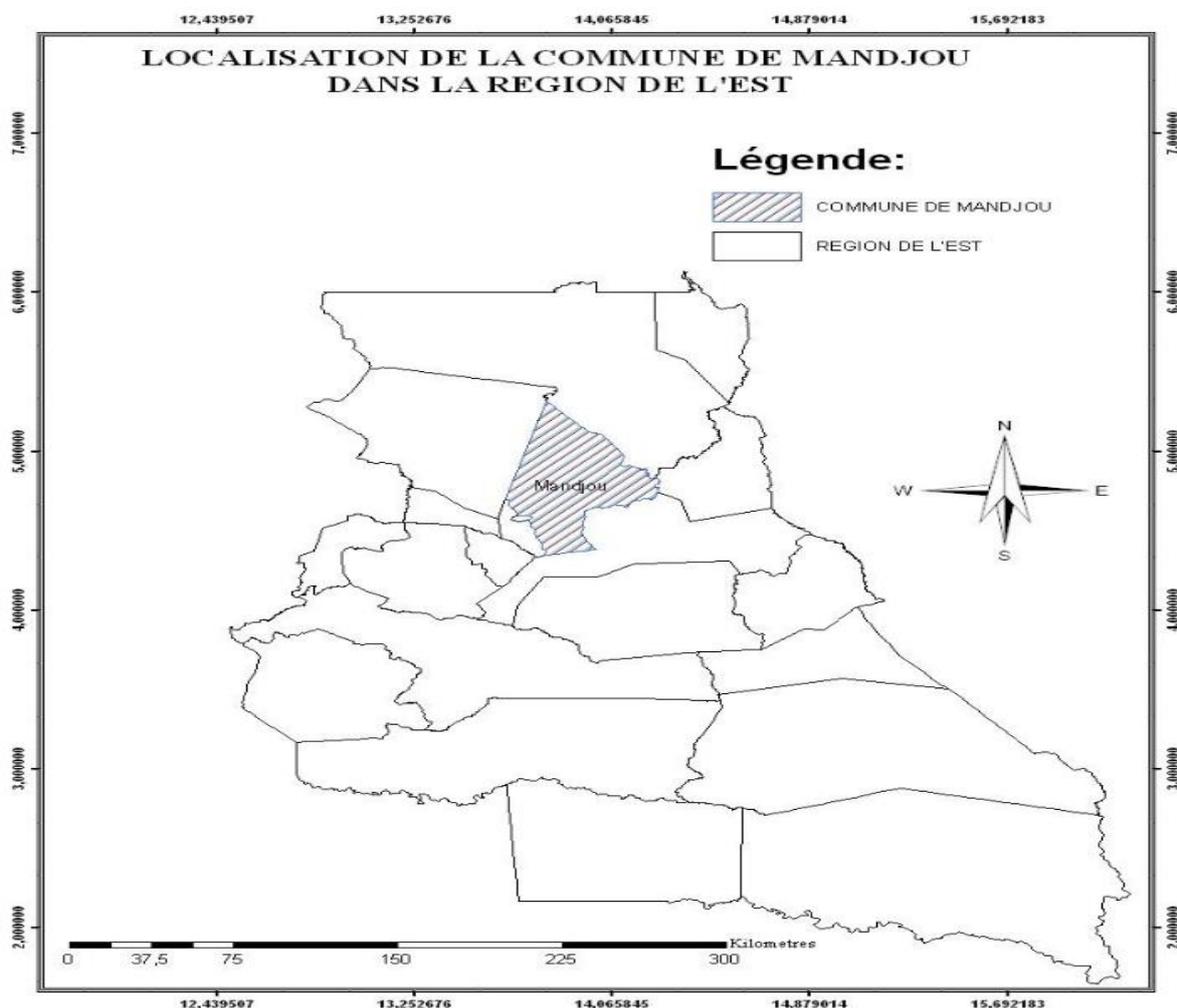
Parler de la Commune de Mandjou ici nous amènera à nous intéresser tour à tour à sa situation géographique d'une part (1) et à ses activités génératrices de revenu d'autre part (2).

##### **1. Situation géographique de la Commune de Mandjou**

Anciennement appelée commune de Bertoua rurale, Mandjou a été érigée en commune autonome en avril 2007. Elle est localisée dans la partie Nord du département du Lom et Djérem et se situe entre 13°78'4'' et 13°80'5'' de latitude Nord et 13°62'5'' et 14°08'5'' de longitude Est. La commune s'étale sur 109 km du Nord au Sud et d'Est et sur 53 km d'Est en Ouest. Elle couvre une superficie de 8 500 km<sup>2</sup>. Dans le département du Lom et Djerem, Mandjou est située à proximité des communes de Bertoua I et II et est constituée de 25 villages et/ou quartiers.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

**Figure 1:** Localisation de la commune de Mandjou dans la Région de l'Est

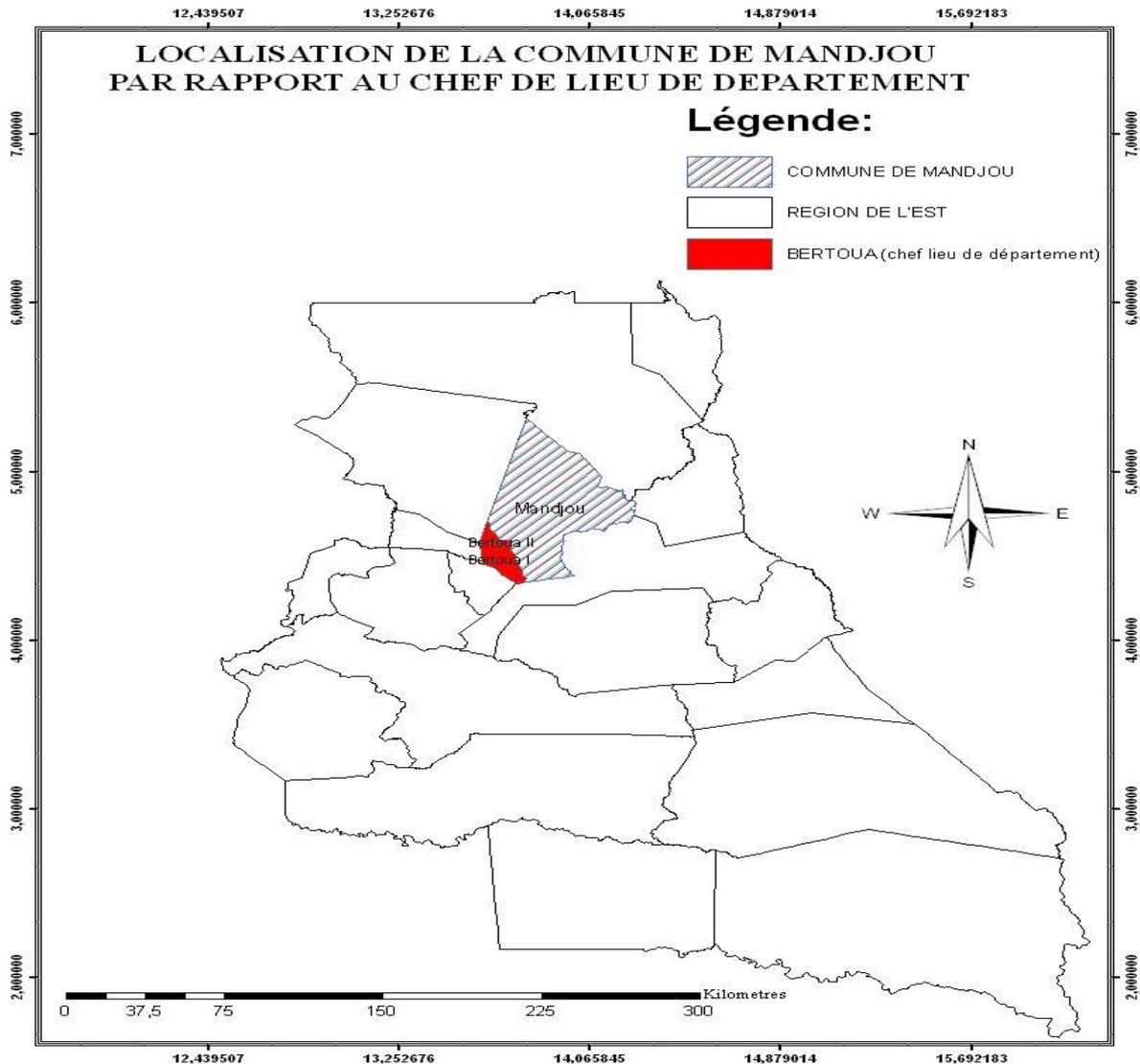


**Source :** Plan Communal de Développement de Mandjou, p. 12.

Cette carte ci-dessus, présente le repérage géographique de la commune de Mandjou dans la Région de l'Est y compris celles environnantes. La position exacte de ladite commune est reconnue administrativement.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

**Figure 2.:** Localisation de la commune de Mandjou par rapport au chef-lieu de département



**Source :** Plan Communal de Développement de Mandjou, p. 12.

Cette carte ci-dessus, présente la délimitation géographique de la commune de Mandjou dans la Région de l'Est par rapport au chef-lieu qui est Bertoua y compris celles environnantes. La superficie de la commune est mieux représentée sur cette carte.

Ces données géographiques sont conformes aux informations de terrain selon lesquelles :

*Mandjou couvre ici deux axes, l'axe du Nord qui va vers Ngaoundéré et l'axe de l'Est qui mène à la frontière avec la Kadey. En ce qui concerne la population de Mandjou, elle est composée ici comme autochtones nous avons les Kako, les*

*Baya et les Banmvele. Ensuite nous avons aussi une minorité des ressortissants du Nord-Ouest généralement appelés les déplacés internes<sup>72</sup>.*

## **1.1. Milieu humain**

Parler du milieu humain de la commune de Mandjou ne saurait faire l'économie de l'évocation de son historique, de la taille et de la structure de la population qui y vit, des ethnies et des relations inters ethniques des communautés que l'on y retrouve, des religions qui sont celles des populations qui y vivent, de la mobilité des populations de cet arrondissement et, enfin, des réfugiés centrafricains qui y sont installés depuis des années.

### **1.1.1. Historique de la commune**

Comme mentionné plus haut, la localité de Mandjou a été érigée en commune autonome en Avril 2007. Mais auparavant, elle appartenait à la commune de Bertoua rurale. Le passage de la route Bertoua-Batouri et le bitumage de l'axe Bertoua-Garoua–Boulaï ont résolument ouvert Mandjou et renforcé la position de périphérie urbaine de Bertoua qu'elle occupe aujourd'hui. L'électrification de la commune dès l'année 2000 a accentué le peuplement de son espace urbain.

### **1.1.2. Taille et structure de la population**

La commune de Mandjou naît après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2005. Il n'existe donc pas de données sur la taille et la structure de sa population dans les rapports du RGPH3 et encore moins dans le rapport de mise à jour qui date de 2010. Néanmoins, trois sources de données peuvent être évoquées :

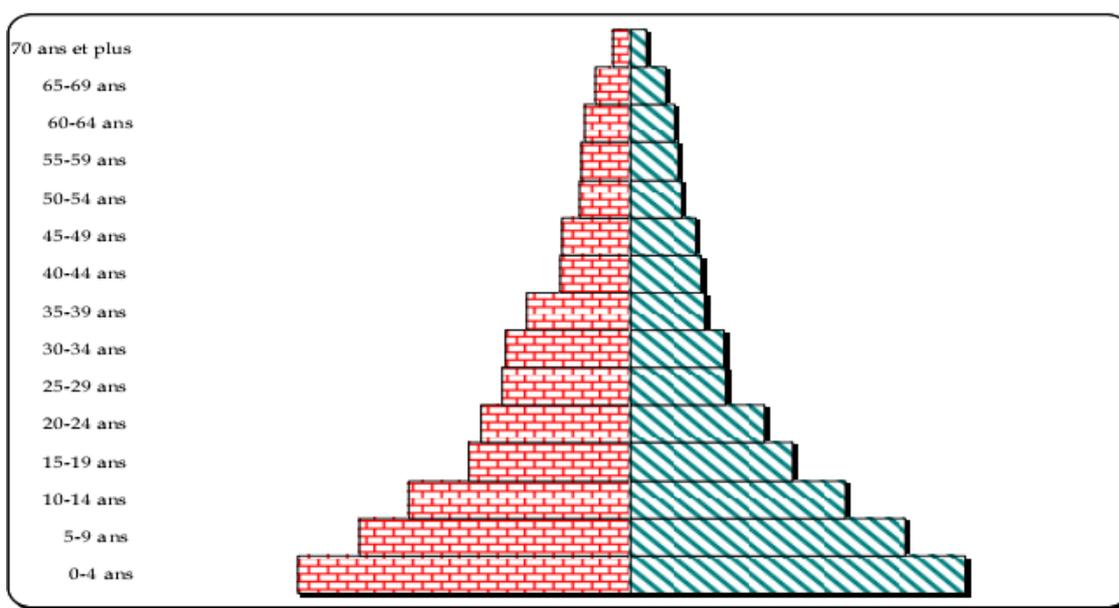
- les chiffres fournis par la commune font état d'une population 50 000 habitants environ, soit une densité de 6 habitants au km<sup>2</sup> ;
- les chiffres de la carte sanitaire font état de 40 000 habitants répartis en quatre aires de santé ;
- les données contenues dans le Plan Communal de Développement (PCD) de Mandjou font état d'une population de 47 350 habitants inégalement répartis en vingt-cinq villages/quartiers.

---

<sup>72</sup> Notre entretien du mardi 09 aout 2022 avec Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

Du point de vue de sa structure, le ratio homme-femme est quasiment nul avec une population jeune représentant 46,4%. La pyramide d'âge ci-dessous, illustre le caractère jeune de la population par sa base large et son sommet rétréci.

**Figure 3.:** Pyramide d'âges de la Commune de Mandjou



**Source :** Plan Communal de Développement de Mandjou, p. 17.

Pour ce qui est de la répartition spatiale, il faut relever que, comme la région de l'Est, la commune de Mandjou connaît une faible densité de la population, ce qui laisse davantage de terres aux activités agricoles.

### 1.1.3. Ethnies et relations inters ethniques

Sur le plan ethnique, trois ethnies peuplent la commune de Mandjou à savoir :

- les Gbaya ;
- les Kako ;
- Les Mbororo.

Les deux premières ethnies parlent une langue de type soudanien. Leurs us et coutumes sont apparentés, ce qui fait conclure de leur origine soudanienne. Ils sont agriculteurs pour la plupart.

Les Mbororo quant à eux sont d'origine sahélienne et sont essentiellement des éleveurs. À ceux-ci se sont ajoutés de nombre groupes de Mbororo de République Centrafricaine. À ces ethnies s'ajoutent de nombreux allogènes issus de l'urbanisation ou attirés par les atouts économiques de la commune. Des conflits répétés entre les Gbaya et Mbororo ont été notés. En effet, les conflits agro pastoraux ainsi que les différences de religion entre les deux communautés expliquent ces conflits.<sup>73</sup> Les deux communautés vivent tout de même ensemble, se partagent les mêmes terroirs pour mener leurs activités différenciées, même si de temps en temps certains conflits se transforment parfois en émeutes.

#### **1.1.4. Religions**

Deux principales religions sont pratiquées à Mandjou à savoir :

- l'islam pratiqué par le Mbororo (ainsi que par quelques Gbayas islamisés). Toutes les obédiences sont présentes (sunnites, shiites, etc.) ;
- le christianisme, surtout pratiqué par les Gbaya/Kako et les autres allogènes. On y trouve les catholiques, les protestants et les pentecôtistes.

Chacune de ces religions dispose de lieux de culte qui sont respectés de tous même en temps de conflit.

#### **1.1.5. Mobilité des populations**

Deux types de mouvements migratoires sont relevés. Il s'agit respectivement de :

- l'exode rural des jeunes qui vont vers les centres urbains à la recherche des emplois rémunérés ;
- les migrations agricoles qui sont saisonnières. En effet, au cours de celles-ci les populations se déplacent des villages, voire de Bertoua vers les zones de culture. On relève également des transhumances chez les éleveurs bovins surtout en saison sèche (décembre, janvier février, voire mars).

---

<sup>73</sup> C., Minfegue Assouga, « Le conflit entre Gbaya et Mbororo à Mandjou (Est Cameroun), article disponible à l'adresse : [https://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1031\\_fr.html#:~:text=Il%20est%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20fait%20%C3%A9tat,l'Islam%20par%20les%20Peuls.](https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1031_fr.html#:~:text=Il%20est%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20fait%20%C3%A9tat,l'Islam%20par%20les%20Peuls.), consulté le 30 septembre 2022 à 08 heures et 45 minutes.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

### 1.1.6. Réfugiés centrafricains

Estimés à 12.000 âmes, les réfugiés centrafricains sont installés dans la commune de Mandjou depuis à peu près l'année 2005. Ils sont pris en charge par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et ses organismes partenaires (Plan Cameroun, International Relief and Development (IRD), International Medical Corp (IMC), Jesuit Refugee Service (JRS), Catholic Relief Service (CRS), Main solidaire etc.). Cette population est disséminée principalement dans 26 villages/quartiers où elles occupent assez souvent un site différent du reste de la communauté.

**Tableau 5.:** Villages composant la localité de Mandjou

Bazzama I	Mandjou II	Letta
Bazzama II	Adinkol	Ndoumbe
Ndembo	Gounté	Ndanga
Ngamboula	Moïnam	Ndengue
Ndemnam	Boulembé	Kandara
Sambi	Daïguene	Toungou
Ndong Mbone	Mboulaye I	Kouba
Bindia	Ndembo (Axe GB)	Koubou
Mandjou I	Grand Mboula	

**Source :** Données de terrain

Il ressort des données collectées que ces populations ont accès à l'éducation, aux soins de santé, aux infrastructures marchandes, hydrauliques et d'élevage. Mais de nombreux conflits agro-pastoraux ont émergé çà et là à cause du mode d'élevage traditionnel pratiqué<sup>74</sup>.

D'une manière générale, ces populations pratiquent essentiellement le commerce et l'élevage. Les femmes vendent les produits laitiers, tandis que les hommes commercialisent la viande. Dans la plupart des cas, les activités pratiquées sont rentables.

Leur présence dans l'espace communal constitue également une opportunité pour la commune. En effet, l'appui aux réfugiés apporté par l'HCR et ses organismes partenaires est un plus pour les populations. En guise d'exemple, les deux forages publics de la petite

---

<sup>74</sup>N., Kossoumna Liba'a, Étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et de l'Est, Yaoundé, Rapport Final, UNHCR, Fédération Luthérienne Mondiale, Janvier 2016.

agglomération de Mandjou sont un don de l'IRD. Par ailleurs les écoles, centres de santé offerts ou aménagés par Première Urgence International (PUI), ou encore les champs expérimentaux en leur faveur sont des atouts indéniables pour les populations locales. A l'école publique de Bindia par exemple, les propos de la Directrice sont forts éloquentes à ce sujet. Selon cette dernière en effet,

*(...) si vous êtes arrivés dans mon établissement, vous allez voir qu'il y a des belles constructions à cause de ça justement parce que la hiérarchie et les ONG ont constaté que l'école n'a pas de fond, donc euh c'est les ONG qui ont presque tout fait dans cet établissement. Aujourd'hui, ils ont construit, l'école aux enseignants, quatre maisons, ils ont mis les forages, les châteaux d'eau et autres. (...) Les bâtiments que j'ai aujourd'hui sont essentiellement construits par les ONG, à savoir le HCR et le HCR a pris les ONG tutelle nous avons UNICEF, le PLAN, RED DEPORTE qui est une ONG espagnole qui a aussi construit chez nous donc en fait même, l'état même n'a pas encore construits des bâtiments, c'est les ONG qui ont construits les bâtiments de part de l'appui des réfugiés et parce qu'ils sont exempts de l'APEE. (...) Au jour d'aujourd'hui, j'ai 13 bâtiments construits.<sup>75</sup>*

## 1.2. Milieu biophysique

Sur le plan physique, le relief est essentiellement constitué de plaines, avec quelques élévations dont les points culminants ne dépassent pas 1000 mètres. L'altitude moyenne y est de 700 mètres. Ce relief de plaines est parsemé de vallées peu profondes (15 mètres en moyenne) où coule un abondant réseau hydrographique.

Le climat y est chaud et humide et comporte quatre saisons dont deux de pluies et deux sèches. La pluviométrie annuelle cumulée est de 1 555 mm<sup>76</sup>. Dix mois sur 12 sont pluvieux<sup>77</sup>. Les températures sont chaudes avec une moyenne de 17° C et une faible amplitude thermique (4,8°C).

## 2. Activités génératrices de revenu

Neuf principales activités génératrices de revenu ont été recensées dans la commune de Mandjou. Il s'agit de l'agriculture, de l'exploitation des carrières et des mines, de

---

<sup>75</sup> Notre entretien du vendredi 12 aout avec Madame la Directrice de l'École Publique de Bindia.

<sup>76</sup> Relevés météorologiques de l'aéroport de Bertoua (Toungou pour l'année 2010).

<sup>77</sup> Un mois est dit pluvieux lorsqu'il enregistre au moins 50mm de pluie. Selon les relevés de station météorologie de Bertoua, seuls décembre et janvier ne sont pas pluvieux.

l'élevage, de l'exploitation forestière, de la pêche et pisciculture, de l'artisanat, du commerce, de la transformation et du tourisme.

### **2.1. Agriculture, élevage, exploitations minière et forestière**

L'agriculture est la principale source de revenus. Il n'existe pas de cultures de rente à grande échelle. La principale activité agricole est vivrière. On y trouve des tubercules (manioc, igname, patate, macabo), des céréales (maïs surtout), des fruits et légumes et des oléagineux (arachides, soja) qui prennent davantage de l'ampleur.

Zone de prédilection d'élevage, la commune est à cheval entre les deux zones agro écologiques que sont :

- la zone V constituée de forêts humides et caractérisée par une pluviométrie bimodale. Les localités forestières de Kandara, Adinkol, Kouba et Gounté illustrent bien cette appartenance à la zone V ;
- la zone II appelée zone des hautes savanes guinéennes caractérisée par la présence de savanes arborées.

L'appartenance à cette dernière zone fait de Mandjou un espace d'élevage de bovins rendu possible grâce à la présence de pâturages et de faibles densités de population.

L'activité minière, essentiellement constituée de l'exploitation des produits de carrières tels que du sable à des fins de construction n'est menée qu'à une échelle artisanale.

L'exploitation forestière y est également pratiquée. Quatre forêts communautaires ont été identifiées dans les villages Kandara, Ngamboula, Mboulaye I et Daïguéné.

### **2.2. Pisciculture, commerce et transformations micro-industrielles**

La pêche et la pisciculture sont des activités faites de manière artisanale et saisonnière. Quelques étangs piscicoles ont été dénombrés çà et là. La pêche est pratiquée dans les cours d'eau et étangs, surtout en période d'étiage (saison sèche). La production est essentiellement destinée à la consommation locale.

L'activité commerciale concerne essentiellement la vente et l'achat des produits du secteur primaire. Il s'agit de :

- la vente des produits agricoles ;

- la vente des produits de l'élevage (bovins, ovins, caprin, volaille, produits laitiers, etc.) ;
- la vente des produits forestiers ligneux (bois d'œuvre) et non ligneux (champignons, chenilles, rotin, etc.).

D'une manière générale, la commune ne dispose pas de marché d'envergure, en dehors des marchés à bétail de Bazzama II et Letta qui attirent et rassemblent des acheteurs venus d'autres régions.

Elle est limitée aux produits agricoles. Parmi ceux-ci, la transformation du manioc en farine occupe une place de choix. On y trouve également la transformation des produits laitiers, mais toute cette activité de transformation demeure artisanale, peu durable et orientée vers la consommation locale.

Contrairement à certaines communes reconnues pour leur activité artisanale, la commune de Mandjou n'est pas très impliquée dans ce type d'activité. L'art ici se limite à la fabrication de quelques objets usuels (panier, nasse de pêche, tabourets de rotin, etc.).

En dépit de nombreuses potentialités touristiques (grottes, bois, étendues lacustres, etc.) la commune connaît très peu d'activités touristiques. En effet l'absence de structures d'accueil, l'insuffisance d'aménagement des sites et l'absence d'évènement culturel explique la faible importance du tourisme pour cette commune.

## **II- OFFRE SCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE MANDJOU**

L'offre scolaire dans la commune de Mandjou est assurée par l'État, les particuliers et les confessions religieuses. Cette offre scolaire se structure au niveau maternel, primaire, secondaire et professionnel.

### **1. Offre scolaire, maternelle et primaire dans la commune de Mandjou**

Au regard des informations recueillies auprès de l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base de Mandjou (IAEB)<sup>78</sup>, la Commune de Mandjou dispose de 80 écoles primaires et maternelles.

---

<sup>78</sup> Entretien du mardi 09 août 2022 avec Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

De manière détaillée, on a :

- 28 écoles publiques ;
- 12 écoles privées ;
- 12 écoles maternelles publiques ;
- 12 écoles maternelles privées ;
- Des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) ;
- Des Centres d'Éducation de Base Non-Formel (CEBNF) ;
- Et, enfin, des Centres d'Alphabétisation (CAPH).

Au sein de ces écoles publiques, se trouvent des écoles avec une très grande concentration de réfugiés. En tête, nous pouvons citer l'École Publique de Bindja dans laquelle on retrouve près de 900 réfugiés, suivi des écoles de Mandjou I (avec 400 réfugiés), Mandjou III (avec 300 réfugiés) et Mandjou II (avec 200 réfugiés). On recense 3182 enfants réfugiés scolarisés dans les écoles formelles de l'IAEB de Mandjou. Ces statistiques sont confirmées par le témoignage de l'IAEB selon lesquelles :

*Bon, nous avons dit que nous avons aussi excellence, ils ont aussi des réfugiés là-bas. Nous avons aussi les élites de l'Orient. Nous avons l'École bilingue aussi qui a les réfugiés. Bon, associé à deux mille quatre cents (2400), nous avoisinons presque trois mille, trois mille deux cents réfugiés (3000-3200) dans l'ensemble du système public et privé.<sup>79</sup>*

Ces propos illustrent à suffisance l'importance quantitative des réfugiées dans la zone d'étude. La carte scolaire ci-dessous permet d'en rendre compte.

---

<sup>79</sup> *Idem.*

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

Figure 4.: Carte scolaire de l'IEAB de Mandjou



Source : IEAB de Mandjou

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES  
REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

**Tableau 6.:** Annuaire statistique de l'année 2021-2022 des écoles ayant des élèves réfugiés dans leur sein

N°	ECOLES	NOMBRE D'ÉLÈVES REFUGIES SCOLARISES AU SEIN DE L'ÉCOLE
1	ADINKOL	152
2	BAZAMA III	/
3	BAZZAMA	141
4	BINDIA	900
5	BOULEMBE	151
6	DAÏGUNENE	41
7	DONG-BOME	08
8	GOUNTE	30
9	GRAND-MBOULAYE	/
10	KOUBA	81
11	LETTE	181
12	MANDJOU I A	/
13	MANDJOU I B	136
14	MANDJOU II A	123
15	MANDJOU II B	124
16	MANDJOU III A	273
17	MANDJOU III B	137
18	MOÏNAM	28
19	NDANGA-NDENGUE	08
20	NDEMBO	136

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES  
REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

21	NAM	73
22	NDOUMBE	45
23	NGAMBOULA	180
24	PETIT-MBOULAYE	05
25	SAMBI	00
26	TOUNGOU	00
27	WALDEGORI	120
<b>TOTAL PUBLIC FRANCOPHONE</b>		<b>3 073</b>
28	MANDJOU BILINGUE	75
<b>TOTAL PUBLIC BILINGUE</b>		<b>75</b>
29	ECOLE CATHOLIQUE ST JOSEPH DE LETTA	/
30	ECOLE LAIQUE DE TOUNGOU	/
31	GROUPE SCOLAIRE ABDON	/
32	RENAISSANCE TOUNGOU	/
33	L'AMITIE	/
<b>TOTAL PRIVE FRANCOPHONE</b>		<b>00</b>
34	GBS NJIKE	11
35	JAMS ACADEMY	/
36	ELITES D'ORIENT	8
37	EXCELLENCE PLUS	15
<b>TOTAL PRIVE BILINGUE</b>		<b>34</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3182</b>

Source : IEAB de Mandjou

Les CPC, CEBNF et CAPH sont des écoles non formelles que les parents et autres acteurs privés mettent sur pied dans les villages et dans les quartiers. Dans ces écoles, on retrouve le Niveau 1 au sein duquel les enfants qui n'ont jamais été à l'école se déploient. Au Niveau 2, se retrouvent les enfants pouvant lire et écrire et, au Niveau 3, nous avons ceux des enfants qui ont atteint le Cours Moyen I (CMI) et le Cours Moyen II (CMII) et qui ont arrêté les classes à ce niveau. L'ambition de ces écoles informelles est par conséquent de tenter de récupérer ces enfants et de leur faire présenter les examens diplômants de fin de cycle.

C'est également au rang de ces écoles informelles que l'on retrouve les écoles dites coraniques. Ce sont dans ces dernières que les jeunes musulmans sont socialisés à la religion musulmane. Comme le souligne d'ailleurs si bien l'IAEB de Mandjou, « (...) à Mandjou, nous avons plus des écoles coraniques et là, ça appartient aux écoles informelles ».<sup>80</sup>

## **2. Offre scolaire secondaire et professionnelle dans la commune de Mandjou**

L'offre scolaire secondaire et professionnelle dans la commune de Mandjou est, elle également assurée par l'État, les particuliers et les confessions religieuses.

Pour ce qui est du secondaire, la commune de Mandjou compte :

- 01 Lycée bilingue ;
- 01 Lycée technique ;
- Et, 01 Collège privé laïc.

Les données sur les réfugiés scolarisés aussi bien au lycée bilingue qu'au Collège privé laïc Njike n'ont pas pu être recueillis.

Pour ce qui est du lycée technique de Mandjou, il faut dire que le recrutement des élèves réfugiés se fait sur la base de la présentation du TEUF. Ainsi, lorsqu'ils se présentent à l'établissement avec ce document, ils sont admis sans aucune complication. C'est la procédure générale qui, selon Monsieur HOBOMVAM Ebenezer, censeur industriel du Lycée Technique de Mandjou est également appliquée au lycée bilingue et au Collège privé laïc Njike. Après cette étape, le HCR se présente au sein de l'établissement afin d'obtenir la liste de tous les enfants réfugiés qui s'y trouvent et s'acquiesce des frais d'écolage de tous ces derniers.

---

<sup>80</sup> Notre entretien du mardi 09 août avec Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

Pour l'année scolaire 2021-2022, le lycée technique de Mandjou comptait un total de 120 élèves réfugiées centrafricaines réparties dans les options telles que l'Economie Sociale et Familiale (ESF), comptabilité et couture.

Pour ce qui est de l'offre de formation professionnelle, la commune de Mandjou ne dispose d'aucun centre de formation professionnel agréé par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). L'apprentissage d'un emploi ou l'acquisition d'une formation professionnelle se fait dans des structures professionnelles informelles telles que les garages, les salons de coiffure, les ateliers de couture etc. Le plus souvent, le processus d'apprentissage d'un emploi ou l'acquisition d'une formation professionnelle est assuré par les ONG. Nous y reviendrons plus tard.

En somme, en s'intéressant aujourd'hui à l'arrondissement de Mandjou, il paraît impossible d'ignorer la forte présence de la communauté des réfugiés centrafricains qui y vivent et qui, d'une manière ou d'une autre, participent à la transformation de cette commune. Leurs enfants, filles comme garçons, font partie intégrante de la population de cette ville. Si ce chapitre a permis de comprendre que les jeunes réfugiés centrafricains sont scolarisés dans les différents cycles et établissements scolaires de la ville de Mandjou, il n'a cependant pas rendu compte de l'accès inégalitaire à l'éducation qui prévaut au sein de cette communauté, débouchant sur un important décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine. Il devient donc pertinent à partir de là, de se pencher sur les raisons de cet accès inégalitaire à l'éducation. Cette démarche est d'autant plus importante dans la mesure où, selon les autorités compétentes en matière d'éducation à Mandjou, « *en ce qui concerne les écoles, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en ce qui concerne les réfugiés, nous avons plus de réfugiés Fille que des Garçons. (...) On reçoit plus de filles que de garçons* ». <sup>81</sup> Tel est l'ambition du prochain chapitre.

---

<sup>81</sup> Entretien du mardi 09 août 2023 avec Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de base de Mandjou.

---

---

## CHAPITRE II :

### FONDEMENTS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE A MANDJOU

Le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine n'est pas un phénomène qui a surgi du néant. Elle est la conséquence d'un certain nombre de facteurs sociaux propres au contexte dans lequel évoluent les réfugiés. Comme tout fait social, elle tire ses origines dans une gamme variée de comportements, attitudes, croyances etc. qu'il convient de mettre en exergue. Sur ce point, le travail de terrain indique que les éléments explicatifs de ce phénomène sont dans une certaine mesure de deux catégories : il s'agit d'une part des facteurs externes, c'est-à-dire ne dépendant pas directement des réfugiés eux-mêmes, et d'autre part des ressorts intrinsèques à ces réfugiés, car, *in fine*, les acteurs sociaux sont au cœur de leur propre historicité. Une saisie holistique de ces phénomènes ne saurait privilégier un aspect tout en négligeant l'autre.

#### I- FACTEURS EXOGÈNES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE

Par facteurs sociaux exogènes, il faut entendre les dynamiques qui, quoique d'origine sociale, sont extérieures à l'action des réfugiés centrafricains de Mandjou, se manifestent et ont des effets sur ceux-ci. Ainsi, nos entretiens et observations de terrain nous ont permis d'en identifier quatre à savoir : insuffisance du matériel didactique et du personnel enseignant (1), recul des acteurs de l'assistance humanitaire (2), défaut d'acte de naissance (3) et moqueries diverses (4).

##### 1. Insuffisance du matériel didactique et du personnel enseignant

Dans les différents lycées et écoles de Mandjou, l'insuffisance du matériel didactique est un véritable frein à la scolarisation de la jeune fille réfugiée. Si cette situation est générale à l'ensemble de ces établissements, elle se pose avec plus d'acuité dans les établissements d'enseignement primaire de cette ville. En réalité, l'enseignement primaire public camerounais se trouve dans une situation d'impasse caractérisée d'une part par le droit à l'instruction reconnu à tout citoyen, et, d'autre part, par le manque du matériel didactique devant rendre effective cette volonté politique. En fait, il revient à l'État du Cameroun à travers ses services compétents de doter les établissements primaires en matériel didactique

---

---

en début de chaque année scolaire. Avec la décentralisation en cours d'implémentation au Cameroun, ce sont désormais les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui sont investis de cette responsabilité. C'est ce qu'on connaît au sein de ces établissements sous l'appellation de « paquet minimum ».

Seulement, selon les responsables de l'Éducation de base à Mandjou, il s'avère que cette action n'est pas exécutée dans les règles de l'art, compromettant ainsi la qualité de la dispensation des leçons dans les écoles. Plus clairement, il s'avère que la livraison du paquet minimum au sein de ces écoles ne coïncide jamais avec la rentrée scolaire, la raison évoquée étant « (...) *le processus ainsi que l'allongement injustifié des délais de livraison qui perturbent le fonctionnement des écoles et ruinent les efforts du gouvernement en matière de gratuité de l'éducation de base* ». <sup>82</sup> C'est précisément ce qui fera dire à l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou que :

*Parce qu'une école comme Bindia qui a beaucoup de réfugiés, si en début d'année, la Directrice n'a pas cinq francs venant des parents comme elle et que le Maire de Mandjou me donne le paquet minimum peut-être au mois d'Octobre-Novembre, vous voyez que l'école est tellement handicapée.* <sup>83</sup>

Au-delà des procédures de passation des marchés et des délais de livraison du paquet minimum qui limitent le fonctionnement optimal des écoles, il est aussi important de souligner le fait qu'« (...) *au regard du contenu de celui-ci, on pourrait dire que le paquet minimum est très minimum pour subvenir aux besoins des écoles* ». <sup>84</sup> Plus concrètement, le paquet minimum n'atteint jamais la fin d'année. Très vite en effet, ce dernier arrive à épuisement, contraignant les chefs d'établissements à chercher ailleurs, les ressources leur permettant de compléter ledit matériel didactique et d'ainsi achever l'année scolaire avec sérénité. C'est à ce niveau qu'intervient les frais de l'Association des Parents d'Élèves et d'Enseignants (APEE) exigés à tous les élèves.

La mise sur pied de l'APEE part de constat selon lequel l'éducation au Cameroun n'est pas de la responsabilité exclusive des chefs d'établissements ou du Gouvernement. À côté de ces derniers, on peut difficilement ne pas prendre au sérieux le rôle réel ou potentiel

---

<sup>82</sup> E., MESSI, « Gratuité de l'enseignement primaire et qualité des apprentissages au Cameroun : une perception des enseignants et des parents », Mémoire de DEA, Université de Yaoundé I, 2010, p. 37.

<sup>83</sup> Notre entretien du mardi 09 aout 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

<sup>84</sup> E., MESSI, « Gratuité de l'enseignement primaire et qualité des apprentissages au Cameroun : une perception des enseignants et des parents », op.cit., p. 22.

---

---

des enseignants et des parents d'élèves. C'est précisément cela qui fera naître l'Association des Parents d'Élèves (APE) en 2001<sup>85</sup> qui deviendra en 2008 l'Association des Parents d'Élèves et d'Enseignants<sup>86</sup>, le Gouvernement s'étant rendu compte qu'il lui était impossible de manager à lui seul l'ensemble des problèmes de l'éducation dans un contexte de crise économique ne lui permettant pas de garantir aux citoyens une éducation de qualité, des salles de classe et des tables-bancs en quantité et de doter ces établissements de matériel didactique et pédagogique suffisant.

Face donc à l'urgence d'acquiescer le matériel épuisé ou manquant, les chefs d'établissement se disent contraints de demander aux élèves ne s'étant pas encore acquittés de ces frais d'APEE ou de scolarité de ne plus suivre les cours jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à cette condition. Plus encore, en fin d'année, les élèves n'ayant pas payé la totalité de leurs frais de scolarité voient leurs bulletins de notes retenus à l'établissement jusqu'à ce qu'ils aient payé lesdits frais. C'est ce qui ressort des propos de la jeune Mounira qui nous fait savoir que : « (...) *parce que lorsque tu ne payes même pas là, même en fin d'année-là, on ne t'accorde même pas le bulletin* ». <sup>87</sup>

À cette insuffisance du matériel didactique, s'ajoute le manque de personnel enseignant. En effet, si les effectifs des réfugiés scolarisés dans les écoles et lycées de la ville de Mandjou vont croissants, l'affectation du personnel enseignant au sein de ces établissements ne suit pas. Pierre KAMDEM souligne à ce titre que « *concernant les ressources humaines d'encadrement, il est difficile d'établir une corrélation entre l'évolution des effectifs d'enseignants dans les établissements et ceux d'élèves réfugiés* ». <sup>88</sup>

Quand bien-même le personnel enseignant est affecté dans ces établissements, leur présence à leur poste de travail n'est pas toujours effective. À Mandjou, les enseignants du primaire préfèrent se faire affecter dans les services administratifs (délégation régionale de l'Est, délégation départementale, l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de base

---

<sup>85</sup> Décret N° 2001/041 du 10 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire.

<sup>86</sup> Circulaire N° 15/08/MINESEC du 25 février 2008 portant modalités de fonctionnement des associations de parents d'élèves et d'enseignants au sein des établissements publics d'enseignement secondaire.

<sup>87</sup> Notre focus group du 10 août 2022 avec les jeunes filles réfugiées centrafricaines.

<sup>88</sup> P., Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », in *Espace, populations, sociétés* [en ligne], 2016/3 | 2016, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 24 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/eps/7019> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.7019>, p. 10.

---

notamment) alors qu'ils seraient plus utiles dans les établissements scolaires, toute chose qui se fait avec la complicité de leurs hiérarchies régionale et/ou départementale<sup>89</sup>.

Face à cette situation, les responsables d'établissements se trouvent dans l'obligation de recruter les maîtres des parents dans les écoles primaires et des enseignants vacataires dans les lycées. Étant donné que la charge salariale d'un pareil personnel est adossée sur ces chefs d'établissements, le recrutement de celui-ci en quantité suffisante n'est donc pas toujours possible. C'est ce qui ressort clairement des propos du censeur du Lycée technique de Mandjou qui nous a fait comprendre que : « *On n'a pas d'enseignants, on était peut-être à quarante (40) et on a diminué, on est déjà dans les vingt-neuf (29) vacataires par-là. Donc... Donc je dis qu'avec tout ça, ce n'est pas facile que l'établissement puisse vivre.* »<sup>90</sup> La situation sur le terrain est d'autant plus préoccupante que le personnel en service dans ces établissements ne dispose pas toujours de « (...) *formation spécifique à la scolarisation des réfugiés (..)* »<sup>91</sup> alors qu'il en exprime le besoin.

## 2. Recul des acteurs de l'assistance humanitaire

Depuis les années 2000, la région de l'Est fait face à un afflux de migrants en provenance majoritairement de la République centrafricaine. Dans le cadre de l'assistance humanitaire mise en place pour accompagner ces derniers, les partenaires de l'État du Cameroun ont fait bénéficier aux réfugiés d'un appui multiforme visant à leur garantir l'accès aux services sociaux de base. Dans le secteur éducatif spécifiquement, de 2014 à 2020<sup>92</sup> le HCR s'est acquitté auprès des établissements scolaires des frais de scolarité de tous les enfants réfugiés fréquentant les écoles et lycées de la commune de Mandjou. Bien plus, il était remis à ces enfants par le HCR des fournitures scolaires tels que des cahiers, livres, sacs etc. En outre, il ressort de notre discussion de groupe avec les jeunes filles réfugiées de Mandjou que depuis 2014 également, le HCR dans sa politique ne s'acquitte que des frais de scolarité de la jeune fille réfugiée du primaire. Une fois au secondaire, cette politique de paiement des frais de scolarité ne s'applique plus.

---

<sup>89</sup> Notre entretien du 09 août 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

<sup>90</sup> Notre entretien du 10 août 2022 avec le Censeur du Lycée technique de Mandjou.

<sup>91</sup> P., Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », op.cit., p.16.

<sup>92</sup> Notre entretien du 10 août 2022 avec la Présidente du Bureau Central des Réfugiés de Mandjou (Comité d'autogestion des réfugiés).

---

---

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

Seulement, il s'avère qu'en 2021, l'appui du HCR a été interrompu, entraînant le décrochage scolaire de bon nombre de réfugiées pourtant encore désireuses de poursuivre leurs études. C'est la teneur du témoignage d'une des jeunes réfugiées centrafricaines rencontrée sur le terrain qui nous a fait savoir que :

*Première année, ils ont payé, deuxième année, ils ont payé, troisième année, ils ont payé. C'est en quatrième année qu'ils disent qu'ils ne payent plus. C'est pour cela que je suis sorti de l'école (...) Et quand on compose comme ça, on ne nous donne pas les bulletins. Chaque jour on part en classe, on nous met dehors. C'est comme ça que j'ai décidé de ne plus partir.*<sup>93</sup>

Bien plus, selon le Chef du Bureau des Affaires Générales à l'IEAB de Mandjou,

*(...) l'autre raison c'est que lorsque les ONG ne leur viennent plus en aide, ils se voient un peu diminuer hein d'où aussi une autre cause d'abandon. Comme vous savez ce sont les ONG qui prennent beaucoup ces gens en charge, bon maintenant qu'ils ne se sont pas pris en charge, ils se voient abandonner mais qu'à cela ne tienne, les ONG sont toujours là, il y a eu un petit temps mort mais une autre ONG a pris la relève.*<sup>94</sup>

En clair, le recul dont il est question ici n'est pas seulement celui du HCR. Même les ONG impliquées dans l'assistance humanitaire aux réfugiés centrafricains ne sont plus aussi engagées que les années précédentes. Un pareil recul de la part du HCR et de ces ONG a donc pour principale conséquence le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine. La compréhension de cette régression du soutien aux réfugiés s'explique par le fait que le financement de l'assistance humanitaire aux réfugiés au Cameroun est confronté au déficit de financements conséquents. La multitude des zones d'intervention, la diversité des secteurs d'actions prioritaires etc. font que « (...) la réponse humanitaire au Cameroun est sous-financé (...) Au 25 octobre 2021, le plan de réponse humanitaire pour 2021 n'est financé qu'à hauteur de 29.6% ». <sup>95</sup>

Cependant, depuis l'année scolaire 2022-2023, le HCR a opéré un retour dans la prise en charge de la scolarité de réfugiées centrafricaines par l'entremise de Plan Cameroon. Même si les parents, le personnel enseignant et les réfugiées elles-mêmes se félicitent de ce retour du HCR, il reste que celui-ci est jugé timide parce que ne permettant pas de trouver une solution pérenne à cette problématique. En effet, « le UNHCR venait payer les pensions.

---

<sup>93</sup> Notre focus group du 10 août 2022 avec les jeunes filles réfugiées centrafricaines.

<sup>94</sup> Notre entretien du 09 août 2022 avec le Chef du Bureau des Affaires Générales à l'IEAB de Mandjou.

<sup>95</sup> Site officiel des Nations Unies, « Cameroun : le fonds central d'intervention d'urgence débloque 5 millions de dollars pour l'aide humanitaire », article disponible à travers le lien URL : <https://news.un.org/fr/story/2021/10/1107012#:~:text=C2%AB%20Au%2025%20octobre%202021%2C%201e.%2Dt%2Delle%20fait%20valoir> site consulté le 9 décembre 2022 à 12 heures et 43 minutes.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

*Cette année ils sont venus, ils ont dit qu'ils devaient payer une partie. Donc ils ont pris certaine partie ; en tout cas ils n'ont pas payé la totalité (...) Ce qui fait que beaucoup de bulletin sont encore bloqué là. Bon maintenant en ce qui concerne les filles ».*<sup>96</sup> Le paiement partiel des frais de scolarité n'est donc pas, à en croire le personnel enseignant, une solution efficace. Durant notre collecte des données sur le terrain, nous avons justement pu constater que les bulletins des élèves du Lycée technique de Mandjou ont été retenus en attendant que les parents ou le HCR s'acquittent du reste des frais de scolarité des élèves réfugiés de cet établissement.

Avant toutefois de revenir sur ces derniers, il convient de rappeler que dans l'arrondissement de Mandjou, pour ne prendre que le cas de l'éducation de base : « (...) dans l'ensemble, écoles publiques comme privées, nous avons 3200 (réfugiés). Et sur les 3000, nous envisageons près de 1800 (filles) ».<sup>97</sup> La forte présence de la gent féminine aussi bien au sein de la communauté des réfugiés centrafricains en général qu'au sein de l'environnement scolaire se justifie par le fait que dans le processus de fuite de la guerre, les chefs de famille protègent plus leurs femmes et leurs filles et restent avec les garçons dans la mesure où ces derniers peuvent intégrer l'armée ou apporter main forte aux civils impliqués dans les conflits qui s'y déroulent. À ce propos :

*En RCA, après Bokassa, il y a eu beaucoup de coups d'Etat. Et si on vide les jeunes garçons, vous voyez qu'il n'y aura plus de force. Les SELEKA vont envahir leur territoire. Donc ils ont plus de garçons là-bas et ils sont formés par les parents et continuent les mouvements là. Donc on préfère envoyer la femme et la jeune fille se réfugier que d'envoyer le garçon. Donc le garçon peut faire des mouvements, comme je vous ai dit, sur le fleuve. Il va et il vient, il va à l'école ordinaire fréquenter et il rentre. Donc c'est un peu les mouvements, même à Gari-Gombo.*<sup>98</sup>

Bien plus, il ressort des entretiens avec l'ensemble des acteurs du système éducatif à Mandjou que la jeune fille réfugiée centrafricaine scolarisée dans les établissements publics et privés aussi bien du primaire que du secondaire est particulièrement intelligente comme le démontre le florilège des déclarations suivantes :

*J'ai eu trois lauréats à Mandjou, les trois sont des réfugiées. Et la première a dix-sept de moyenne (17) et les deux autres ont quinze (15). Donc je ne sais pas*

---

<sup>96</sup> Notre entretien du 10 avec le Censeur du Lycée technique de Mandjou.

<sup>97</sup> Notre entretien du mardi 09 aout 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de base de Mandjou.

<sup>98</sup> *Idem.*

*quel est leur système éducatif mais quand ces enfants arrivent ici, ils sont un peu meilleur que les enfants camerounais. Ça se constate. (...) Je me dis que le système éducatif en RCA est un peu supérieur et il faut revoir un peu celui du Cameroun. Et ceci ça fait plus de trois ans que je suis ici et les réfugiés sont toujours en tête. C'est pour cela que les ONG sont toujours autour de nous le UNHCR, Plan International, UNICEF et tout ça. Parce que ces enfants sont vraiment intelligents ! ;<sup>99</sup>*

*J'ai eu 12 filles et les 12 filles ont réussi au concours, je vous ai dit que ces enfants sont des extrémistes, quand elles sont intelligentes, elles sont intelligentes ;<sup>100</sup>*

*Parfois c'est les plus intelligents.<sup>101</sup>*

Le décrochage scolaire de ces dernières ne peut donc que davantage constituer une préoccupation pour ces derniers et la volonté de comprendre les fondements de celui-ci ne peut qu'en être plus grande.

### **3. Défaut d'acte de naissance**

L'autre cause du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou est le défaut d'acte de naissance. En effet, le processus de départ en exil est très souvent un projet qui n'est pas préparé en amont. Il s'agit en réalité d'une fuite des exactions de la guerre, fuite au cours de laquelle les victimes laissent derrière elles biens mobiliers et immobiliers et parfois même leurs papiers officiels tels que les diplômes, les cartes nationales d'identité et même les actes de naissance. De fait, « *la fuite soudaine, la quête de survie, la proximité géographique (...)* »<sup>102</sup> sont ainsi les seuls éléments prioritaires du départ en asile. C'est précisément le cas pour bon nombre de réfugiés centrafricains que l'on retrouve à Mandjou. Lorsqu'il faut donc admettre leurs progénitures dans les écoles, les responsables d'établissements se montrent parfois peu regardant sur la disposition par ces derniers de leurs actes de naissance. Seulement, une fois en classe d'examen, ce défaut d'acte de naissance devient une préoccupation réelle dans la mesure où, sans acte de naissance, il n'est pas possible de monter un dossier d'examen à ces enfants. C'est précisément ce qui fait dire à l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou que :

---

<sup>99</sup> Notre entretien du 09 août 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

<sup>100</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec la Directrice de l'école publique de Bindia.

<sup>101</sup> Notre entretien du 10 août 2022 avec le Censeur du Lycée Technique de Mandjou.

<sup>102</sup> A., Mahamat, « Déplacés et réfugiés au Cameroun : profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigériane et centrafricaine », in *Revue canadienne des études africaines*, Volume 55, 2021, p.586.

---

*(...) quand ils arrivent ici, ils n'ont presque rien, ils vont tout recommencer à zéro, même jusqu'aux actes de naissance. C'est ce qui fait que lorsqu'ils se retrouvent même à la Mairie, on essaye de demander quelque chose, même dix mille francs parce qu'il faut aller au Parquet et tout ça. Beaucoup d'enfants réfugiés commencent, dès la SIL, pour certains, on essaye de supporter, ils n'ont pas d'acte. On monte, CM, Niveau 2, Niveau 3 il y a un blocage parce que pour monter un dossier d'examen, il lui faut présenter des dossiers. Mais au Commissariat un peu partout, si l'enfant n'a pas d'acte de naissance, l'enseignant ou même le Directeur d'école est obligé de mettre son dossier à coté pourtant l'enfant a payé les frais d'examens.<sup>103</sup>*

#### **4. Formes diversifiées de railleries**

Pour Pierre Kamdem, « *fréquenter régulièrement les écoles pour les enfants réfugiés peut parfois constituer une véritable épreuve* ». <sup>104</sup> En effet, le quotidien de la jeune fille réfugiée centrafricaine à l'école est ponctué de moqueries divers : moqueries pour son âge avancé et moqueries pour sa non maîtrise de la puberté et des changements physiologiques que cela induit.

Lorsqu'elle intègre l'école primaire une fois qu'elle arrive en terre camerounaise, la jeune fille réfugiée centrafricaine accuse déjà un retard en comparaison à ses camarades camerounais. Dans la volonté de ne pas fermer les portes de la scolarisation à ces enfants, les responsables d'établissement ne se montrent pas rigoureux sur le respect des âges d'admission aux différents cycles de l'école primaire. Cela fait que la jeune fille réfugiée se retrouve dans la même classe que ses cadets de parfois plusieurs années. Nous sommes par conséquent régulièrement dans des cas où des enfants de 10 ans et plus sont encore au premier cycle, de 13 ans et plus au second cycle, de 20 ans et plus au troisième cycle.

Le tableau ci-contre donne les âges légaux d'admission aux différents cycles et les âges réels moyens des enfants réfugiés dans ces différents cycles.

---

<sup>103</sup> Notre entretien du 09 août 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

<sup>104</sup> Pierre KAMDEM, « *Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun* », op.cit., p. 15.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

**Tableau 7.:** Âges légaux et âges réels moyens des réfugiés dans les différents cycles de l'école primaire

CYCLE	ÂGE NORMAL CORRESPONDANT	ÂGE MOYEN DES ENFANTS RÉFUGIÉS DANS CES CYCLE
1 <sup>er</sup> cycle	05 à 07 ans	08 à 10
2 <sup>ème</sup> cycle	08 à 10 ans	11 à 13
3 <sup>ème</sup> cycle	10 à 13 ans	14 à 20

**Source :** Compilation des données de terrain

Ainsi, difficilement, la jeune fille réfugiée centrafricaine a le même âge que ses camarades du fait de son accès tardif à l'école.

*Ces entrées tardives relèvent davantage moins des redoublements que de la faible volonté des parents à scolariser régulièrement leurs progénitures. En effet, les parents d'enfants réfugiés scolarisés redoutent bien souvent les accidents de circulation et soutiennent qu'à 6 ans « l'enfant est encore très petit pour aller à l'école ». De même, la scolarisation des enfants n'est pas toujours leur priorité, compte tenu de la perturbation des pratiques et cursus scolaires antérieurs à la migration.<sup>105</sup>*

Une telle situation est génératrice de moqueries de la part des plus jeunes qui traitent ainsi la réfugiée de « maman ». Nous avons à titre illustratif le cas de cette réfugiée

*(...) qui a refusé l'école, comme elle est grâce, les gens se moquaient d'elle c'est pourquoi, elle a arrêté, elle était en 6<sup>ème</sup>. (...) Elle a le corps, donc quand elle vient souvent, les gens l'appellent que la maman. C'est comme ça elle a honte d'aller à l'école, elle est restée à la maison, j'ai parlé fatiguée mais elle ne veut pas reprendre les classes.<sup>106</sup>*

D'autres encore développent des complexes au regard de leur taille et de leur morphologie qui diffèrent en tout point de celui de leurs camarades encore bien plus jeunes.

Pour la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié,

*(...) d'autres c'est la honte quand elle voit que c'est le primaire et qu'elle a déjà les seins, et qu'il y a seulement les tous petits, les autochtones les tout-petits en classe parce qu'il y a les 10 ans l'enfant est au CM1, CM2 et que comme elle est assez émancipée, elle trouve*

<sup>105</sup> P., Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », op.cit., p.12.

<sup>106</sup> Notre entretien du 10 aout 2022 avec la Présidente du Bureau Central des Réfugiés de Mandjou (Comité d'autogestion des réfugiés).

*qu'elle est assez grande et vieille, devant ses petits bons elle abandonne l'école.*<sup>107</sup>

L'autre motif des moqueries est lié à la puberté et à ses conséquences. Dans bon nombre de famille aussi bien de réfugiés qu'au sein des communautés hôtes, tout ce qui relève de la sexualité est tabou. Bien souvent, la jeune fille réfugiée déjà en âge de puberté voit ses menstruations arriver pendant qu'elle se trouve à l'école. Au-delà de la peur que cela provoque en elle-même, s'ajoute également les moqueries de ses camarades, toute chose qui a pour conséquence d'éloigner ces dernières des écoles afin d'éviter de se voir regarder avec un air moqueur suite à l'expérience vécue devant tous.

Il est donc clair à partir de là que la jeune fille réfugiée centrafricaine « (...) est parfois très très faible, (...) elle se salit parce qu'elle a des menstrues, (...) dès qu'on se moque d'elle, ça crée un problème dans la tête, un blocage, elle ne vient plus à l'école, (...) donc entre les garçons et les filles, les filles sont toujours trop trop vulnérables ». <sup>108</sup>

Ainsi, quels sont facteurs sociaux endogènes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée à Mandjou ?

## **II- FACTEURS ENDOGÈNES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE**

Par facteurs sociaux endogènes, il faut entendre les dynamiques qui sont liées à l'action des réfugiés centrafricains de Mandjou eux-mêmes, c'est-à-dire ceux dont ils sont directement responsables et qui sont de nature à causer le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de cette ville. Ainsi, nos entretiens et observations de terrain nous ont permis d'en identifier quatre à savoir les mariages dits précoces (1), l'extrême pauvreté des parents (2), la prépondérance de l'école coranique (3) et, enfin, une préférence des dépenses orientées vers les garçons (4).

### **1. Les mariages précoces**

L'ensemble des acteurs rencontrés sur le terrain est unanime sur le fait que les mariages dits précoces sont la principale cause du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. Dans cette commune, les réfugiés centrafricains sont majoritairement musulmans ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous.

---

<sup>107</sup> Notre entretien du 08 aout 2022 avec la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié.

<sup>108</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'école publique de Bindia.

**Tableau 8:** Religion du chef de ménage

<b>Religion Du Chef De Ménage</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Musulman</b>	354	94,91 %
<b>Chrétien</b>	19	5,09 %
<b>Total</b>	373	100 %

**Source :** Statistiques sur la base des données de l'enquête de terrain

Dans la religion musulmane, la fille peut aller en mariage dès l'âge de 16 ans. Sur le terrain, l'âge de départ en mariage est parfois plus bas que ça. Pour ces réfugiés musulmans, envoyer leurs filles de 16 ans et moins ne pose aucun problème pour trois principales raisons.

D'abord, envoyer la jeune fille en mariage permet de la mettre à l'abri du vagabondage et de la préserver des influences néfastes de ses paires. Pour ces derniers, avec l'avènement de la puberté et des changements morphologiques qui l'accompagnent, la jeune fille cesse d'être regardée et perçue comme telle, pour devenir davantage observée et convoitée comme une femme. À partir de là, elle fait l'expérience d'être approchée par des hommes dans le but de commercer sexuellement avec elle sans toutefois la prendre pour épouse et de risquer de la mettre enceinte hors mariage, ce qui est inadmissible pour eux. Dans ce sens, observe justement l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de base de Mandjou,

*(...) lorsqu'on voit l'enfant arriver au CMII avec les formes et tout ça, chez eux déjà, ils se disent que nous les chrétiens, nous allons peut-être dérouter cet enfant. Ou bien l'enfant ne doit plus continuer l'école parce que, lorsque l'enfant a beaucoup de connaissances, il ne va plus appliquer ce qui se passe dans la religion.<sup>109</sup>*

Ensuite, le mariage dit précoce se présente comme une solution à l'excessive émancipation de la jeune fille qui poursuit sa scolarité. En effet, pour les parents non encore ou pas suffisamment informés sur les bienfaits de l'école, celle-ci est un facteur d'émancipation faisant de la jeune fille une « rebelle » qui fera prévaloir son insoumission au sein de son foyer. Cet argument bénéficie d'un certain poids compte tenu de ce que les plus grands prétendants à ces mariages sont les hommes d'affaires et les éleveurs Mbororo non scolarisés d'un part, et d'autre part, pas toujours bien au fait de l'importance de l'école.

---

<sup>109</sup> Notre entretien du 09 août 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de base de Mandjou.

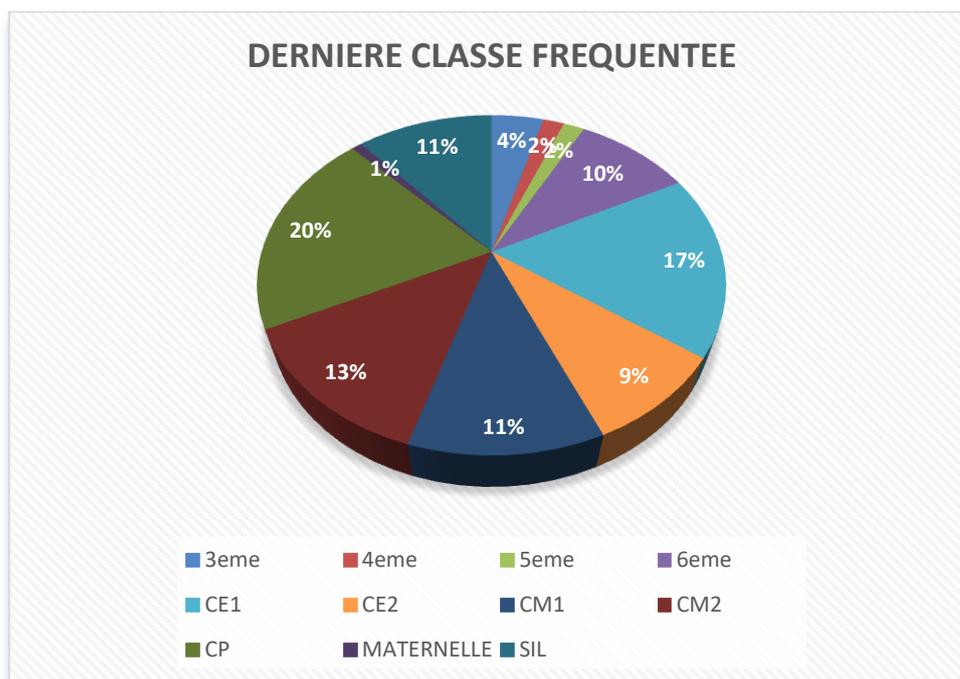
---

Pour une des responsables d'établissement primaire de Mandjou :

*Le langage qu'ils nous tiennent c'est que le fait que l'enfant vienne à l'école, la jeune fille, elle est vouée euh en mariage et que si la jeune fille déjà va à l'école, elle sera plus éclairée et que leur doctrine musulmane ne pourra plus véritablement, bon ils parlent de respect, du respect de leur religion, des parents. La jeune fille sera déjà émancipée et ne pourra plus respecter les parents, c'est déjà ça qu'ils nous déclarent raison pour laquelle à un moment donné nous qui voulons aller vers eux, nous sommes des obstacles, à leur...je ne sais pas, ils ont peut-être leur projet, on ne sait pas.<sup>110</sup>*

Ces informations sont en corrélation avec le tableau ci-dessus ressortant la dernière classe fréquentée des réfugiées. Il ressort globalement de ce dernier que, pour l'essentiel, le décrochage scolaire est plus observable au primaire, l'accès au secondaire étant davantage ouvert aux réfugiées chrétiennes et aux réfugiées dont les parents sont informés le bienfondé de l'école.

**Figure 5:.** Dernière classe fréquentée par les élèves réfugiés



**Source :** Enquête de terrain

Enfin, comme nous le montrons plus clairement plus bas, les réfugiés centrafricains une fois au Cameroun font l'expérience d'une extrême précarité. De ce fait, assurer quotidiennement les charges liées à la prise en charge des différents membres de la famille

<sup>110</sup> Notre entretien du 10 aout 2022 avec la Directrice de l'Ecole Publique de Mandjou II A.

n'est pas aisé pour les chefs de famille. Toute proposition qui concoure à soulager ces derniers de ces charges est favorablement accueillie. C'est ce qui ressort de ces propos tenus par le père d'une réfugiée centrafricaine lors de notre séance de discussion de groupe avec ces derniers : « *Oui ! Tu es donc obligé. Parce que si tu as les moyens, tu es capable de gérer ça. L'enfant a besoin de ça, tu fais, il a besoin de ça, tu fais... Et si tu n'as pas les moyens, tu es obligé de la donner en mariage* ». <sup>111</sup>

À partir de là, la pratique des mariages dits précoces devient la principale cause du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. Elle est validée par les parents et promue par les hommes d'affaires de cette ville, par les Mbororo, détenteurs de grands cheptels de bœufs leur attribuant une aisance financière certaine faisant d'eux les promoteurs de cette pratique. C'est ce qui ressort des propos de l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base pour qui :

*La majorité, ça il ne faut pas qu'on se cache, la majorité des jeunes filles vont dans les foyers des Alhaji. C'est ça qu'il faut dire ! Vous savez, les Alhaji ont les moyens, dès qu'ils voient une petite fille avec le Certificat qui veut émerger, le soir il s'entend avec la famille. C'est comme ça que la jeune fille déménage. Donc la majorité c'est les épouses de ces Alhaji.* <sup>112</sup>

## 2. Extrême pauvreté des parents

À Mandjou, les réfugiés centrafricains vivent dans une précarité évidente. Cela s'explique par le fait qu'en quittant leur pays, ils ont laissé derrière eux boutiques, bêtes, marchandises diverses, en somme, tout ce qui leur permettait de se prendre en charge et d'être ainsi pleinement autonomes. Une fois au Cameroun, l'accès à un emploi décent ne leur est pas toujours évident. Bien plus, l'accès aux financements pouvant leur permettre de mettre sur pied des activités génératrices de revenus stables et pérennes n'est pas certain. Pendant ce temps, ils ont très souvent de grandes familles à prendre en charge. Pour un des chefs de famille rencontré sur le terrain :

*Parfois bon, si c'est moi, à côté de moi, j'ai presque 11 personnes chez moi (...). Ma, famille, 11 personnes (...). Dans les 11 personnes là, il y'a ma mère, l'enfant de mon grand frère, un père et une mère. Bon, avec mon enfant, quand je fais même le global, ça fait presque 11 personnes (...). quelqu'un comme*

---

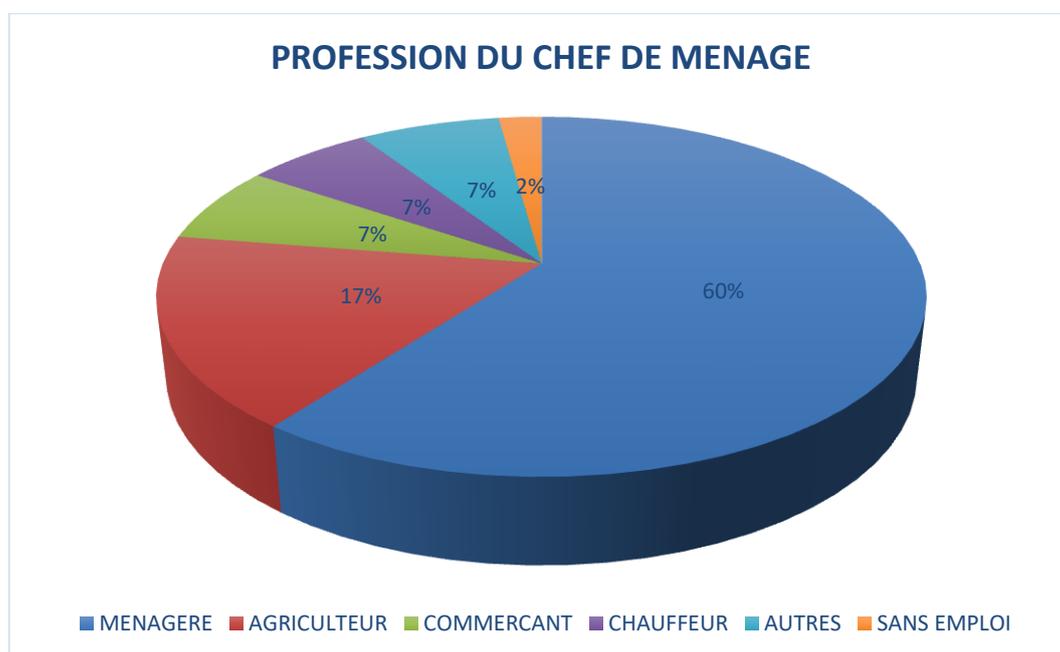
<sup>111</sup> Notre focus group discussion du 10 août 2022 avec les parents des réfugiées centrafricaines de Mandjou.

<sup>112</sup> Notre entretien du mardi 09 août 2022 avec l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de base de Mandjou.

*mon père là, c'est déjà une vieille personne, il va se débrouiller comment ? C'est un problème. Tu payes même le loyer, tu manges, c'est beaucoup. Il y'a même la maladie encore. C'est un problème.*<sup>113</sup>

Les emplois auxquels ils ont majoritairement accès sont des emplois informels générant de faibles revenus ne leur permettant pas d'assurer toutes les charges qui sont les leurs. Les données statistiques de terrain laissent observer que les chefs de famille sont majoritairement ménagères, agriculteurs, commerçants, chauffeurs et sans emploi.

**Figure 6.:** Profession du chef de ménage



**Source :** Enquête de terrain

À partir de là, dégager des ressources financières afin d'inscrire leurs progénitures à l'école et de payer leurs frais de scolarité n'est pas du tout une de leurs priorités.

En outre, s'il est vrai que la gratuité de l'école primaire fait partie du discours politique camerounais depuis le 10 février 2000,<sup>114</sup> il reste que dans le but de permettre aux établissements primaires d'assurer les charges qui sont les leurs, il est demandé aux parents

<sup>113</sup> Notre focus group discussion du 10 août 2022 avec les parents des réfugiées centrafricaines de Mandjou.

<sup>114</sup> C'est ce jour-là, dans sa traditionnelle adresse à la Nation la veille de la journée du 11 février consacrée à la jeunesse que le Président de la République avait fait l'annonce de la désormais gratuité de l'école primaire publique.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

d'élèves de s'acquitter des frais d'APEE.<sup>115</sup> Cette situation ne peut que cause le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine pour les raisons sus-évoquées.

**Tableau 9.:** Profession du chef de ménage      fréquence pourcentage

<b>Profession Du Chef De Ménage</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Ménagère</b>	208	60,82
<b>Agriculteur</b>	49	14,33
<b>Commerçant</b>	19	5,56
<b>Chauffeur</b>	29	8,48
<b>Autres</b>	29	8,48
<b>Sans Emploi</b>	8	2,34

**Source :** Enquête de terrain

Bien plus, en RCA, l'accès à l'école primaire est moins couteux qu'au Cameroun. De ce fait, les réfugiés ne sont pas coutumiers à certaines dépenses dans le cadre de cette dernière. En effet, de la SIL au CM2, tout ce qui est demandé aux parents est le paiement des frais d'APEE qui s'élèvent à 1200 francs CFA. Même les fournitures scolaires (sac, livres, cahiers) leur sont gracieusement remis. Au Cameroun par contre, les dépenses pour garantir aux écoliers et aux élèves une année scolaire sans vaines interruptions sont trop élevées pour ces derniers<sup>116</sup>.

Du fait de cette extrême pauvreté également, il n'est pas possible pour les parents d'assurer une alimentation de qualité à leurs enfants se rendant à l'école. Les recommandations des nutritionnistes invitant à manger trois fois par jour et de consommer quotidiennement des fruits et légumes s'avèrent ainsi être pour ces derniers des slogans, bien plus, un idéal qui ne les concernent nullement. C'est ce qui fait dire à Pierre Kamdem que « *les difficiles conditions socioéconomiques des parents réfugiés amènent également leurs*

---

<sup>115</sup> Les frais d'APEE sont une volonté des parents qui se sont mis ensemble en association et ont décidé de soutenir les établissements dans lesquels leurs enfants sont scolarisés. L'APEE a pour base la Loi portant création d'une association au Cameroun, qui date de 1990.

<sup>116</sup> À titre d'exemple, il est attendu d'un parent de déboursier les sommes suivantes au courant d'une année scolaire au Cameroun : 37.500 francs CFA de frais de scolarité, 5000 francs CFA pour l'achat d'une tenue de classe, 8000 francs CFA pour la blouse (au Lycée technique), sans compter l'acquisition des cahiers, livres, cartable etc.

---

---

*enfants à se rendre souvent à l'école en situation de sous-alimentation, autre source de difficulté dans leur scolarisation ».*<sup>117</sup>

Cette situation est davantage observable chez les écoliers du premier cycle qui, du fait de leur jeune âge en comparaison à ceux des second et troisième cycles sont encore plus fragiles et vulnérables à la sous-alimentation. Les maintenir affamés de 7 heures 30 minutes, heure de début des classes, à 14 heures 30 minutes, heure de fin des cours n'est donc pas d'humeur à les garder en salle de classe et d'attendre de surcroît d'eux d'être attentifs et d'assimiler les leçons. Relativement à cette sous-alimentation notamment chez les plus jeunes, la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié nous fait savoir que :

*Bon plus précisément on commence d'abord au niveau 1 c'est-à-dire, SIL, CP donc d'autre c'est la famine pour bien dire, les enfants ne démissionnent pas parce qu'ils ne veulent pas, d'autres c'est la famine, comme par exemple dans mon école, on sort à 14H30, (...), donc, de 07H30 à 14H30, l'enfant ne peut pas supporter la famine ; d'autres fuient. Parfois à 12H là, tu te retrouves avec la salle vide parce que d'autres sont rentrés manger. Ils ne supportent pas la famine, donc il y'a d'abord le problème de famine.*<sup>118</sup>

Ce propos traduit le niveau de sous-alimentation qui explique le renforcement de la vulnérabilité des filles réfugiées de Mandjou les conduisant aux désintérêts ou à la non priorisation de leur avenir scolaire.

### **3. Prépondérance de l'école coranique**

Dans la religion musulmane, l'école coranique est une véritable institution, la connaissance du contenu du Coran étant une condition essentielle du salut de tout vrai musulman. De ce fait, les parents de la jeune fille réfugiée centrafricaine attachent une importance capitale à la fréquentation de l'école coranique pour cette dernière. Seulement, pour le personnel enseignant, la fréquentation de l'école coranique se pose comme un obstacle à la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. En effet, les horaires de l'école coranique correspondent aux horaires de début de l'école formelle. À 07 heures et 30 minutes, celle-ci doit aller à l'école coranique. Une fois là-bas, elle a 01 heure à 01 heure 30 minutes de cours, ce qui fait que lorsque l'école formelle ouvre ses portes à 07 heures et 30 minutes, elle est encore à l'école coranique. Ainsi, quand se termine les cours de

---

<sup>117</sup> P., Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », op.cit., p. 15.

<sup>118</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'école publique de Bindia.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

l'école coranique et qu'elle se rend à l'école formelle, deux à trois leçons ont déjà été dispensées aux autres.

Bien plus, il arrive que le portail de son établissement soit déjà fermé et elle est donc obligée de rentrer à la maison et de perdre ainsi toute une journée de classe. Cela fait que, lorsque les responsables de l'éducation de base de Mandjou entreprennent de sensibiliser les parents à l'importance de l'école formelle qui ne devrait pas être délaissée, leur sensibilisation s'avère d'une faible portée « (...) dans la mesure où certains parents privilégiaient eux-mêmes ces écoles-là. Ils disent que c'est par là que l'enfant aura son salut ». <sup>119</sup> Le tableau suivant permet de mieux comprendre cette session.

**Tableau 10.:** Religion du chef de ménage

Religion Du Chef De Ménage	Effectifs	Pourcentage
Musulman	354	94,91
Chrétien	19	5,09
Total	373	100

**Source :** Enquête de terrain

Il ressort clairement de ce tableau, après enquêtes, la dominance de la religion musulmane dans la commune de Mandjou.

Le témoignage de la Directrice de l'École publique de Bindia qui est celle qui regorge le plus de réfugiés dans la ville de Mandjou est à cet effet primordial :

*oui l'école coranique, parce qu'il faille qu'ils aillent à l'école coranique le matin et là, ils sont en retard quand nous savons que l'école au Cameroun commence à 07h30 et quand je dis 07h30, c'est le début des cours, à cette heure chaque enseignant devait déjà être en train d'enseigner, alors ces enfants viennent, eux qui sont plus nombreux chez nous, arrivent parfois, 08h, 09H, vous convenez avec moi que les cours de 30 minutes nous sommes déjà à plus de trois leçons et ça fait problème, nous sommes allés chez les imams leur dire écouter, nous n'avons rien contre l'école coranique, mais nous voulons que ces enfants viennent le matin, et qu'ils aillent faire l'école coranique dans l'après-midi c'est mieux, c'est difficile d'entendre, il y'a des parents qui nous*

<sup>119</sup> Notre entretien du 09 aout 2022 avec le Chef du Bureau des Affaires Générales à l'IEAB de Mandjou.

*disent je préfère que mon enfant ne fréquente même plus l'école des blancs là  
mais qu'il continue à l'école coranique.*<sup>120</sup>

#### **4. Préférence des dépenses parentales orientées vers les enfants garçons**

Il est unanimement reconnu à Mandjou que « *les garçons, c'est la couche la plus  
disons, favorisée (...) Les parents privilégient beaucoup plus l'accès [à l'éducation et à la  
formation professionnelle] aux garçons qu'aux filles* ». <sup>121</sup> La préférence des dépenses  
orientées vers les garçons plutôt que vers les filles est la principale résultante de l'extrême  
pauvreté des parents. L'expérience du personnel enseignant est que, « *(...) quand je  
demande, une somme de 200, 200 pour faire les photocopies, si le parent a par exemple deux  
filles et deux garçons, le parent va d'abord donner l'argent des deux garçons, il va vous dire  
madame, j'ai seulement trouvé l'argent des garçons, les filles-là vont d'abord attendre* ». <sup>122</sup>

Les réfugiés centrafricains de sexe masculin ont beaucoup de métiers qu'ils peuvent  
effectuer à l'issue de leur scolarisation. Ces derniers peuvent être chauffeurs, mécaniciens  
etc., toute chose qu'il est impossible à la jeune fille réfugiée centrafricaine d'embrasser  
comme métier, au regard de sa religion. Bien plus, selon ces derniers, il est davantage  
difficile pour la fille réfugiée d'accéder à un emploi dans la mesure où leurs cartes  
d'identification ne leur permet pas d'avoir accès à un emploi décent. Aussi, la décision  
d'avoir une femme qui travaille relève de la décision de son mari. Cela est davantage  
accentué par le fait que « *(...) la place de la femme c'est au foyer. Donc ils préfèrent que  
c'est le garçon qui fréquente, parce qu'il est amené à épouser une femme et ce n'est pas une  
femme qui est amené à épouser un homme* ». <sup>123</sup>

Le choix d'envoyer le garçon à l'école plutôt que la fille relève également d'un calcul  
stratégique. En effet, les parents réfugiés ont fait l'observation selon laquelle les ONG ont  
une politique plus favorable aux filles qu'aux garçons. Dans leur politique de formation  
professionnelle des réfugiés, les parents estiment que 30% des offres concerne les garçons  
tandis que les 70% restant sont réservés aux filles. En effet, « *on envoie les garçons à l'école  
pourquoi, parce que quand ils viennent former les enfants, ils disent qu'ils ne choisissent rien*

---

<sup>120</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec la Directrice de l'école publique de Bindia.

<sup>121</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec le Président du Bureau des Jeunes Réfugiés de Mandjou (Comité  
d'autogestion des réfugiés).

<sup>122</sup> Notre entretien du 08 août 2022 avec la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié.

<sup>123</sup> Notre entretien du 08 août 2022 avec la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié.

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

*que les filles. Ils ne font pas l'accès aux garçons. Tu es donc obligé de faire un effort pour le garçon parce que quand ils vont amener la formation, tu peux introduire une fille là-bas ».*<sup>124</sup>

**Tableau 11.:** Nombre de filles non scolarisées

Nombre de filles non scolarisées	Effectifs	Pourcentage
0	150	25,6
1	271	46,25
2	95	16,21
3	46	7,85
4	24	4,1
<b>TOTAL</b>	586	100

**Source :** Enquête de terrain

Il se dégage clairement de ce tableau, le taux élevé et donc important, du nombre de filles non scolarisées car les chefs de ménages tournent beaucoup plus les investissements vers les garçons.

Parvenu au terme de ce chapitre, il ressort que plusieurs facteurs concours, ou sont au fondement du décrochage scolaire de la jeune fille réfugié à Mandjou. Facteurs subdivisés en deux à savoir les facteurs sociaux exogènes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine et les facteurs sociaux endogènes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine. Il est donc clair, qu'il y a une influence sociale sur les jeunes filles réfugiées qui, sont parfois contraintes de vivre de telles situations. Ce qui nous amène à s'intéresser aux conséquences du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée a Mandjou dans le prochain chapitre de notre rédaction.

---

<sup>124</sup> Notre entretien du 11 aout 2022 avec la Présidente du Comité de gestion des femmes réfugiées de Mandjou (Comité d'autogestion des réfugiés).

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE**  
**MANDJOU : CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES**  
**D'AMÉLIORATION DE LEUR STATUT SOCIOÉCONOMIQUE**

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

La première partie de ce travail nous a permis d'éclairer un certain nombre de réalités indispensables à une saisie holistique du phénomène du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine tel qu'il se vit à Mandjou. Nous avons mis en exergue les différentes dynamiques sociales qui expliquent le décrochage scolaire.

Dans cette seconde partie, nous abordons les conséquences qui résultent du décrochage scolaire dans un premier temps et, dans un second temps, nous formulons des propositions d'actions à mener en vue de la réduction du décrochage scolaire et de l'amélioration du statut socioéconomique de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou.

### **CHAPITRE III :**

## **DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE NON ENCADRÉE DE MANDJOU : DES CONSÉQUENCES AUX RIPOSTES INSTITUTIONNELLES ET SOCIALES**

Le chapitre précédent nous a permis de procéder à une mise en exergue des origines sociales du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de l'arrondissement de Mandjou. Il en ressort globalement que le décrochage scolaire de cette dernière est la conséquence d'un certain nombre de facteurs aussi bien internes qu'externes qui impactent sur son vécu et la poussent au décrochage scolaire. Seulement, s'arrêter à cette lecture ne saurait garantir une saisie holistique de ce phénomène social. En effet, si le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou a des origines, il a également des conséquences sur le vécu de celle-ci que nous ne saurions ignorer dans le cadre de ce travail (I). Bien plus, il convient également pour nous d'identifier les mesures à l'aune desquelles la réfugiée centrafricaine, ses parents, ses enseignants et les organisations intervenant dans le champ humanitaire organisent des « ripostes » afin de réduire les impacts de ce décrochage scolaire sur la vie de la jeune fille réfugiée centrafricaine (II).

### **I. CONSÉQUENCES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU**

Le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine n'est pas sans conséquence sur son vécu quotidien. En effet, une fois qu'elle abandonne le chemin des classes et ce, peu importe les raisons, la jeune fille réfugiée centrafricaine s'expose à diverses conséquences que nous nous proposons d'identifier ici. Il ressort de notre terrain qu'à Mandjou, la jeune fille réfugiée centrafricaine après son décrochage scolaire fait face aux conséquences telles que le chômage (1), les divorces (2) et les grossesses (3).

#### **1. Chômage induit de la non/sous-scolarisation**

Le chômage est la principale conséquence du décrochage scolaire. S'il est établi que la jeune fille réfugiée centrafricaine mariée ne doit pas travailler, il reste que celle ayant abandonné le chemin des classes parce que ses parents n'avaient pas les moyens de continuer à payer sa scolarité tout comme celle ayant divorcé ont des besoins financiers et matériels qu'il faut pouvoir assurer. Seulement, le manque de travail provoque un chômage qui

n'épargne pas la jeune fille réfugiée centrafricaine. Bien plus, cette dernière n'ayant aucune compétence professionnelle, elle se trouve contrainte à exercer des travaux sans lendemain et aux revenus essentiellement fluctuants ne lui permettant pas *in fine* de se prendre pleinement en charge, ni de prendre en charge ses parents. D'après les enquêtes effectuées, le niveau élevé du chômage s'explique par le manque de qualification pour exercer certains métiers du fait d'une scolarisation incomplète ou non effective.

## 2. Sous-scolarisation, mariage précoce et divorces

Ainsi que nous l'avons démontré plus haut, l'une des principales causes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine est le mariage précoce. Ce dernier est, nous l'avons relevé, perçu par les parents d'une part comme la voie royale permettant d'éloigner leurs progénitures des dérives juvéniles et d'autre part comme le moyen par excellence de se désengager de la prise en charge des besoins quotidiens de ces dernières au profit de leurs désormais maris. Seulement, l'idylle qu'offrirait le mariage tourne très vite au cauchemar dans bien des cas.

Dans le vécu quotidien de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou, comme dans la tradition musulmane, l'obtention d'un divorce de la part du mari n'est pas difficile comme cela peut l'être conformément au droit civil camerounais.

Cela fait justement dire à Mben Lissouck que,

*Le fait que la loi islamique, dite charia, sur laquelle se fondent ces codes de famille et de statut personnel, autorise les époux à répudier leurs épouses, les amène à utiliser ce pouvoir de rejet de manière arbitraire. Un homme qui ne veut plus de son épouse peut [...] trouver n'importe quel prétexte pour la répudier et, donc, concrètement, la mettre à la porte. [...] Une fois le divorce, personne ne se soucie de ce que va devenir la femme.*<sup>125</sup>

De manière concrète, la jeune fille admise en mariage se voit parfois rejetée par son mari pour diverses raisons, dont certaines jugées banales. Ces divorces proviennent très souvent autant de l'immaturation des époux que de celle des épouses. Pour ce qui est des époux, « *n'ayant pas atteint la maturité requise, le jeune garçon ne sachant pas concrètement le bienfondé de cette union-là peut pousser cette fille-là à la porte. Elle rentre donc encore chez*

---

<sup>125</sup> F., Mben Lissouck, « Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : injonctions normatives et usages du droit », in *Faire et défaire les liens familiaux : Usages et pratiques du droit en contexte migratoire* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, consulté le 20 janvier 2023 à 24 heure et 05 minutes à l'adresse électronique <https://books.openedition.org/pur/149220?lang=fr>

---

*ses parents* ». <sup>126</sup> Bien plus, si cette dernière se croit le droit de pouvoir formuler des plaintes, elle fera l'objet de violences physiques de la part de son mari. C'est ce que nous fera savoir le Président du Bureau des jeunes réfugiés de Mandjou en ces termes : « *Parfois elle vit aussi cette violence faite aux jeunes filles. Surtout quand un de leur copain ne peut pas la satisfaire sur le plan de la motivation qu'elle réclame à cor et à cri. Le garçon s'abat sur elle pour lui montrer qu'elle n'a pas raison de réclamer ça.* ». <sup>127</sup>

Concernant des épouses, « (...) *leur jeune âge les rend, la plupart du temps, inaptés à prendre soin d'elles-mêmes et de leur foyer* ». <sup>128</sup> Bien plus, il faut dire que dans bien des cas, les divorces viennent de ce que la jeune fille réfugiée qui va en mariage ne le fait pas de son plein gré. Les négociations devant aboutir au mariage se font toujours sans elle qui pourtant, est appelée à vivre avec un mari qu'elle n'a même parfois jamais vu. En outre, le jeune âge auquel la fille réfugiée centrafricaine de Mandjou va en mariage est un âge pendant lequel cette dernière est portée vers d'autres centres d'intérêts, vers le besoin d'être avec ses paires, vers le besoin de poursuivre ses études, bref, d'avoir un minimum de liberté que le mariage lui retire pourtant. Emprisonnée dans un foyer conjugal qu'elle n'a pas choisi, elle fait donc l'expérience de la résistance et parfois même de la fuite. Pour le Censeur du Lycée technique de Mandjou justement,

*Beaucoup fuient même les hommes ! Certaines filles viennent même ici pour fuir. Elles viennent, elles passent la journée dans les alentours de l'école. Les filles de certains Alhaji là, en dehors de ceux à qui il paie la pension hein ! Même si elle échoue, tu la renvois même... Parce que quand elle sait qu'elle rentre dans son mariage là, c'est la corde au cou. Parce que maintenant elle sait déjà que... Elles veulent jouer, elles veulent aussi la liberté.* <sup>129</sup>

En somme, dans l'expérience musulmane, l'échec du mariage est toujours de la responsabilité de la femme. Cela fait que, indépendamment des raisons objectives qui ont causées le divorce, la désormais ex épouse est donc désignée responsable de cette situation et par conséquent ostracisée aussi bien par sa famille que par sa belle-famille. Elle est ainsi chassée du foyer conjugal, n'est parfois plus admise au sein de sa famille à elle ni au sein de

---

<sup>126</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec le Président du Bureau des Jeunes Réfugiés de Mandjou (Comité d'autogestion des réfugiés).

<sup>127</sup> *Idem.*

<sup>128</sup> F., Mben Lissouck, « Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : injonctions normatives et usages du droit », *op.cit.*

<sup>129</sup> *Idem*

sa belle-famille. Elle doit donc ainsi se « débrouiller » à exister avec les conséquences que nous évoquerons plus bas.

### **3. Grossesses précoces : résultante de la sous-scolarisation de la jeune réfugiée**

Les grossesses précoces font parties des conséquences les plus prégnantes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine, surtout celles non encadrées tel qu'il ressort significativement des enquêtes menées sur le terrain. Les grossesses ont une double action sur cette catégorie vulnérable. D'abord, elles hypothèquent la possibilité d'un retour à l'école, ensuite, elles constituent un danger pour la santé de cette dernière qui, parfois, contracte des grossesses malgré sa jeunesse et un organisme pas encore physiologiquement préparé.

Pour ce qui est de la première conséquence des grossesses, il ressort des informations collectées sur le terrain que certaines filles chassées des foyers conjugaux le sont parfois pendant qu'elles sont enceintes. Lorsque celle-ci vient à être répudiée, le fait pour elle d'être enceinte constitue donc désormais un obstacle pour son retour à l'école. C'est ce qui ressort des propos de Madame Matekam, Directrice de l'École Publique de Mandjou II A :

*Oui il y a beaucoup qui reviennent après avoir passé un an dehors, ayant vécu l'expérience et le parent étant déçu, il y a certaines qui acceptent revenir. Bon pour celles qui par exemple contractent une grossesse, ça devient souvent compliqué. Beaucoup plus, nous les perdons parce qu'elles ne peuvent plus revenir.<sup>130</sup>*

De ce témoignage, il est à retenir que parmi les jeunes filles réfugiées centrafricaines qui ont abandonné le chemin des classes pour le mariage notamment, certaines font le choix de reprendre l'école une fois que l'expérience du mariage n'a pas été concluante, c'est-à-dire une fois qu'elles sont répudiées. De l'expérience de cette Directrice, ce sont les filles qui ont quitté les mariages sans avoir des enfants ou sans avoir contracté de grossesses qui reviennent facilement à l'école parce qu'elles n'ont justement pas de charge les contraignant à devoir s'en occuper.

Pour les autres par contre, c'est-à-dire celles qui ont contracté des grossesses, le retour à l'école n'est plus possible. À l'analyse, ce qui ressort de cette seconde partie des propos de la Directrice, c'est que le fait d'être enceinte et en plus d'avoir été répudiée met la jeune fille

---

<sup>130</sup> Notre entretien du 10 aout 2022 avec la Directrice de l'École Publique de Mandjou II A.

---

réfugiée centrafricaine dans une situation de frustration et d'insécurité financière qui font que les conditions pouvant permettre son retour en classe ne sont plus réunies. La frustration vient de ce que, comme nous l'avons relevé plus haut, la responsabilité de l'échec du mariage est exclusivement reconnue à cette dernière. Cela fait qu'elle vit dans un environnement où elle fait constamment l'objet de reproches. L'insécurité financière quant à elle vient du fait qu'en étant ainsi répudiée, elle a perdu les moyens qu'elle avait lorsqu'elle était encore épouse et que son entretien relevait de la responsabilité de son mari. Désormais, elle redevient soit la charge de ses parents, soit sa propre charge. Dans l'un ou dans l'autre cas, la reprise du chemin de l'école n'est pas la priorité.

Pour ce qui est de la deuxième conséquence des grossesses, il se trouve que ces réfugiées centrafricaines deviennent parfois des épouses à un âge où physiologiquement, leur organisme n'est pas prêt à accueillir une grossesse. Les grossesses qu'elles contractent sont donc ainsi des grossesses à risque qui ne bénéficient souvent pas d'une prise en charge adéquate. L'exemple de cette jeune fille réfugiée centrafricaine que nous raconte la Directrice de l'École publique de Bindia est fort évocateur à propos des risques de la sexualité de ces dernières sur leur santé :

*Le mari était parti avec elle à Douala. Deux mois après, elle est venue d'elle-même parce que je causais avec elle et ça n'allait pas là-bas, et c'était un monsieur vraiment âgé et ça n'allait pas. Elle m'a donné les détails sur sa vie sexuelle, comment elle a été détruite, elle a fui là-bas pendant qu'elle était à Douala. Sa propre maman est restée mourir à Bindia. Quand elle est revenue, elle m'a paru une petite fille finie. J'ai pris la responsabilité de l'amener à l'hôpital et j'ai constaté qu'elle était vraiment finie comme elle disait. Ce que j'ai fait c'est que ne pouvant rien faire, je l'ai conduite aux Affaires sociales parce que c'était une petite fille de 15 ans et je ne sais pas ce que les Affaires sociales ont pu faire d'elle.<sup>131</sup>*

Au demeurant, il se trouve que les conséquences du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de la commune de Mandjou se manifestent globalement en termes de chômage, de divorce et de grossesses.

## II. RIPOSTES SOCIO-INSTITUTIONNELLES AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'effort de rendre intelligible le phénomène du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou a permis d'identifier les facteurs explicatifs de celui-ci

---

<sup>131</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec la Directrice de l'École publique de Bindia.

---

---

ainsi que de comprendre ses conséquences sur la vie de cette dernière. En dépit de l'éclairage ainsi fait sur ce phénomène, il faut reconnaître qu'il reste cependant encore incomplet dans la mesure où l'aspect relatif aux réponses qui sont pensées et mises en œuvre aussi bien par la jeune fille réfugiée centrafricaine elle-même que par les différents acteurs de la chaîne éducative et par les acteurs humanitaires n'a pas encore été développé. En effet, il faut dire que les acteurs humanitaires, ceux de la chaîne éducative de Mandjou et les réfugiées elles-mêmes ne restent pas indifférents face aux diverses conséquences du décrochage scolaire. C'est donc au regard de ces conséquences du décrochage que les acteurs suscités organisent leurs « *ripostes* » qu'il convient d'identifier et de présenter.

Nous allons pour cela dans les lignes qui suivent présenter dans un premier moment les actions et activités menées par la jeune fille réfugiée centrafricaine une fois qu'elle abandonne le chemin de l'école (1). Dans un second moment, nous abordons les mesures que les acteurs humanitaires et ceux de la chaîne éducative de Mandjou mettent sur pied aussi bien dans le but de réduire le décrochage scolaire que dans celui d'y faire face quand il n'a pas pu être évité (2).

### **1. Riposte de la jeune fille réfugiée non encadrée : vers la construction d'un mécanisme de résilience antifrangible**

Comme nous l'avons relevé en amont, le décrochage scolaire n'ouvre pas la porte à une ère de prospérité financière et à un état de bien-être. Après avoir abandonné le chemin des classes, certaines filles sont contraintes par leurs parents de rester à la maison dans le but de les protéger des dangers de l'extérieur. Elles se retrouvent donc ainsi à devoir prêter main forte à leurs mères dans l'exécution des tâches ménagères pendant que les hommes de la maison vont à la quête du pain quotidien.

Cette option de laisser la jeune fille à la maison sans rien faire n'est cependant pas le choix auquel ont recours tous les parents ou toutes les jeunes filles réfugiées. Dans bien des cas en effet, ces dernières, compte tenu de l'âge avancé ou de diverses maladies des parents qui ne les qualifient plus à l'exercice de certaines tâches ou du fait de vivre loin de leurs progénitures pour diverses raisons, beaucoup de jeunes réfugiées centrafricaines se retrouvent face à l'obligation de se « débrouiller » elles-mêmes afin d'avoir un peu d'argent pour se prendre elles-mêmes en charge et participer aux charges de la maison. Notre terrain nous a ainsi permis d'identifier deux principales activités mises en œuvre par ces dernières afin de

« s'en sortir ». Il s'agit d'une part de la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et, d'autre part, du recours à la pratique du sexe pour la survie.

### 1.1. Mise en place des activités génératrices de revenus

La mise en place des AGR consiste ici en la pratique du petit commerce. Il est essentiellement question de se livrer à la vente de la bouillie et des beignets, des tranches de fruits de saison (banane, ananas, pastèques etc.), de yaourt fait artisanalement et communément appelé ici « Kossam », le jus d'oseille connu ici sous l'appellation de « Foléré ».

Ces AGR sont particulièrement prenantes dans la mesure où les jeunes filles réfugiées centrafricaines qui les exercent le font généralement de 07 heures du matin à 15 heures le soir, pour des bénéfices journaliers qui ne sont pas conséquents. En se montrant plus attentif, l'on se rend compte que ces activités ne sauront réellement décoller dans la mesure où l'investissement n'est pas important et la demande n'est pas elle non plus importante. Il s'agit donc d'une activité de la survie qui, selon les enquêtées elles-mêmes produit un bénéfice qui dans certains cas permet à peine de pouvoir préparer un repas par jour. Aucune économie ne peut donc résulter de ces AGR.

Le tableau ci-dessous identifie les types d'AGR mises en place par les jeunes filles réfugiées centrafricaines, les prix moyens minimaux et maximaux journaliers de vente et le bénéfice moyen par AGR.

**Tableau 12.:** Prix moyens minimaux et maximaux journaliers de vente et bénéfice moyen par AGR

Type d'AGR	Prix moyen minimal journalier de vente	Prix moyen maximal journalier de vente	Bénéfice moyen journalier
Fruits de saison	\	\	500
Beignet bouillie haricot	\	\	400
Kossam	\	\	\
Foléré	1000	2000	500
Eau glacé	500	1500	1000

Source : Enquête de terrain

## 1.2. Pratique du sexe pour la survie

La pratique prostitutionnelle est une réalité bien ancrée aussi bien au sein des camps de réfugiés qu'au sein des communautés hôtes dans lesquelles les réfugiés vivent. La recrudescence de cette pratique dans ces milieux résulte de la conjonction d'un certain nombre de facteurs favorisant. Selon le HCR en effet, « *un accès réduit, voire aucun accès à l'emploi ou à une terre à cultiver ; la combinaison de la pauvreté, de l'oisiveté et du désespoir entraîne un cortège de nouveaux comportements à problèmes : violence domestiques accrue, "sexe pour la survie" et mariage précoce* ». <sup>132</sup>

Mandjou n'échappe pas à cette réalité. Ici, les informations recueillies auprès des personnes clés rencontrées sur le terrain attribuent l'avènement de cette pratique à des phénomènes tels que la pauvreté, le divorce, le manque d'emploi et d'Activités Génératrices de Revenus.

Pour la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié en effet,

*Si elle part en mariage et elle trouve qu'elle n'est pas à l'aise dans son foyer et par exemple, elle a déjà un enfant, elle sort, elle rentre chez les parents, elle n'a pas fréquenté, elle n'a pas fait une formation, elle est là à la maison, elle souffre, par exemple, elle se trouve à aller faire le commerce. Si elle ne s'en sort pas, elle finit par faire la prostitution. Parce que si le commerce ne donne pas, elle se dit, bon, en se livrant peut être à la prostitution, elle aura la solution à sa vie.* <sup>133</sup>

Pour ce faire, compte tenu de ce que Mandjou est une petite ville au sein de laquelle tout le monde se connaît et se reconnaît, les jeunes filles réfugiées centrafricaines qui se livrent à cette pratique quittent généralement Mandjou pour Bertoua où elles exercent leur activité dans un milieu où elles ne sont pas connues.

## 5. Ripostes des acteurs de la chaîne éducative et humanitaire

Nous allons aborder ici d'une part les actions de ripostes des acteurs de la chaîne éducative et, d'autre part, les actions de ripostes des acteurs humanitaires.

---

<sup>132</sup> HCR cité par F., Mben Lissouck, « Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : injonctions normatives et usages du droit », *op.cit.*

<sup>133</sup> Notre entretien du 08 août 2022 avec la Directrice du Groupe scolaire bilingue l'Amitié.

---

## 2.1. Actions de ripostes des acteurs de la chaîne éducative

Les acteurs de la chaîne éducative sont aux premières loges du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. Ils sont également ceux qui sont le plus en contact avec ces dernières, vivant si l'on ose dire, de l'intérieur, le processus donc l'aboutissement est le décrochage scolaire. En tant que tel, ils ne restent donc pas indifférents à ce phénomène et tentent, à leur niveau, d'imaginer et de mettre en œuvre des actions à même de juguler l'inflation de ce phénomène. Nos échanges avec ces derniers nous ont permis d'identifier quatre types de ripostes implémentées par ceux-ci. Il s'agit des causeries éducatives à l'attention de la jeune fille réfugiée centrafricaine elle-même, des campagnes de sensibilisation à l'attention des parents et des dénonciations auprès des services publics compétents.

Les causeries éducatives sont des espèces de tête à tête entre les enseignants et les élèves afin de leur rappeler le bienfondé de l'école, des mariages précoces et leurs conséquences, leur parler de la puberté et des changements qu'elle induit, de l'hygiène corporelle, de l'usage des serviettes hygiéniques etc. Compte tenu du caractère tabou de certains thèmes abordés à l'occasion de ces échanges, les enseignants de sexe masculin sont tenus à l'écart et seules les maitresses y sont admises afin de susciter des échanges francs et décomplexés. L'objectif de ces échanges est de montrer à ces filles que l'école est un lieu sain et loin des dangers que lui prête certains discours qui ont vocation à éloigner ces réfugiées de son sein.

La Directrice de l'École publique de Bindia dira justement dans ce sens que :

*Ce que nous avons l'habitude de faire c'est que nous organisons des causeries éducatives. Nous nous rapprochons de ces filles là pour pouvoir subvenir à beaucoup de leurs besoins, parce que nous achetons même parfois des serviettes hygiéniques, nous leur donnons du nécessaire pour les encourager à venir à l'école et il y a des moments où nous sommes obligés personnellement d'aller rencontrer des familles pour leur expliquer comment l'enfant est intelligente, que nous souhaiterons toujours qu'elle continue à fréquenter, parce que qu'est-ce qu'on constate que ces mariages précoces, après 1, 2 ans tu rencontres ton élève, elle a maigri, elle a vieilli, et le mariage est fini, donc c'est la peine pour nous.<sup>134</sup>*

---

<sup>134</sup> Notre entretien du 12 août 2022 avec la Directrice de l'École publique de Bindia.

Comme le montre cet extrait, les initiatives des enseignantes vont au-delà des causeries éducatives. En fonction de leur sensibilité à la cause de leurs élèves et du rendement scolaire de celles-ci, des moyens sont collectés et mis de côté afin d'acheter des serviettes hygiéniques, des cahiers, livres, ardoises etc. afin de motiver ces élèves à venir à l'école. Il est donc question ici de ne pas perdre leurs élèves les plus brillantes, mais aussi de prêter main forte aux parents d'élèves réfugiées centrafricaines qui n'ont pas toujours les moyens d'acquérir le matériel nécessaire à la scolarisation de leurs progénitures.

Les campagnes de sensibilisation quant à elles sont, nous l'avons relevé, destinées aux parents d'élèves. Ces campagnes sont généralement organisées en début d'année scolaire et ont pour objectif de faire comprendre à ces parents que l'école est un moyen de réussite sociale de leurs enfants qu'il faut préserver. Dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation, les enseignants sont accompagnés dans cette entreprise par les différents membres des comités de gestion des réfugiés (Bureau central, Bureau des femmes, Bureau des jeunes notamment)

En outre, les enseignantes des écoles publiques de la commune de Mandjou créent des associations<sup>135</sup> au sein desquelles la solidarité et l'entraide sont promues entre les jeunes filles les plus âgées et celles les moins âgées d'une part et entre les mères et les filles d'autre part. Sur le fonctionnement d'une de ces associations, il nous sera rapporté que :

*Nous avons créé l'Association Grande-sœur et Petite-sœur. Si une élève se salit parce qu'elle a des menstrues, maintenant, les autres élèves qui savent qu'on ne doit pas se moquer, dès qu'on se moque d'elle, ça crée un problème dans la tête, un blocage, elle ne vient plus à l'école. Qu'est-ce que le collègue des enseignants nous faisons. Dans chaque classe, nous cherchons à causer avec une fille qui est en menstrue et qui connaît. Et nous au bureau, on achète les serviettes hygiéniques jetables. Quand une a un problème comme ça, nous l'aménonons, nous lui disons non ce n'est pas un problème, c'est un phénomène normal, c'est pour ça qu'on appelle même femme. On essaie de donner les conseils, les avantages, si elle n'avait pas ça, elle serait malade, elle serait ceci. Et pour l'encourager à revenir, on lui donne des paquets de papiers hygiéniques.<sup>136</sup>*

Seulement, d'après ces enseignantes elles-mêmes, ces campagnes de sensibilisation au sein des communautés ne se passent pas toujours sans heurts. En effet lors des descentes sur le terrain, il n'est pas toujours bien perçu le fait de voir des dames prendre la parole au milieu

---

<sup>135</sup> Association Mère et Fille et l'Association Grande sœur, petite sœur.

<sup>136</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'École publique de Bindia.

des hommes, qui plus est, à l'effet d'inciter les filles issues des communautés au sein desquelles la femme ne prend pas la parole au milieu des hommes à ressembler à ces éducatrices. Le témoignage ci-dessous est fort évocateur à ce propos :

*Quand même nous allons dans les comités pour leur dire, parce que je fais les descentes dans la communauté, dans le cadre de l'Association Mère et Fille, j'arrive dans une maison, je montre l'importance de l'école, je montre ce qu'une femme peut faire, j'essaie de montrer les ministres, je montre la directrice, vous ne voulez pas que votre fille soit comme la directrice ? C'est un père qui va quitter là-bas dedans pour venir me dire toi-même tu crois que tu es normale ? Une femme ne doit pas parler devant les gens. Tu viens dire à ma fille qu'elle doit être comme la directrice comment ? La directrice là est gâtée ! Donc vous convenez avec moi que quand vous rencontrez ce genre de personne, on va seulement vous chasser avec les couteaux, parce que vous savez qu'au début, un papa musulman arrive au bureau, il voudrait que moi la directrice, je me courbe, c'est comme ça que les femmes vivent chez eux. Tu regardes un homme musulman en face il te dit « ça c'est quel mépris ? ça c'est quelle femme ça ? » Donc c'est souvent grave, c'est très grave souvent, vous pouvez vous imaginer que le jour du défilé, comme on doit faire l'égalité des genres, chez moi par exemple, je dois utiliser les enfants réfugiés et les enfants camerounais. Maintenant, si c'est un garçon camerounais qui a la plaque, il faudrait qu'une fille réfugiée ait le drapeau. Les papas là refusent. Ils sont même prêts à venir arracher le drapeau parce qu'on l'a remis à sa fille, parce que sa fille ne doit pas défiler. Si elle défile, elle porte le pagne, la tenue de l'école est bas et le pagne est au-dessus. Je vous assure que c'est tellement bizarre quand on vous raconte ça de loin. Il faut vivre cela avec nous c'est pénible.<sup>137</sup>*

L'autre initiative prise par les enseignants est la dénonciation auprès des services compétents des cas de mariage précoce. Il est utile de rappeler ici qu'après les parents, les enseignants sont ceux qui sont le plus directement en contact avec les enfants. S'il leur est possible de prodiguer des conseils, de leur acheter des fournitures scolaires et des serviettes hygiéniques etc., il faut reconnaître qu'ils ne sont pas impliqués dans le processus du choix du conjoint et de célébration des mariages ainsi contractés.

Il s'agit donc d'une situation sur laquelle les enseignants n'ont aucune emprise, aucun moyen de pression. Bien plus, elle est particulièrement frustrante pour eux dans la mesure où, nous le savons tous, ils sont contre la célébration de ce type de mariage. En outre, ils perdent très souvent certaines de leurs élèves les plus prometteuses à cause de ces mariages. Face à cela, la seule solution qui se présente à eux est la dénonciation de ces mariages auprès d'une

---

<sup>137</sup> *Idem.*

part des Affaires sociales et d'autre part des services de police et de gendarmerie afin d'obtenir de ces derniers le recours à la violence physique légitime.

## 2.2. Actions de ripostes des acteurs humanitaires

Dans le cadre de la riposte contre le décrochage scolaire, les acteurs humanitaires occupent une place de choix. Partant de leurs missions, ils interviennent dans tous les segments des actions menées contre le décrochage scolaire. En effet, la collecte des données sur le terrain permet de situer les actions des humanitaires dans des domaines telles que la construction des salles de classe, forages et maisons d'astreinte pour les enseignants, le recrutement des enseignants, l'achat des fournitures scolaires aux réfugiés, l'appui aux initiatives des associations scolaires des réfugiées, la formation des réfugiés ayant abandonné le chemin de l'école aux AGR et la dénonciation auprès des autorités compétentes des cas de violations des dispositions du code civil camerounais sur le mariage.

Un tour dans les établissements scolaires de la ville de Mandjou laisse clairement observer la forte présence des acteurs humanitaires, notamment à travers les infrastructures qui portent des inscriptions selon lesquelles ces édifices sont des dons ou ont été construits par ces humanitaires. Pour comprendre cette forte implication des acteurs humanitaires dans cette ville, il faut remonter aux années 2000 et plus spécifiquement en 2001, année au cours de laquelle « (...) les réfugiés Mbororos centrafricains affluent et s'installent (...) »<sup>138</sup> dans cette région du Cameroun. Le choix de l'installation des réfugiés dans cette région est lié au fait que,

*Frontalière de la République Centrafricaine, au Gabon, de la Guinée Équatoriale et du Congo Brazzaville, cette région représente 23,1 % du territoire national, avec seulement 4,1 % de la population totale du Cameroun. De l'ordre de 7,1 hab/km<sup>2</sup>, sa très faible densité démographique en fait la région la moins peuplée du pays dont la densité est à près de 41 hab/ km<sup>2</sup>. Sa croissance démographique dépend alors essentiellement d'une importante migration en provenance d'autres régions, et de pays voisins (Tchad, RCA, Congo-Brazzaville, Nigéria). En effet, entre 2005 et 2010, l'effectif des réfugiés y a été multiplié par quatre.*<sup>139</sup>

Seulement, au moment où arrivent ainsi massivement les réfugiés centrafricains à Mandjou, les infrastructures devant les accueillir sont sinon inexistantes, au moins en quantité

---

<sup>138</sup> P., Kamdem, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », *op.cit.*, p. 6.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 5.

insuffisante. Dans les établissements scolaires par exemple, « (...) les élèves réfugiés ont contribué à l'augmentation des effectifs dans les écoles de la commune »<sup>140</sup>, conséquence, les salles de classe ne sont pas en nombre suffisants, les effectifs par classe sont plus que pléthoriques, les table-blancs ne sont pas disponibles en quantité insuffisantes. Bien plus encore, « certains enfants suivent les enseignements assis à même le sol. Il s'en suit un encadrement très difficile, voire approximatif, de la part des enseignants, et par conséquent, une très forte probabilité d'abandon par certains enfants en difficulté d'apprentissage »<sup>141</sup>.

Au regard de ce qui précède, la dotation des écoles en salle de classe et autres équipements devant garantir l'accès à certaines commodités aux élèves réfugiés s'est alors imposée comme une priorité pour les humanitaires et qui justifie la figure actuelle des écoles de la commune de Mandjou. La Directrice de l'École publique de Bindia nous confiera d'ailleurs que :

*Les bâtiments que j'ai aujourd'hui sont essentiellement construits par les ONG, à savoir le HCR, UNICEF, le PLAN, RED DEPORTE qui est une ONG espagnole qui a aussi construit chez nous. Donc en fait même, l'Etat même n'a pas encore construit des bâtiments. C'est les ONG qui ont construit les bâtiments de part de l'appui des réfugiés. Au jour d'aujourd'hui, j'ai 13 bâtiments construits (...) Parce que lors de la réunion entre la communauté éducative de Bindia et le Haut-commissariat, c'était dit qu'on avait besoin des bâtiments, parce que lorsqu'on me nomme là-bas, c'était un hangar. Je vais donc rencontrer le Haut-commissariat des Nations Unies avec la communauté éducative de la localité. Bon, ils ont dit qu'est-ce que vous voulez ? Payer l'APEE à Mandjou c'est deux mille, alors qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Laisser que les ONG construisent des bâtiments de plus de 34 millions ou de 42 millions ou de prendre les 2000 ? Nous avons trouvé un accord, c'était nous construire des salles de classe. Ils construisent même les maisons des enseignants, ils mettent de l'eau afin que l'élève qui est là et l'environnement physique soit attrayante.*<sup>142</sup>

En plus, « on a des maitres de parents d'élèves, payer par Plan international, voilà ce que les ONG font, ils nous construisent des salles de classe, et ils nous payent les maitres de parents »<sup>143</sup>. Il ressort de ces propos de la Directrice de l'École publique de Bindia qu'au-delà de la construction des salles de classe, forages et maisons d'astreinte pour enseignants, les acteurs humanitaires recrutent également des enseignants afin de réduire le déficit

---

<sup>140</sup> Ibid., p. 13.

<sup>141</sup> Idem.

<sup>142</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'École publique de Bindia.

<sup>143</sup> Idem.

d'enseignant au sein de ces écoles. Comme nous l'avons relevé plus haut, les enseignants affectés à Mandjou préfèrent l'être dans les bureaux notamment de l'IEAB que d'être envoyés dans les écoles pour enseigner. Cela a pour conséquence le fait que nous avons parfois des cas où un seul enseignant cumule au moins deux salles de classe. Afin de réduire cela, les humanitaires recrutent et paient des enseignants afin qu'ils dispensent les enseignements dans les écoles publiques qui appartiennent à l'État.

Compte tenu de l'état psychologique de ces enfants, les humanitaires offrent également des séminaires de renforcement de capacités à ces enseignants sur la gestion des apprenants à besoin spécifique. Pour la Directrice de l'École publique de Bindia,

*Oui oui c'est pourquoi notre école comme je le disais a eu des séminaires avec PAREC pour l'appui psycho-social de ces enfants-là, afin que l'enseignant qui tient ces enfants-là puisse les comprendre, puisse les écouter et les amène à sortir de cet environnement qui est problématique parce que lui il voit des problèmes partout, qu'ils comprennent qu'il peut sortir de là et vivre comme les autres enfants.<sup>144</sup>*

Selon la Directrice, les séminaires de formations sont aujourd'hui des impératifs pour la jeune fille réfugiée centrafricaine dans la mesure où

*La fille est parfois très très faible, parce que les jeunes filles chez eux mélange l'école et la religion. Je vous ai dit que les réfugiés qu'on a, s'il fallait parler d'obédience religieuse, elles sont beaucoup musulmanes et comme on sait que la religion musulmane amène la femme à ne pas parler, à ne pas s'exprimer, à ne même pas se montrer, donc, il y a des choses que ces filles subissent comme des viols, c'est pourquoi, l'appui psycho social est mieux. C'est les jeunes, elles restent là, elle ne peut pas dire parce qu'elle a peur et quand elle arrive comme ça, il y a des autres comme.<sup>145</sup>*

Au-delà de ces formations, les Organisations Internationales et autres ONG s'acquittent également des frais d'écolage des réfugiés. Plus spécifiquement, les frais de scolarité et les frais d'examen sont payés par le HCR via l'ONG Plan International ou Main solidaire. Les fournitures scolaires, matériels hygiéniques, friandises diverses sont également remis aux élèves par ces acteurs. Dans le cadre de l'appui aux initiatives des associations scolaires des réfugiées, les humanitaires fournissent également aux établissements scolaires des appareils de musique, des baffles, micros etc. à mettre à la disposition de la jeune fille réfugiée centrafricaine à utiliser dans le cadre des activités associatives.

---

<sup>144</sup> *Idem.*

<sup>145</sup> *Idem.*

En plus des actions jusqu'ici identifiées qui sont destinées aux réfugiés encore dans le circuit éducatif, les humanitaires tels que l'IMC, le JRS et le CRS interviennent aussi en soutien aux élèves en leur offrant des formations professionnelles dans des domaines tels que l'informatique, la décoration, l'hôtellerie et restauration, les auxiliaires de pharmacie, la fabrication de savon, etc.<sup>146</sup> Ici,

*(...) ils s'occupent de tout, ils payent ce qu'on va demander au centre de formation, ils s'occupent de leur argent de taxi, si elles doivent quitter Mandjou pour la ville, ils s'occupent jusqu'à ta sortie, quand tu sors si tu as fait la couture, on t'offre une machine, pour que tu puisses continuer pour que tu n'apprennes pas pour venir t'asseoir.<sup>147</sup>*

Des tests de sélection sont organisés chaque année à l'attention des titulaires du CEP, du BEPC, du Probatoire ou du Baccalauréat. Ces formations sont particulièrement prisées par les jeunes filles réfugiées centrafricaines. Seulement, le nombre très limité de places proposées<sup>148</sup> en comparaison au besoin fait que l'offre ne parvient pas à satisfaire la forte demande.

La dernière action des humanitaires consiste en la dénonciation auprès des autorités compétentes des cas de violations des dispositions du code civil camerounais sur le mariage. Cette action est menée avec l'appui des enseignants. Ici, les enseignants identifient les cas et les répercutent soit directement aux affaires sociales, soit aux humanitaires qui eux, disposent du temps et des ressources aussi bien humaines que financières afin de suivre ces dénonciations jusqu'à ce qu'elles portent leurs fruits. Ainsi, le prochain et dernier chapitre s'intéresse aux propositions des actions menées pour la réduction du décrochage scolaire et de l'amélioration du statut socioéconomique de la jeune fille réfugiée à Mandjou.

---

<sup>146</sup> Les candidats de sexe masculin ont eux aussi des formations qui leur sont destinées.

<sup>147</sup> *Idem.*

<sup>148</sup> 30 places en moyenne par sessions.

**CHAPITRE IV :**  
**LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET**  
**AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA JEUNE**  
**FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU**

Les analyses précédentes ont donné lieu à l'identification et à la compréhension des facteurs sociaux aussi bien exogènes qu'endogènes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine la Commune de Mandjou. Des spécificités relatives à l'offre scolaire ont été mis en exergue, ainsi que les conséquences du décrochage scolaire sur leur vécu quotidien, y compris les mesures prises par celle-ci et par les divers acteurs engagés dans le système éducatif et dans le champ humanitaire. Dès lors, nous avons démontré que l'insuffisance du matériel didactique et du personnel enseignant, le recul des acteurs de l'assistance humanitaire, le défaut d'acte de naissance, les moqueries diverses, les mariages dits précoces, l'extrême pauvreté des parents, la prépondérance de l'école coranique et une préférence des dépenses orientées vers les garçons sont les facteurs sociaux qui provoquent le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. Afin de réduire les cas de décrochage scolaire et d'amenuiser ses effets, des actions de ripostes telles que la mise en place des AGR, la pratique du sexe pour la survie, la tenue des causeries éducatives, des campagnes de sensibilisation, les dénonciations auprès des services publiques compétents, la construction des salles de classe, forages et maisons d'astreinte pour enseignants, le recrutement des enseignants, l'achat des fournitures scolaires, l'appui aux initiatives des associations scolaires des réfugiées, la formation professionnelle des réfugiées ayant décrochés sont mises en œuvre.

Le chapitre qui s'ouvre se donne pour ambition de formuler des propositions à l'aune desquelles les facteurs sociaux provoquant le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine peuvent être réduits considérablement, de même que les actions à implémenter en vue de l'annulation ou de la réduction de l'impact du décrochage scolaire.

## **I. INTERVENTION DE LA CHAÎNE ÉDUCATIVE DANS LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET AMÉLIORATION DE LA SCOLARISATION DE LA FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU**

D'emblée, la réduction du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou passe nécessairement par le renforcement de l'offre éducative dans cette Commune. En effet, si les résultats des enquêtes qualitatives et quantitatives au cœur des analyses ci-dessus font état d'un ensemble d'interventions de différents acteurs, il n'en reste pas moins qu'il prend au sérieux le système éducatif de la Commune de Mandjou dans laquelle vivent justement ces réfugiées dans la mesure où, en réalité, elles n'ont pas d'écoles qui leur soient propres et fréquentent les mêmes établissements que les nationaux. Réfléchir sur l'éducation des réfugiées c'est donc, à partir de ce moment, réfléchir sur le système éducatif tout court dans la région de l'Est.

Ainsi, nous ne saurions faire l'économie de la situation du système éducatif de cette région qui est considérée comme une Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP). En effet, l'État du Cameroun a catégorisé quatre régions administratives<sup>149</sup> sur les 10 qu'il compte comme ZEP « *en raison de la faiblesse des taux de scolarisation et des niveaux de fréquentation scolaires observés dans ces zones, mais aussi à cause des disparités constatées entre les départements, les catégories sociales et les milieux de résidence* ». <sup>150</sup>

En tant que ZEP, la région de l'Est fait face à des contraintes telles que la disponibilité des kits pédagogiques dans les établissements scolaires et la qualité des ressources humaines qui s'y trouvent. Ici, le maintien des enseignants dans les établissements constitue un véritable défi pour les pouvoirs publics qui tentent depuis les années 2000 de combler le manque d'enseignants dans les écoles par le recrutement de ces derniers.

Aussi, la disponibilité en quantité insuffisante des kits pédagogiques, l'inaccessibilité des filles aux services d'un personnel enseignant suffisant et qualifié, le manque d'infrastructures et d'information observés dans cette commune sont de nature à constituer des obstacles à la scolarisation des filles. Le renforcement de l'offre éducative qui est donc ainsi un défi permettrait de susciter une demande accrue d'éducation et d'assurer l'accroissement de la fréquentation scolaire continue des filles.

---

<sup>149</sup> En plus de l'Est, les autres ZEP sont l'Extrême Nord, le Nord et l'Adamaoua.

<sup>150</sup> Programme d'Appui au Secteur Éducatif, « Étude sur les problèmes de scolarisation dans Zones d'Éducation Prioritaire », Rapport sur les indicateurs de scolarisation dans les Zones d'Éducation Prioritaire au Cameroun, novembre 2007, p. 2.

---

Afin d'y parvenir et d'assurer la fréquentation scolaire en général et celle des filles en particulier et des filles réfugiées centrafricaines non encadrées spécifiquement, des actions telles que l'amélioration de la disponibilité des intrants, le renforcement de la couverture en ressources humaines, l'amélioration de la demande éducative au primaire et au secondaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la coordination et mobilisation communautaire en faveur de la scolarisation des filles doivent urgemment être entreprises.<sup>151</sup>

### **1. Amélioration de la disponibilité des intrants**

Un établissement disposant d'équipements et de commodités adéquats peut constituer un facteur de la demande éducative. De même, l'absence de certains intrants à l'école limite la fréquentation et le maintien des enfants à l'école. Pour améliorer la qualité des intrants, il faut :

- améliorer l'environnement scolaire à travers la mise en place des commodités de base (eau, électricité, latrines, clôtures, tables-bancs, etc.) ;
- substituer la politique de construction de salles de classe par celle de constructions des écoles primaires et établissements secondaires complets et assurer leur entretien ;
- mettre en place des mesures visant à impliquer les communautés dans l'entretien des établissements ;
- s'assurer de la construction/réhabilitation des infrastructures et équipements scolaires adaptés aux élèves à mobilité réduite.

### **2. Renforcement de la couverture en ressources humaines**

Le fonctionnement permanent des établissements est, nous avons pu le relever à travers des exemples concrets plus haut, très lié à la disponibilité des enseignants. Il en est de même de la couverture des programmes. Or, l'analyse a montré qu'à Mandjou, et pour les deux niveaux (primaire et secondaire), l'offre éducative est encore limitée par le manque d'enseignants. Cela crée des situations où même les responsables d'écoles se retrouvent à tenir des classes comme enseignant.

---

<sup>151</sup> Ces différentes propositions que nous reprenons ici ne sont pas de nous. Il s'agit de propositions contenues dans un rapport commandé en 2015 par l'UNICEF intitulé « Analyse situationnelle des principaux goulots d'étranglement à la scolarisation des filles dans les zones d'éducation prioritaire du Cameroun » rédigé par H., Mimché et *al.*, Yaoundé, Novembre 2015.

---

---

Il est donc clair à partir de là qu'en dépit des efforts observés ces dernières années dans tous ces niveaux, il est important de prendre des mesures pour résoudre ce problème en vue d'améliorer la couverture en personnel enseignant : Il s'agira de :

- Faire le recrutement de nouveaux enseignants en vue de les mettre à la disposition des établissements les plus nécessaires ;
- susciter l'implication des CTD dans la prise en charge des questions liées à la scolarisation des filles ;
- renforcer et généraliser les mesures incitatives spécifiques en faveur des enseignants des ZEP ;
- Doter les ZEP en personnel enseignant au prorata des effectifs de classe constatés ;
- Renforcer le suivi administratif de la présence des enseignants à leur poste ;
- Intégrer des logements d'astreinte pour enseignants dans la construction de nouvelles écoles des zones sous-scolarisées et/ou d'accès difficile ;
- prendre en compte les données de la carte scolaire dans la gestion du personnel enseignant.

La proposition liée au renforcement de la couverture en ressources humaines est une nécessité dans la mesure où comme le relève justement plus spécifiquement Madame Nanga, Directrice de l'école publique de Bindia :

*Je n'ai pas d'enseignant, j'avais 12 enseignants. Dans les 12, j'avais 3 maitres de parents, et le reste c'était des maitres d'État. Au courant de l'année, je ne sais pas là où la note d'affectation là est sortie, on a enlevé en un mois deux enseignantes. Dans une école où on a 1040 élèves, vous enlevez deux enseignantes ? Moi je suis allée voir Madame le Délégué régional que Madame, je vais faire comment ? Et c'est là où Madame a constaté que c'était des fausses notes d'affectation, je ne sais pas jusqu'aujourd'hui on n'a jamais fait quelque chose aux gens-là. (...) Jusqu'aujourd'hui la directrice qui vous parle a tenu la SIL parce que je me trouve avec des classes de 100, 200 élèves. (...) j'étais obligée d'enseigner les deux sils parce qu'on a enlevé les deux dames des deux sils pour la ville. (...) je fais comment, qu'est-ce que je fais ? Les enfants vont faire comment ? Donc des 12 enseignants que j'avais, deux sont parties, ça fait qu'il m'en reste 10 avec la directrice. Donc vous voyez que le coefficient enseignant-élève, il n'y a pas.<sup>152</sup>*

---

<sup>152</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'Ecole publique de Bindia.

### **3. Amélioration de la demande éducative au primaire et au secondaire**

L'amélioration de la demande éducative au primaire et au secondaire est une nécessité compte tenu de ce que l'analyse des facteurs sociaux provoquant le décrochage de la jeune fille réfugiée centrafricain non encadrée a permis de mettre en exergue l'importance des problèmes liés à l'accès (utilisation initiale) et au maintien (utilisation continue) de ces dernières à l'école. Même si ces problèmes se posent de différentes façons d'une région à l'autre, il convient de développer des actions en vue d'agir sur les principales causes de l'accès et de la rétention des filles en général et de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée en particulier.

Ainsi, il s'agira de mettre en œuvre des actions visant à :

- renforcer les actions de lutte contre les violences faites aux filles dans la famille et la communauté ;
- Renforcer les mesures incitatives visant à stimuler la demande de scolarisation des jeunes filles issues des couches pauvres et défavorisées et celle des enfants vulnérables ;
- Densifier la carte scolaire pour minimiser les déperditions ;
- renforcer les mécanismes d'établissement des actes de naissance ;
- développer les mécanismes de vulgarisation des différentes offres et opportunités de scolarisation de la jeune fille ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur des leaders communautaires.

### **4. Amélioration de la qualité de l'enseignement**

Le défi d'une école où le décrochage de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée n'est pas courant passe également par le renforcement de la qualité des apprentissages. Ceci peut se faire par la mise à disposition des établissements de moyens adéquats, mais également par des actions visant à motiver les apprenants. Il est donc important de :

- renforcer les actions visant à rendre accessibles et gratuits les manuels scolaires et les autres matériels didactiques aux élèves et enseignants ;
- renforcer le contrôle des contenus des manuels scolaires officiels en y mettant une emphase sur le respect du genre, des minorités sociales et la censure des stéréotypes ;

- renforcer les capacités des enseignants à la prise en compte de l'approche genre dans les pratiques pédagogiques et didactiques tant en situation normale qu'en situations d'urgences ;
- mettre en place des mesures incitatives visant à encourager les jeunes filles à s'intéresser et à améliorer leurs performances en lecture et dans les disciplines scientifiques
- développer des mécanismes de suivi-évaluation de la fréquentation et des performances des élèves filles ;
- Promouvoir l'enseignement professionnel en faveur des filles sorties du circuit scolaire ;
- renforcer les actions de lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire.

#### **5. Coordination et mobilisation communautaire en faveur de la scolarisation des filles**

Dans le cadre de cet axe, il est question de :

- renforcer des actions de sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation des filles ;
- redynamiser les structures de gestion participative des écoles ;
- renforcer l'implication des structures de gestion de gestion participative dans les actions de lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire.

La mise en œuvre des axes de proposition sus-évoqués mobilise une diversité d'acteurs. Cela est une nécessité quand on sait que l'amélioration de la scolarisation en général et celle de la jeune fille réfugiée centrafricaine ne particulier appelle la conjugaison d'intelligences et compétences plurielles qui vont au-delà du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) et du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), toute chose qui va en droite ligne avec la Loi d'Orientation de l'Éducation au Cameroun qui stipule que « *L'État assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Éducation à laquelle concourent les Collectivités Territoriales Décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées* »<sup>153</sup>.

---

<sup>153</sup> Article 11 de la Loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun

## **II. ORIENTATION DE L'INTERVENTION D'AUTRES ACTEURS CLES SPECIFIQUES**

Au-delà des propositions d'axes d'intervention de la chaîne éducative sus évoquées susceptibles d'améliorer la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée, d'autres acteurs ont un rôle de choix à jouer dans les actions entreprises contre le décrochage scolaire et la promotion socioéconomique de cette dernière. Il est donc question ici de formuler des propositions mobilisant ces derniers de sorte qu'ils puissent améliorer la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine et promouvoir le développement socioéconomique de cette dernière. Ces propositions s'adressent ainsi aux humanitaires (1), aux pouvoirs publics (2), aux autorités traditionnelles et religieuses (3) et aux responsables des comités de gestion des réfugiés (4).

### **1. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux humanitaires**

Comme cela a pu être démontré tout au long de ce travail, le rôle des humanitaires est primordial dans l'encadrement des réfugiés et leurs actions sont réelles et très perceptibles sur le terrain dans ce sens. De ce fait, l'amélioration la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine et celle de promotion du développement socioéconomique de celle-ci ne saurait ne pas impliquer les humanitaires. Il est donc souhaitable pour ces derniers de/d' :

- Assurer la prise en charge sans interruption de la scolarité des élèves aux résultats les plus prometteurs ;
- Organiser des plaidoyers auprès des grands bailleurs de fonds afin que la cause des réfugiés centrafricains reste une priorité pour ces derniers ;
- Doter les élèves de fournitures scolaires ;
- Rendre plus réguliers les sessions de formations professionnelles à l'attention de la jeune fille réfugiée centrafricaine et revoir à la hausse le nombre d'apprenants ;
- Engager un plaidoyer afin que l'âge minimal du mariage soit revu à 18 ans ;
- Financer la mise en œuvre des AGR pour les parents réfugiés afin de leur permettre de sortir de l'extrême pauvreté qui est la leur.

### **2. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux pouvoirs publics**

Les pouvoirs publics sont responsables au premier ressort de la mise en œuvre de la politique humanitaire du Cameroun. À ce titre, ils s'acquittent donc ainsi de ses obligations

humanitaires envers les réfugiés résidant sur son territoire. Dans la perspective de l'amélioration de la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée et celle de promotion du développement socioéconomique de celle-ci, les pouvoirs publics doivent :

- S'assurer que tous les élèves disposent d'acte de naissance ;
- S'assurer que les parents réfugiés disposent de carte de séjour leur garantissant l'accès à des emplois stables ;
- Revoir l'âge minimal de mariage à 18 ans ;
- Veiller au respect des dispositions du code civil camerounais sur le mariage et sanctionner tous les contrevenants conformément aux dispositions de code pénal camerounais. Cette mesure est capitale dans la mesure où les plaintes des enseignants auprès des garants de la force publique de Mandjou (Police et Gendarmerie) ne sont pas prises avec le sérieux qui est pourtant attendu de celles-ci. Pour la Directrice de l'Ecole publique de Bindia par exemple, lorsqu'elle se rend auprès de la police ou de la gendarmerie signaler un cas de mariage précoce ou de violence sur elle-même ou sur l'un de ces collaborateurs survenue à l'occasion des campagnes de sensibilisation,

*On me demande que qui m'a envoyé parler les choses dans la maison des gens, que si les enfants ne viennent pas à l'école que je laisse. Que je suis devenu le Ministère des Affaires Sociales ? C'est même la réponse qu'on me donne. Que l'éducation finie à l'école. Si tu ne vois pas un enfant tu commences à écrire absents, absents, c'est leur problème là-bas. Maintenant, comme toi tu es devenu leur mère et leur grand-mère, continue d'aller dans leur maison. Quand on va te taper là-bas, c'est ton problème. Voilà les réponses par exemple qu'on me donne et je vous assure monsieur, ça décourage, vous ne pouvez pas faire du bien et c'est des réponses comme ça qu'on vous sert. Donc, si je pars mourir là-bas, tu as créé ton association c'était pour qui ? On t'a dit attend les élèves à l'école, si les élèves ne viennent, tu écris que les élèves ne viennent pas c'est tout, voilà les réponses.<sup>154</sup>*

- Promouvoir des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation et de l'instruction de la jeune fille réfugiée centrafricaine. La vocation de ces campagnes sera de :

*(...) montrer à ceux-là que la femme a droit à l'école, la femme à droit à l'instruction, la femme doit s'instruire et quand la femme est instruite ça permet d'être autonome, au niveau de sa tête de comprendre certaine chose, maintenant, ça ouvre également l'accès au travail et autre, alors l'autonomie intellectuelle devient l'autonomie financière.<sup>155</sup>*

---

<sup>154</sup> Notre entretien du 12 aout 2022 avec la Directrice de l'Ecole publique de Bindia.

<sup>155</sup> *Idem.*

### **3. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux autorités traditionnelles et religieuses**

Le travail de terrain a montré que le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou est intimement lié à des facteurs d'ordre traditionnels et religieux. Dans ce sens, il a été démontré que le décrochage scolaire à Mandjou est la conséquence entre autres des mariages dits précoces, de la prépondérance de l'école coranique et d'une préférence des dépenses orientées vers les garçons. Pour ce qui est des mariages dits précoces, ils tirent leurs origines aussi bien de la tradition et de la religion musulmanes que l'écrasante majorité des réfugiés de Mandjou ont en commun. Il en est de même pour les dépenses orientées vers les garçons qui sont socialisés à être les chefs de famille, investis de la responsabilité exclusive d'assurer la satisfaction des besoins de leurs femmes qui elles, doivent rester à la maison. À partir de là, il est donc préférable pour les parents d'investir prioritairement pour ceux certains et exclusivement pour d'autres sur les garçons afin de les préparer à remplir les responsabilités futures qui seront les leurs.

Bien plus, ce travail a également fait comprendre que le retard avec lequel les réfugiés centrafricains dans leur ensemble arrivent à l'école est très souvent dû au fait qu'avant de se rendre à l'école formelle, ils vont d'abord et prioritairement dans les écoles coraniques et que c'est seulement lorsqu'ils ont terminé avec les enseignements de ce côté-là qu'ils se rendent à l'école formelle où deux ou trois leçons ont déjà été dispensé de ce côté-là. Il est important de souligner à ce niveau que notre objectif n'est pas de hisser l'école formelle au-dessus de l'école coranique ou vice versa, mais de trouver des solutions de saine cohabitation entre les deux pour le plus grand bien des réfugiés et dans le but ultime de réduire les cas de décrochage scolaire qui sont causés par le « conflit » si l'on ose dire observé entre les deux.

Il est donc évident que travailler à stopper ou réduire le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée de Mandjou ne saurait négliger les aspects religieux et culturels dont les autorités traditionnelles et religieuses (chefs traditionnels, imams etc.) sont les dépositaires. Il est par conséquent impératif que ces derniers intègrent le fait que contrairement aux discours dominants, la scolarisation de la jeune fille n'impacte en rien sur sa soumission, sur le respect et l'exécution de ses responsabilités d'épouse etc. et que la construction ou la reconstruction de la RCA ne saurait se faire sans impliquer cette dernière dont l'avenir sera hypothéqué si elle ne veut pas être spectatrice de cette reconstruction.

Au regard de ce qui précède, les autorités traditionnelles et religieuses gagneraient à :

- Ne plus autoriser ni célébrer des mariages qui ne sont pas conformes au code civil camerounais en matière de mariage ;
- Former les futurs mariés aux valeurs du mariage avec une emphase sur la nécessité de ne pas faire du divorce la solution par excellence à la résolution des problèmes du couple ;
- Travailler en accord avec les acteurs de la chaîne éducative afin d'harmoniser les actions des uns et des autres afin que les apprenants ne perdent plus les cours d'un côté au projet d'un autre ;
- Encourager les parents à stopper la discrimination qui les pousse à davantage investir sur les garçons au détriment des filles ;
- Introduire dans leurs prêches des sensibilisations allant dans le sens de faire la promotion de l'école formelle ;
- Introduire dans les enseignements dispensés dans les écoles coraniques des leçons de l'école formelle afin de rendre les élèves plus performants.

#### **4. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux responsables des comités de gestion des réfugiés**

L'on ne saurait intervenir dans le vécu d'une population sans impliquer cette dernière dans le processus de changement recherché. Cette phrase résume à elle seule l'impératif catégorique de l'association des réfugiés eux-mêmes aux initiatives prises pour eux. En clair, il est impératif d'associer les réfugiés regroupés et organisés dans des associations, comités, groupes divers. L'avantage à Mandjou est justement l'existence de regroupements formels de réfugiés plus connus sous l'appellation de comités de gestion. Il s'agit de structures mises sur pied sous l'initiative du HCR essentiellement constitué des réfugiés eux-mêmes et organisés en bureau, dont un bureau central, un bureau de jeunes, de femmes etc. et de section éducation, santé, culturelle etc.

L'initiative de mener des actions en vue de la réduction du taux de décrochage scolaire ne peut donc mettre les membres de ces bureaux de côté. En effet, leur statut et leurs expériences de réfugiés constituent des atouts qu'il est pertinent d'utiliser. Bien plus, en tant que réfugiés, ils bénéficient de la confiance des leurs. En prenant en compte les atouts des réfugiés, il est question pour eux de :

- Assurer une sensibilisation de proximité aussi bien au niveau des élèves qu'au niveau des parents de ceux-ci ;

- Montrer le bon exemple en envoyant eux-mêmes leurs filles à l'école et déclinant toute demande en mariage de celles-ci avant 18 ans.

Parvenu au terme de ce chapitre où il était question de faire part des suggestions des actions à mener en vue de la réduction du phénomène de décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée à Mandjou et d'amélioration de son statut socioéconomique dans la localité. Il en ressort des propositions faites sur deux axes dont la première, porte sur des suggestions d'intervention concernant la chaîne éducative susceptible d'améliorer la scolarisation dans les zones d'éducation prioritaire pour la jeune fille réfugiée et la deuxième axée sur des suggestions d'interventions dirigées vers des acteurs tels que les humanitaires, le pouvoir public, les autorités traditionnelles et religieuses et enfin les aux responsables des comités de gestion des réfugiés. Tout ceci, dans le but de favoriser la scolarisation de la jeune fille réfugiée non scolarisée, mais aussi de participer à son insertion sociale.

**CONCLUSION**

Parler des réfugiés, ce n'est pas mettre en exergue les catastrophes naturelles, mais c'est surtout parler des problèmes de l'Afrique, berceau de l'humanité majoritairement sous-développée. Ce continent se caractérise de nos jours, par l'accroissement des inégalités, des rivalités ethniques, de l'ethnocentrisme et la recrudescence des violences de tout genre, l'accession au pouvoir à tout prix d'où la multiplication des États fragiles. Le désir des « seigneurs de la guerre » de se faire des empires par les moyens inhumains relève de la sauvagerie car comme le disait Joseph Ki-Zerbo, « s'il y avait quelque chose de bon dans l'agressivité, les chiens les auraient déjà trouvé. ».<sup>156</sup> Les hommes de pouvoir, ont mis de côté le serment de veiller à la mise en pratique de la vraie démocratie, totale, pluraliste afin de travailler à l'éclosion du cadeau le plus cher et important, qui n'est ni argent, ni or, mais la liberté. L'Afrique se présente aujourd'hui comme « *l'Atlas des vulnérabilités* », <sup>157</sup> résultat d'un tissu social morcelé, mais aussi de la cohésion sociale menacée faisant des réfugiés des citoyens de la communauté internationale, des personnes dont leurs pays d'origine ne font plus aucun cas (démission du pays d'origine de ses responsabilités régaliennes).

Méprisés, blessés, marginalisés, pourchassés, et pourtant semblables à ceux qui les humilient, les réfugiés ne sont en rien inférieurs à leur prochain. Le terme « réfugiés », devenu l'objet des discours et des pratiques institutionnelles relatives à l'intervention humanitaire, semble être une étiquette, une injure qui modélise leurs expériences, leurs images et abouti à la construction systématique d'une identité du réfugié. Ceci amène les non réfugiés à croire que les réfugiés sont des personnes jouissant d'un tas de privilèges et ayant plus de droits que les autres nationaux, d'autant plus qu'ils sont assistés par le Haut-commissariat des nations unies (HCR).

Cette étude portant sur l' « *abandon scolaire et vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée : cas des réfugiées de la commune de Mandjou (Lom-et-Djérem, Est-Cameroun)* » avait pour objectif général de comprendre le fondement de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou dans l'évaluation de la vulnérabilité sociale de ces dernières. Il était donc question pour nous, de chercher à travers les stratégies de survie, des réseaux et du processus d'intégration, les éléments susceptibles de freiner ou de contribuer à l'autosuffisance des réfugiées à Mandjou et par

---

<sup>156</sup> Joseph Ki-Zerbo, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Paris, Edition de l'Aube, 2004, p. 67.

<sup>157</sup> Jean-François Mattei, *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable*, France, Hachette, 2005, p. 172.

---

ricochet améliorer leurs conditions de vie, malgré l'abandon scolaire. Cette recherche est partie du constat selon lequel, le Cameroun de par sa position géographique et sa relative stabilité politique, apparaît depuis des décennies une destination privilégiée de nombreuses personnes fuyant diverses situations d'instabilité dans leurs pays d'origine ou demandant l'asile. En raison des crises sociopolitiques et religieuses qui secouent la République Centrafricaine et le Nigeria notamment, le Cameroun connaît un afflux massif de réfugiés provenant de ces pays depuis les années 2000. Le cas spécifique de la région de l'Est Cameroun nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de ce travail, par le manque des structures administratives camerounaises face à la prise en compte effective du phénomène de la migration forcée malgré la diversité de soutien des partenaires techniques et financiers aguerris en activité sur le terrain. Les modalités d'intégration des populations réfugiées en générale et des jeunes filles en particulier sont des problématiques dont les sciences sociales n'ont pas encore épuisé l'analyse. Il était donc question pour nous, dans le cadre de cette entreprise scientifique, de revenir sur le cas spécifique des jeunes filles réfugiées de la Commune de Mandjou ne bénéficiant d'aucun encadrement et qui font face à l'abandon scolaire et s'accompagnant des risques y afférents.

Dans cette perspective, la recherche a pour préoccupation centrale d'examiner les mécanismes à l'aune desquels les filles réfugiées de la commune de Mandjou font face aux risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale et d'abandon scolaire. En clair, il a été question d'examiner l'existence des initiatives d'autodétermination, des initiatives endogènes de sortie de crises.

Il s'est dégagé de cette problématique, une question principale et deux questions secondaires et, dans cette veine, une hypothèse centrale et deux hypothèses spécifiques, ainsi que les objectifs correspondants.

Afin de donner sens épistémologique à la réflexion conduite, recours a été fait à deux théories dans le cadre de notre recherche à savoir : la théorie des parties prenantes de Robert Freeman et la théorie de l'influence sociale de Jean-Léon Beauvoir. La théorie des parties prenantes a permis d'élaborer une cartographie des acteurs impliqués institutionnellement ou non dans la prise en charge ou l'accompagnement à l'insertion des réfugiés, principalement les jeunes filles, à l'Est-Cameroun, tout en ressortant leurs responsabilités et leurs modèles opératoires. La théorie de l'influence sociale a permis à son tour dans le cadre de cette

recherche, de comprendre les logiques et les effets sociaux de l'abandon scolaire sur l'accroissement de la vulnérabilité des jeunes filles réfugiées à Mandjou.

Pour parvenir à des résultats scientifiques, l'approche adoptée est mixte, c'est-à-dire centrée sur l'utilisation de l'approche qualitative et quantitative, à travers les techniques telles que les entretiens et le questionnaire standardisé. La combinaison de ces techniques d'enquête et d'analyse des données (observation directe, recherche documentaire, technique d'entretien et analyse de contenu) a permis d'aboutir à des résultats objectifs. L'observation directe non structurée ou ouverte a été utile à la phase exploratoire de la recherche et à favoriser l'obtention d'une masse importante d'informations en ce qui concerne notre recherche et certaines réalités historiques ayant contribué à la circonscription de cette recherche. L'observation directe non structurée, nous a permis de déterminer la population mère de notre étude mais également les différentes interactions existantes, et les répercussions de l'abandon scolaire de la jeune fille réfugiée abandonnée à elle-même. Ainsi, il a été observé de près leur mode de vie. La recherche documentaire a été également utilisée et a permis de lire un ensemble de documents portant sur les différentes thématiques concernant le phénomène en étude, dès le début de cette recherche, c'est-à-dire au projet du mémoire. Pour ce qui est de la technique d'entretien, l'entretien semi-directif et l'entretien de groupe ont été utilisés. Les entretiens semi-directifs ont contribué à la compréhension individuelle des motivations et stratégies des différents acteurs impliqués par notre recherche grâce aux guides d'entretien à eux administrés. De ces entretiens, il y a eu des points de divergences et beaucoup plus de convergences en ce qui concerne l'abandon scolaire et vulnérabilité sociale de la jeune fille réfugiée centrafricaine non encadrée dans la commune de Mandjou. L'entretien de groupe a favorisé une collecte de données venant d'un nombre considérable de personnes à la fois, tout en nous permettant le recueil des divers points de vues et la gestuelle des membres constituant le groupe. Concernant l'approche quantitative, les questionnaires différents questionnaires, à de différentes cibles ont permis de mieux comprendre le phénomène étudié dans sa globalité par le biais du traitement des données.

De cette étape de collecte de données, les hypothèses de recherche formulées en amont dans leur globalité sont passées au crible de la vérification. La première hypothèse était concentrée sur le fait que les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou font face à leur situation de vulnérabilité par la formation aux activités génératrices de revenus, la conduite des activités de subsistance, la solidarité communautaire. En effet, face à leur

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

situation de vulnérabilité et de précarité, plusieurs ont mis sur pied des AGR dans le but de joindre les bouts car elles (les jeunes filles réfugiées) sont abandonnées à elles-mêmes, ne reçoivent de l'aide venant de personne comme le prêtant les principes du HCR. Ainsi, cette hypothèse s'est approuvée par le résultat des enquêtes.

Pour ce qui est de la seconde hypothèse, les enquêtes sur le terrain l'ont également approuvée car pour sortir de la vulnérabilité sociale dont elles sont victimes, elles ont pris conscience de leurs situations précaires dans la commune de Mandjou. Les actions de discrimination positive et la possibilité du retour à la vie scolaire face à cette situation (réduction) sont entre des attitudes adoptées, d'où il y a eu quelques suggestions pour amélioration de ladite situation de la jeune fille réfugiée centrafricaine à Mandjou.

Suite à ces hypothèses, le présent document de restitution a été structuré autour de deux (02) parties, chacune étant constituée de deux (02) chapitres, soit quatre (04) au total. La première partie intitulée : *Caractéristiques sociogéographiques de Mandjou et fondements du décrochage scolaire des réfugiées centrafricaines non encadrées*, présente dans le premier chapitre, le cadre physique et humain de la commune de Mandjou. Dans le chapitre deuxième, il est présenté les fondements du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée à Mandjou.

Le premier chapitre s'attèle à présenter tout d'abord, la situation géographique de la Commune de Mandjou suivie des activités génératrices de revenu qu'elle regorge et qui peuvent être considérer comme facteur d'attraction des jeunes filles réfugiées. Par la suite, elle présente l'offre scolaire, maternelle et primaire et enfin l'offre scolaire secondaire et professionnelle dans la commune.

Le deuxième chapitre quant à lui présente tout d'abord dans sa première partie, l'insuffisance du matériel didactique et du personnel enseignant. En effet, dans les différents lycées et écoles de Mandjou, l'insuffisance du matériel didactique est un véritable frein à la scolarisation de la jeune fille réfugiée. Si cette situation est générale à l'ensemble de ces établissements, elle se pose avec plus d'acuité dans les établissements d'enseignement primaire de cette ville. Par la suite, le recul des acteurs de l'assistance humanitaire, la région de l'Est depuis les années 2000, fait face à un afflux de migrants en provenance majoritairement de la République centrafricaine. Dans le cadre de l'assistance humanitaire mise en place pour accompagner ces derniers, les partenaires de l'État du Cameroun ont fait

bénéficier aux réfugiés d'un appui multiforme visant à leur garantir l'accès aux services sociaux de base. Dans le secteur éducatif spécifiquement, de 2014 à 2020<sup>158</sup> le HCR s'est acquitté auprès des établissements scolaires des frais de scolarité de tous les enfants réfugiés fréquentant les écoles et lycées de la commune de Mandjou. Ensuite, le défaut d'acte de naissance qui constitue également un alibi du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. En effet, le processus de départ en exil est très souvent un projet qui n'est pas préparé en amont. Il s'agit en réalité d'une fuite des exactions de la guerre, fuite au cours de laquelle les victimes laissent derrière elles biens mobiliers et immobiliers et parfois même leurs papiers officiels tels que les diplômes, les cartes nationales d'identité et même les actes de naissance. En fin, elle parle des moqueries diverses. Le quotidien de la jeune fille réfugiée centrafricaine à l'école est ponctué de moqueries diverses : pour son âge avancé et pour sa non maîtrise de la puberté et des changements physiologiques que cela induit. Lorsqu'elle intègre l'école primaire une fois qu'elle arrive en terre camerounaise, la jeune fille réfugiée centrafricaine accuse déjà un retard en comparaison à ses camarades camerounais.

La deuxième partie de ce chapitre 2 se focalise les facteurs sociaux endogènes du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine qui sont entre autre les mariages dits précoces, l'ensemble des acteurs rencontrés sur le terrain est unanime sur le fait qu'il s'agit de la principale cause du décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine de Mandjou. À cela s'ajoute, l'extrême pauvreté des parents, les réfugiés centrafricains vivent dans une précarité évidente car lors de fuite de leur pays d'origine, ces dernières n'ont rien emporté avec elles si ce n'est que le souffle de vie. S'en suit, la prépondérance de l'école coranique pour le personnel enseignant, la fréquentation de l'école coranique se pose comme un obstacle à la scolarisation de la jeune fille réfugiée. Enfin, la préférence des dépenses orientées vers les garçons car réfugiés centrafricains de sexe masculin ont beaucoup de métiers qu'ils peuvent effectuer à l'issue de leur scolarisation au détriment de la jeune fille réfugiée.

Quant à la deuxième partie intitulée *Décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée de Mandjou : conséquences et perspectives d'amélioration de leur statut socioéconomique*, elle comporte aussi deux chapitres.

---

<sup>158</sup> Notre entretien du 10 août 2022 avec la Présidente du Bureau Central des Réfugiés de Mandjou (Comité d'autogestion des réfugiés).

---

---

Le chapitre troisième constituant la première session de cette partie est intitulé : Décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée non encadrée de Mandjou : des conséquences aux ripostes institutionnelles et sociales. La première partie de ce chapitre se focalise sur : décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée non encadrée de Mandjou : des conséquences aux ripostes institutionnelles et sociales. Le décrochage scolaire de la jeune fille réfugiée centrafricaine n'est pas sans conséquence sur sa vie quotidienne car une fois le chemin de l'école abandonné, la jeune réfugiée s'expose à diverses des conséquences telles que le chômage induit de la non/sous-scolarisation, la sous-scolarisation le mariage précoce et le divorces et enfin, les grossesses précoces qui dans certaines mesures conduisent plusieurs d'entre-elles a fuguer et par conséquent, de ne plus poursuivre les études. Par ailleurs, la deuxième partie de ce chapitre concerne les ripostes socio-institutionnelles au décrochage scolaire. Tout d'abord, il est observé la riposte développée par jeune fille réfugiée non encadrée. Il s'agit d'une part, de la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et, d'autre part, du recours à la pratique du sexe pour la survie au quotidien. De ces ripostes, se suivront celles des acteurs de la chaîne éducative et humanitaire. Pour ce qui est des acteurs de la chaîne éducative, les enseignantes des écoles publiques de la commune de Mandjou créent des associations<sup>159</sup> au sein desquelles la solidarité et l'entraide sont promues entre les jeunes filles les plus âgées et celles les moins âgées d'une part et entre les mères et les filles d'autre part. à ceci, s'ajoute la dénonciation auprès des services compétents des cas de mariage précoce par les enseignants de Mandjou. En ce qui concerne les ripostes des acteurs humanitaires, la construction des salles de classe, forages et maisons d'astreinte pour les enseignants, le recrutement des enseignants, l'achat des fournitures scolaires aux réfugiés, l'appui aux initiatives des associations scolaires des réfugiées, la formation des réfugiés ayant abandonné le chemin de l'école aux AGR et la dénonciation auprès des autorités compétentes des cas de violations des dispositions du code civil camerounais sur le mariage sont entre autres, des ripostes mises sur pied par ces derniers en faveur de la jeune réfugiée.

Concernant le chapitre quatre et le dernier, intitulé *Lutte contre le décrochage scolaire et amélioration du statut socioéconomique de la jeune fille réfugiée de Mandjou*, il comprend également deux sections. La première insiste sur l'intervention de la chaîne éducative dans les zones d'éducation et l'amélioration de la scolarisation de la fille réfugiée de Mandjou. La réduction du décrochage scolaire de la jeune réfugiée centrafricaine non encadrée de

---

<sup>159</sup> Association Mère et Fille et l'Association Grande sœur, petite sœur.

Mandjou passe nécessairement par le renforcement de l'offre éducative dans cette Commune. D'après des enquêtes de terrain, la disponibilité en quantité insuffisante des kits pédagogiques, l'inaccessibilité des filles aux services d'un personnel enseignant suffisant et qualifié, le manque d'infrastructures et d'information observés dans la localité de Mandjou constituent des obstacles à la scolarisation des filles réfugiées. Le renforcement de l'offre éducative est un défi qui permettrait de susciter une demande accrue d'éducation et d'assurer l'accroissement de la fréquentation scolaire continue des filles.

La deuxième section de ce chapitre quant à elle, expose sur les orientations de l'intervention des autres acteurs clés spécifiques. Il s'agit tout d'abord de l'intervention adressées aux humanitaires car le rôle des humanitaires est primordial dans l'encadrement des réfugiés et leurs actions sont réelles et très perceptibles sur le terrain dans ce sens. Ainsi, l'amélioration la scolarisation de la jeune fille réfugiée centrafricaine et celle de promotion du développement socioéconomique de celle-ci ne saurait ne pas impliquer les humanitaires. Assurer la prise en charge sans interruption de la scolarité des élèves aux résultats les plus prometteurs ; organiser des plaidoyers auprès des grands bailleurs de fonds afin que la cause des réfugiés centrafricains reste une priorité pour ces derniers ; rendre plus réguliers les sessions de formations professionnelles à l'attention de la jeune fille réfugiée centrafricaine et revoir à la hausse le nombre d'apprenants ; engager un plaidoyer afin que l'âge minimal du mariage soit revu à 18 ans ; financer la mise en œuvre des AGR pour les parents réfugiés afin de leur permettre de sortir de l'extrême pauvreté qui est la leur et bien d'autres sont des actions que doivent mener ces derniers. Aux pouvoirs publics, ils doivent promouvoir des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation et de l'instruction de la jeune fille réfugiée centrafricaine ; s'assurer que tous les élèves disposent d'acte de naissance ; s'assurer que les parents réfugiés disposent de carte de séjour leur garantissant l'accès à des emplois stables et bien d'autres. Les autorités traditionnelles et religieuses quant à elles, ne plus autoriser ni célébrer des mariages qui ne sont pas conformes au code civil camerounais en matière de mariage ; travailler en accord avec les acteurs de la chaîne éducative afin d'harmoniser les actions des uns et des autres afin que les apprenants ne perdent plus les cours d'un côté au projet d'un autre pour ne citer que ces propositions. Enfin, les responsables des comités de gestion des réfugiés doivent s'assurer de faire des sensibilisations de proximité aussi bien au niveau des élèves qu'au niveau des parents de

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

ceux-ci et de montrer le bon exemple en envoyant eux-mêmes leurs filles à l'école et décliner toutes demandes en mariage de celles-ci avant 18 ans.

En ce qui concerne l'apport de l'éducation, l'information est capitale dans l'accomplissement de la mission confiée au HCR. Bien que les jeunes générations des réfugiés soient instruites, la génération précédente n'est pas informée sur leurs droits et devoirs. Dans la recherche de solutions durables, il serait envisageable d'établir un programme de sensibilisation qui pourra se tenir au centre communautaire des réfugiés. Le HCR en partenariat avec le gouvernement, devraient aussi organiser des séminaires et des forums afin de promouvoir des échanges qui pourront contribuer à améliorer non seulement le mécanisme de gestion mais aussi les conditions de vie des réfugiées et donc la scolarisation. Ces entretiens constitueront un support à la séance de travail que le HCR organise chaque année avec des réfugiées dans le compte du rapport de l'évaluation participative.

De ce fait, nos hypothèses de recherche, après confrontation des données de terrain, ont été confirmées. En effet, les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou font effectivement face à leur situation de vulnérabilité par la formation aux activités génératrices de revenus, la conduite des activités de subsistance et la solidarité communautaire. Pour sortir de cette vulnérabilité sociale, la prise de conscience de la communauté de leur vulnérabilité, les actions de discrimination positive et du retour à la vie scolaire le cas échéant de la jeune réfugiée centrafricaines non encadrée constituent les voies de sorties.

Du reste, cette étude a contribué à montrer la légitimité que les sciences sociales peuvent avoir dans la production d'une meilleure connaissance et compréhension des faits sociaux. Les sciences sociales en général et la sociologie en particulier permettraient ainsi d'appréhender non seulement l'univers des réfugiés mais surtout de montrer l'importance qu'il y a à étudier les groupes et les faits relevant de la banalité. Le monde la recherche académique et celui du développement continuent à montrer que ce qui est généralement dit provisoire dure toujours d'où la nécessité de nouvelles approches dans la gestion des réfugiés. Toute intervention, qu'elle ait vocation d'aider les réfugiées ou de favoriser le développement, doit dès le départ être axée sur l'évaluation des capacités locales de réaction, la création de capacités locales et la recherche de solutions durables. La problématique du décrochage scolaire des jeunes réfugiées est ainsi un vieux problème aux réalités nouvelles dans le sens où elle ne cesse de susciter des formes particulières de changement social pouvant servir des

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

pistes à explorer s'ouvrant sur des thématiques telles que l'adaptation du programme scolaire en fonction du milieu et de la cible, l'influence des programmes de réinstallation sur le processus d'autonomisation des jeunes réfugiées et la politique des États en matière de prévention des conflits et de réintégration des réfugiées non encadrées.

**BIBLIOGRAPHIE**

## 1. Ouvrages généraux

- Birkmann, J.**, *Measuring vulnerability to natural hazard*, New-Delhi, Unu-Teri Press, 2006.
- Châtel, V. et Roy, S.**, *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.
- Cohen, S., (dir.)**, *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.
- Ferréol, G., (dir.)**, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2002.
- Loubet Del Bayle, J-L.**, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Edouard Privat, 1978.
- Raymond, Q. et Van C.**, *Manuel de recherches en sciences sociales*, 3e éd, Paris, Dunod, 1995.
- Combessie, J-C.**, *La méthode en sciences sociales*, Paris, la Découverte, 1996.
- Grawitz, M.**, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993.
- Moscivici, S.**, in *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984.
- Fisher, S., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 1987.
- Montoussé, M. et Renourd, G.**, *100 fiches pour comprendre la Sociologie*, Paris, Bréal, 2012.

## 2. Ouvrages spécialisés

- Adjamagbo, A.**, « Femmes africaines et vulnérabilité. La situation est-elle en train de changer ? » In *La vulnérabilité à l'encontre des idées reçues*, Adjamagbo Agnès, Gastineau Bénédicte, Galaz Valérie et Ouattara, 2020.
- Becerra, S.**, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », in *Vertigo*, la revue électronique en sciences de l'environnement, Vol. 12, Numéro 1, disponible à l'adresse électronique : <http://journals.openedition.org/vertigo/11988>, consulté le 22 février 2022 à 14 heures 14 minutes.
- Betts, A. et al.**, *Refugees economies: forced displacement and development*, Oxford University press, 2017.
- Birkmann, J.**, *Measuring vulnerability to natural hazard*, New-Delhi, Unu-Teri Press, 2006.
- Black, R.**, *Refugees, environment and development*, Routledge, 2018.
- Boehringer, S. et Ferrarese, E.**, « Féminisme et vulnérabilité », *Cahiers du genre*, vol. 1, n°58, 2015.
- Brodiez-Dolino, A.**, « Le concept de vulnérabilité », In *La vie des idées*, 2016.

**Châtel, V. et Roy, S.,** *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

**Collier, P. et Betts, A.,** *Refugee: rethinking refugee policy in a changing world*, Oxford University press, 2017.

**Joly, D.,** *Haven or hell?: asylum policies and refugees in Europe*, Palgrave Macmillan, 1996.

**Moscivici, S.,** in *Psychologie des minorités*, cité par Raymond Boudon et Francois

**Ricca, S.,** *Migrations internationales en Afrique : aspects légaux et administratifs*, Paris, l'Harmattan, 1990.

**Soulet, M-H.,** *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Academic press fribourg, coll. Res socialis, 2014.

### 3. Articles scientifiques

**Andersson, R.,** "Europe's failed fight against irregular migration: ethnographic notes on a counterproductive industry", in *Journal of Ethnic and Migration studies*, 2016, pp.1055-1072.

**Bizri, A. R., Fares et A. R., Musharrafieh, A. R.,** "Infectious diseases in the era of refugees: hepatitis a outbreak in Lebanon", in *Avicenna journal of medicine*, Vol. 8 (4), 2018, 147-172.

**Eloundou Mbua, E.,** "Article on the Law N°. 2005/006 of 27 July 2005 relating the status of refugees in Cameroon: an additional Hurdle or a Major step forward a refugee protection? in *The Journal of Man, Policy and Globalization*, vol.38, 2015, pp.14-27.

**Friedman, J.,** "Linking response, recovery and resilience to markets in humanitarian action. Urban disaster resilience, new dimensions from international practice", in *Built environment*, 2016, pp. 143-157.

**Hamber, B.,** "Changing context and changing lenses: a contextual approach to understanding the impact of violence on refugees", in *An uncertain safety*, Springer, Cham, 2019, pp.3-22.

**Jacobsen, K.,** "Can refugees benefit the state? Refugee resources and African statebuilding", in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 40, N° 4, 2002, pp.577-596.

**Mahamat, A.,** « Déplacés et réfugiés au Cameroun : profils, itinéraires et expériences à partir des crises nigériane et centrafricaine », in *Revue canadienne des études africaines*, Volume 55, 2021, pp.585-607.

**Thielemann, E.**, “Why refugee burden-sharing initiatives fail: public goods, free-riding and symbolic solidarity in the EU”, in *Journal of Common Market Studies*, N° 56(1), 2018, pp.63-82.

**Barslund, M. et al.**, *Sharing responsibility for refugees and expanding legal migration, Medam assessment report on asylum and migrations policies in Europe*, Prolicy brief, June 2017.

**Crisp, J.**, *No solution in sight: the problem of protractes refugee situations in Africa*, Working paper N° 75, 2003.

**Del Carpio et Wagner, M.**, *The impact of Syrians refugees on the Turkish labod market*, The world bank, 2015.

**Kossoumna Liba’a, N.**, *Étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et de l’Est, Yaoundé*, Rapport Final, UNHCR, Fédération Luthérienne Mondiale, Janvier 2016.

**Long, K., et Rosengaertner, S.**, *Protection throught mobility: opening labor and stuty migration channels to refugees*, OCHA, 2016.

**Mimché, H., et al.**, « Analyse situationnelle des principaux goulots d’étranglement à la scolarisation des filles dans les zones d’éducation prioritaire du Cameroun », Yaoundé, Novembre 2015.

**Ryder, J., et al.**, *A comprehensive response to the Syrian refugee crisis: highlighting the United States role in international effort*, Friedman Task Force Report, 2016.

#### 4. Thèses et mémoires

##### 4.1. Thèses

**Alcantar, M. L.**, “Refugee policies of host Governments in Protracted Refugee situations: a comparative approach to Palestinians in Lebanon”, Doctoral Dissertation, American University of Beirut, Department of Political Studies and Public Administration, 2017.

**Kavalo, E.B.**, “*Environmental and socio-economic impact of hosting refugees: a case study of villages around the Dzaleka refugee camp in Dowa district, Malawi*”, Doctoral dissertation, 2016.

**Marion, B.**, *La personne vulnérable en droit international*, Thèse de doctorat, Droit, Bordeaux, 2015.

**Mayer, R.**, *The right to no longer be a refugee: the legal empowerment of Syrian refugees in Jordan*, Doctoral dissertation, Columbia University, 2016.

**Mraiyan, H.**, “Syrian refugees in Morocco: facts and recommendations”, Doctoral Dissertation, 2017.

**Nga Ndong, V.**, «L’opinion camerounaise. Essai d’une autopsie critique », Tome.1, Thèse pour le Doctorat d’Etat ès Lettres et Sciences Humaines (sociologie), Paris X Nanterre, 1999.

**Zambo Belinga, J-M.**, « Les élections au Cameroun. Contribution à l’explication du vote dans les localités dites « acquises » au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et au Social Démocratique front (SDF) », Thèse de doctorat d’État, Université de Yaoundé I, 2004.

#### 4.2. Mémoires

**Belndanga Garba, B.**, « La déperdition scolaire dans la Commune de Garoua-Boulai (Est-Cameroun) : 1977-2019 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2020.

**Messi, E.**, « Gratuité de l’enseignement primaire et qualité des apprentissages au Cameroun : une perception des enseignants et des parents », Mémoire de DEA, Université de Yaoundé I, 2010.

**Nguéban, S.B.**, « Environnement social précaire, décrochage scolaire et stratégies de réussite : une étude exploratoire au quartier New-Bell de Douala », Mémoire de Master en Psychologie, Université de Douala, 2007.

#### 5. Rapports et documents officiels

**Fatouma**, Les impromptus du LPED n°6, Laboratoire Population-environnement-Développement, 2020.

**Save the Children**, Results for children (rapport), 2016, <https://www.savethechildren.org/content/dam/usa/reports/annual-report/annual-report/sc-2016-annualreport.pdf> Consulté le 17 mars 2023 à 11 h 10 min.

**UNESCO**, Rapport sur *Le droit fondamental d’être protégée : L’accès universel à l’éducation pour tous les enfants réfugiés*, 2019.

**UNHCR**, *Cameroun : statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR*, Mai 2022.

**UNHCR**, *Global Trends Report*, 2018.

**UNHCR**, *Rapport Global*, 2017.

**UNHCR**, *Social and economic impact of large refugee populations on host developing countries*, Janvier 1997.

## **6. Textes juridiques et règlementaires**

### **➤ Conventions, Déclarations, protocole et Pacte**

Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés.

Convention des Nations Unies de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Convention et protocole relatives au statut des réfugiés, 2007

Convention internationale de 1966 relative aux droits civils et politiques.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation de l'Union Africaine de 1969

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966

Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés

### **➤ Loi**

Loi n° 2005/006 du 27 juillet 2005 relative au statut des réfugiés au Cameroun et au programme de protection sociale.

Loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun.

Loi N° 2019/024 DU 24 DEC 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées du Cameroun.

### **➤ Décret**

Décret N° 2001/041 du 10 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire.

### **➤ Circulaire**

Circulaire N° 15/08/MINESEC du 25 février 2008 portant modalités de fonctionnement des associations de parents d'élèves et d'enseignants au sein des établissements publics d'enseignement secondaire.

## **8. Webographie**

**All Africa**, Migration reports show complex realities, 2018 accessible à partir de l'adresse électronique : <https://allafrica.com/stories/201808270663.html>, consulté le 27/06/2022 à 09 heures 54 minutes.

**Becerra, S.**, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain », in *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 12, Numéro 1, disponible à l'adresse électronique :

<http://journals.openedition.org/vertigo/11988>, consulté le 22 février 2022 à 14 heures 14 minutes

**Kamdem, P.**, « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », in *Espace, populations, sociétés* [en ligne], 2016/3| 2016, mis en ligne le 31 janvier 2017, consulté le 24 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/eps/7019>.

**Mben Lissouck, F.**, « Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : injonctions normatives et usages du droit », in *Faire et défaire les liens familiaux : Usages et pratiques du droit en contexte migratoire* [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, consulté le 20 janvier 2023 à 24 heures et 05 minutes à l'adresse électronique <https://books.openedition.org/pur/149220?lang=fr>

**Minfegue Assouga, C.**, « Le conflit entre Gbaya et Mbororo à Mandjou (Est Cameroun), article disponible à l'adresse : [https://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1031\\_fr.html#:~:text=Il%20est%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20fait%20%C3%A9tat,Islam%20par%20les%20Peuls](https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1031_fr.html#:~:text=Il%20est%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20fait%20%C3%A9tat,Islam%20par%20les%20Peuls)., consulté le 30 septembre 2022 à 08 heures et 45 minutes.

**Shellito, K.**, *The economic effect of refugee crises on host countries and implications for the Lebanese case*, article disponible à partir de l'adresse électronique : [https://repository.upenn.edu/joseph\\_wharton\\_scholars/3](https://repository.upenn.edu/joseph_wharton_scholars/3), consulté le 23 avril 2022 à 13 heures 28 minutes

Site officiel des Nations Unies, « Cameroun : le fonds central d'intervention d'urgence débloque 5 millions de dollars pour l'aide humanitaire », article disponible à travers le lien URL : <https://news.un.org/fr/story/2021/10/1107012#:~:text=%C2%AB%20Au%2025%20octobre%202021%2C%20le,%2Dt%2Delle%20fait%20valoir> site consulté le 9 décembre 2022 à

**Suebang, A.R., et Maingari, D.**, « Facteurs socioéconomiques et décrochage des études au premier cycle universitaire : cas de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I (Cameroun) », in *Education et socialisation*, disponible à partir du lien : <https://journals.openedition.org/edso/14590>

**R., Rumberger**, *Why Students Drop Out of School and What Can Be Done. Dropouts in America: How Severe is the Problem? What Do We Know about Intervention and Prevention?* Harvard University. <http://civilrightsproject.ucla.edu/research/k-12-education/school-dropouts/why-students-drop-out-of-school-and-what-can-be-done/rumberger-why-students-dropout-2001.pdf>

<https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/3/56f29941c/refugies-migrants-questions-frequentes.html> Consulté le 24 mars 2023 à 16H 50 min.

### **9. Dictionnaire**

Dictionnaire fondamental de psychologie, Larousse, Bordas, 1997.

Dictionnaire de politique, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/> Consulté le 10 janvier 2022 à 9 : 30 min.

Dictionnaire La Toupie en ligne, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Refugie.htm> Consulté le 24 mars 2023 à 15H 52 min.

**Bourricaud**, Dictionnaire critique de sociologie, Paris, PUF, 1982.

**ANNEXES**

**ANNEXE 1.: Les Guides d'entretien**

**GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU CORPS ENSEIGNANT**

**I- Identification de l'enquête**

**Nom et prénom :**

**Qualité :**

**II- Thème I : Fondements de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou**

1. Quelles sont, selon vous, les raisons pour lesquelles les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou abandonnent précocement l'école ?
2. Existe-t-il des projets dont le but est d'inciter les jeunes filles réfugiées à retourner à l'école ?

**III- Thème II : Risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale**

1. A quels types de risques ces jeunes filles réfugiées de la Commune de Mandjou s'exposent-elles en abandonnant aussi précocement l'école ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX PARENTS**

### **I- Identification de l'enquête**

**Nom et prénom :**

**Qualité :**

### **II- Thème I : Fondements de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou**

1. Quelles sont, selon vous, les raisons pour lesquelles les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou abandonnent précocement l'école ?
2. Savez-vous s'il existe-t-il des projets dont le but est d'inciter les jeunes filles réfugiées à retourner à l'école ?

### **III- Thème II : Risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale**

1. A quels types de risques ces jeunes filles réfugiées de la Commune de Mandjou s'exposent-elles en abandonnant aussi précocement l'école ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

### **I- Identification**

**Nom de l'organisation :**

**Domaine d'intervention de l'organisation :**

**Nom et prénom de l'enquêté :**

**Sexe :**

### **II- Thème I : Fondements de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou**

1. Quelles sont, selon vous, les raisons pour lesquelles les jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou abandonnent précocement l'école ?
2. Existe-t-il des projets dont le but est d'inciter les jeunes filles réfugiées à retourner à l'école ?

### **III- Thème II : Risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale**

1. A quels types de risques ces jeunes filles réfugiées de la Commune de Mandjou s'exposent-elles en abandonnant aussi précocement l'école ?

### **IV- Thème III : Stratégies de sortie de la vulnérabilité sociale engendrée par l'abandon scolaire**

1. Quels types d'actions/activités génératrices de revenus mettez-vous sur pied afin d'aider ces dernières à sortir de la vulnérabilité sociale causée par l'abandon scolaire ?
2. La définition de ces activités se fait-elle en accord avec ces dernières ?
3. Quel revenu parviennent-elles à avoir grâce à ces activités ?
4. Comment est organisé le suivi de ces activités afin de garantir leur pérennité ?

## **GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX AUTORITÉS TRADITIONNELLES**

### **I- Identification**

**Nom du quartier :**

**Nom et prénom de l'enquêté :**

**Qualité de l'enquêté :**

**Sexe :**

### **II- Thème I : Installation des réfugiés dans la localité**

1. Comment s'est déroulée l'entrée et l'installation des réfugiés dans votre territoire de commandement ?
2. Cela s'est-il fait de manière spontanée ou alors c'est vous qui avez attribué des espaces à ces derniers ?

## **GUIDE DE QUESTIONS DU FOCUS GROUP DISCUSSION DESTINÉS AUX JEUNES FILLES RÉFUGIÉES NON ENCADRÉES ET NON SCOLARISÉES**

### **Thème I : Fondements de l'abandon scolaire des jeunes filles réfugiées de la commune de Mandjou**

1. Quelles sont les raisons pour lesquelles avez abandonné précocement l'école ?
2. Savez-vous s'il existe-t-il des projets dont le but est d'inciter les jeunes filles réfugiées à retourner à l'école ?

### **Thème II : Risques découlant de leur situation de vulnérabilité sociale**

1. A quels types de risques êtes-vous exposées en abandonnant aussi précocement l'école ?

### **Thème III : Stratégies de sortie de la vulnérabilité sociale engendrée par l'abandon scolaire**

1. Quelles sont les stratégies que vous mettez sur pied afin de ne pas être socialement vulnérables ?

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

**ANNEXE 2.: Liste des Personnes Interviewées (entretiens individuels)**

<b>N°</b>	<b>Noms</b>	<b>Statut</b>
<b>1</b>	M. ZOHOYA Roger Remy	Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de Mandjou
<b>2</b>	M. MOUSSA BINGIE Samuel	Chef de Bureau des affaires générales à l'Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) de Mandjou
<b>3</b>	M. HAMZA Ahmadou	Président Comité Jeune d'Autogestion des réfugiés
<b>4</b>	M. HOBO MVAM Ebenezer	Censeur, Lycée technique de Mandjou
<b>5</b>	M. NDONG Alain	Cadre à la Délégation départementale du MINESEC du Lom et Djerem
<b>6</b>	Mme KADI	Présidente Bureau Central des Réfugiés
<b>7</b>	Mme FONKENG Clémentine	Vice-principale du Collège Njike
<b>8</b>	Mme NANGA Josiane	Directrice, École Publique de Bindja
<b>9</b>	Mme MATEKAM	Directrice, École publique de Mandjou 3B
<b>10</b>	Mme ALETANG	Directrice, École publique de Mandjou 2A
<b>11</b>	Mme WATA Jeanne	Directrice, Groupe Scolaire Bilingue de l'Amitié
<b>12</b>	M. ISSA	Imam réfugié
<b>13</b>	Mme KADIDJA	Présidente du Comité femme d'autogestion des réfugiés

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES RÉFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

**ANNEXE 3.: Liste des Personnes Interviewées (Focus groups)**

N°	FOCUS GROUPS	NOMS DES PARTICIPANTS
<b>1</b>	<b>Focus group parents réfugiés (hommes)</b>	M.YAYA M. AMADOU M.ABA M.AMIDOU M.OUMAROU M.GARBA M. DADA
<b>2</b>	<b>Focus group parents réfugiés (femmes)</b>	Mme LANDO Mme SALE Mme HASSANA Mme LASANGUERE Mme YOUNGINES Mme ABDARAHIM
<b>3</b>	<b>Focus group élèves réfugiées déscolarisées (cycle primaire)</b>	Mlle SAOUDATOU Mlle JUSTINCIA Mlle SACABBI Mlle NAMDOUYA Mlle AMADOU Mlle CHRISTELLE
<b>4</b>	<b>Focus group élèves réfugiées déscolarisées (cycle secondaire)</b>	Mlle Mounira Mlle Fatouma Mlle Mahamat Mlle Aissatou Mlle Fadimatou Mlle Josepha

**ANNEXE 4.: Formulaire De Recensement des Menages Refugies Abritant des  
Enfants en Age de Scolarisation dans la Commune de Mandjou.**

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

Bonjour, je me nomme..... J'ai été choisi pour effectuer un recensement des ménages des réfugiés hébergeant des enfants en âge de scolarisation dans la Commune de Mandjou. Ce recensement participe d'un travail de recherche universitaire, conduit par Laure Anny ATANGANA AYO, étudiante en Master Professionnel Genre et Développement à l'Université de Yaoundé I, portant sur **l'Abandon scolaire et la vulnérabilité socioéconomique de la jeune fille réfugiée non encadrée dans la commune de Mandjou**. Nous vous garantissons de la confidentialité des informations que vous allez nous communiquer et de leurs usages à des fins strictement et exclusivement universitaires et scientifiques. Merci d'avance pour votre participation.

**MENAGE N°**...../Date/...../Heure.....

**Noms et prénoms du Chef de ménage :**.....  
.....

**Sexe :**.....

**Profession :**.....

**Confession :**.....

**Contact (s) :**.....

**Quartier/village :**.....

**Secteur :**.....

Nombre d'enfants en âge (03 à 21 ans) de scolarisation dans le ménage.....

1. **Nombre d'enfants filles scolarisés dans le ménage**.....
2. **Nombre d'enfants garçons scolarisés dans le ménage**.....
3. **Nombre d'enfants filles non-scolarisés dans le ménage**.....
4. **Nombre d'enfants garçons non-scolarisés dans le ménage**.....

**Tableau récapitulatif des enfants scolarisés dans le ménage**

N°	Prénoms	Age	Classe fréquentée (2021-2022)
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

**Tableau récapitulatif des enfants non-scolarisés dans le ménage**

<b>N°</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Age</b>	<b>Dernière classe fréquentée</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

## TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	iii
LISTE DES FIGURES .....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ANNEXES .....	vii
RÉSUMÉ .....	viii
ABSTRACT.....	ix
SOMMAIRE.....	x
<b>I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>1</b>
<b>II- PROBLÈME .....</b>	<b>3</b>
<b>III- REVUE DE LA LITTÉRATURE .....</b>	<b>3</b>
A. Les réfugiés au cœur des recherches scientifiques.....	3
1. La crise migratoire en Afrique.....	3
2. Contribution des refugies et des demandeurs d'asile au développement économique local et national.....	4
B. La problématique de l'abandon scolaire.....	8
<b>IV- PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>10</b>
1. Les questions de recherche .....	11
1.1. Question centrale .....	12
1.2. Questions secondaires.....	12
1.2.1. Question secondaire n° 1 .....	12
1.2.2. Question secondaire n° 2 .....	12
2. Les hypothèses de recherche .....	12
2.1. Hypothèse centrale .....	12
2.2. Hypothèses secondaires .....	12
2.2.1. Hypothèse secondaire n° 1 .....	12

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

2.2.2. Hypothèse secondaire n° 2 .....	13
3. Les objectifs de recherche .....	13
3.1. Objectif Global .....	13
3.2. Objectifs spécifiques.....	13
3.2.1. Objectif spécifique n° 1 .....	13
3.2.2. Objectif spécifique n° 2 .....	13
3.2.3. Objectif spécifique n° 3 .....	13
<b>V- MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
1. Cadre théorique.....	14
2.1. Méthode et échantillonnage.....	16
3. Techniques et outils de collecte des données .....	17
3.1. L'observation documentaire .....	17
3.2. L'observation directe non-structurée.....	18
3.3. L'entretien semi-directif.....	19
4. Techniques et outils d'analyse des données de terrain .....	21
<b>VI- DÉFINITION DES CONCEPTS.....</b>	<b>22</b>
1. Abandon scolaire .....	22
2. Vulnérabilité sociale .....	23
3. Jeune fille réfugiée non encadrée .....	26
<b>VII- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE.....</b>	<b>29</b>
<b>VIII- PLAN DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>29</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE :.....</b>	<b>31</b>
<b>CARACTERISTIQUES SOCIOGEOGRAPHIQUES DE MANDJOU ET FONDEMENTS DU DECROCHAGE SCOLAIRE DES REFUGIEES NON ENCADREES.....</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE I :.....</b>	<b>33</b>
<b>CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN DE LA COMMUNE DE MANDJOU.....</b>	<b>33</b>
<b>I- GRANDS TRAITES GEOGRAPHIQUES ET DEMO-ECONOMIQUES DE MANDJOU .....</b>	<b>33</b>
1. Situation géographique de la Commune de Mandjou .....	33

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

1.1. Milieu humain.....	36
1.1.1. Historique de la commune.....	36
1.1.2. Taille et structure de la population.....	36
1.1.3. Ethnies et relations inters ethniques.....	37
1.1.4. Religions.....	38
1.1.5. Mobilité des populations.....	38
1.1.6. Réfugiés centrafricains.....	39
1.2. Milieu biophysique.....	40
2. Activités génératrices de revenu.....	40
2.1. Agriculture, élevage, exploitations minière et forestière.....	41
2.2. Pisciculture, commerce et transformations micro-industrielles.....	41
II- OFFRE SCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE MANDJOU.....	42
1. Offre scolaire, maternelle et primaire dans la commune de Mandjou.....	42
2. Offre scolaire secondaire et professionnelle dans la commune de Mandjou.....	47
<b>CHAPITRE II : .....</b>	<b>49</b>
<b>FONDEMENTS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE REFUGIÉE A MANDJOU .....</b>	<b>49</b>
I- FACTEURS EXOGÈNES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE.....	49
1. Insuffisance du matériel didactique et du personnel enseignant.....	49
2. Recul des acteurs de l'assistance humanitaire.....	52
3. Défaut d'acte de naissance.....	55
4. Formes diversifiées de railleries.....	56
II- FACTEURS ENDOGÈNES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE CENTRAFRICAINE.....	58
1. Les mariages précoces.....	58
2. Extrême pauvreté des parents.....	61
3. Prépondérance de l'école coranique.....	64
4. Préférence des dépenses parentales orientées vers les enfants garçons.....	66
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>68</b>

<b>DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU : CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DE LEUR STATUT SOCIOÉCONOMIQUE.....</b>	<b>68</b>
<b>CHAPITRE III : .....</b>	<b>70</b>
<b>DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE NON ENCADRÉE DE MANDJOU : DES CONSÉQUENCES AUX RIPOSTES INSTITUTIONNELLES ET SOCIALES.....</b>	<b>70</b>
<b>I. CONSÉQUENCES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU.....</b>	<b>70</b>
1. Chômage induit de la non/sous-scolarisation .....	70
2. Sous-scolarisation, mariage précoce et divorces .....	71
3. Grossesses précoces : résultante de la sous-scolarisation de la jeune réfugiée .....	73
<b>II. RIPOSTES SOCIO-INSTITUTIONNELLES AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE.....</b>	<b>74</b>
1. Riposte de la jeune fille réfugiée non encadrée : vers la construction d'un mécanisme de résilience antifrangible.....	75
1.1. Mise en place des activités génératrices de revenus.....	76
1.2. Pratique du sexe pour la survie.....	77
5. Ripostes des acteurs de la chaîne éducative et humanitaire .....	77
2.1. Actions de ripostes des acteurs de la chaîne éducative .....	78
2.2. Actions de ripostes des acteurs humanitaires .....	81
<b>CHAPITRE IV :.....</b>	<b>85</b>
<b>LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET AMÉLIORATION DU STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU .....</b>	<b>85</b>
<b>I. INTERVENTION DE LA CHAÎNE ÉDUCATIVE DANS LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET AMÉLIORATION DE LA SCOLARISATION DE LA FILLE RÉFUGIÉE DE MANDJOU .....</b>	<b>86</b>
1. Amélioration de la disponibilité des intrants.....	87
2. Renforcement de la couverture en ressources humaines .....	87
3. Amélioration de la demande éducative au primaire et au secondaire .....	89
4. Amélioration de la qualité de l'enseignement .....	89

ABANDON SCOLAIRE ET VULNÉRABILITÉ SOCIALE DE LA JEUNE FILLE RÉFUGIÉE  
CENTRAFRICAINE NON ENCADRÉE : CAS DES REFUGIÉES DE LA COMMUNE DE  
MANDJOU (LOM-ET-DJÉREM, EST-CAMEROUN)

---

---

5. Coordination et mobilisation communautaire en faveur de la scolarisation des filles	90
<b>II. ORIENTATION DE L'INTERVENTION D'AUTRES ACTEURS CLES</b>	
<b>SPECIFIQUES</b> .....	<b>91</b>
1. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux humanitaires .....	91
2. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux pouvoirs publics .....	91
3. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux autorités traditionnelles et religieuses .....	93
4. Suggestions d'axes d'intervention adressées aux responsables des comités de gestion des réfugiés .....	94
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>106</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>114</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>125</b>